
Sommaire

<u>I Présentation de l'étude</u>	3
. <u>Mise en place et déroulement de l'action expérimentale "élèves acteurs de prévention".</u>	3
. <u>L'évaluation de cette action.</u>	4
. <u>Les établissements concernés.</u>	7
<u>II L'aide par les pairs, une stratégie de prévention.</u>	9
. <u>Les conduites à risque des adolescents.</u>	9
. <u>Dépressivité et tentatives de suicide.</u>	9
La violence et les actes délictueux.	10
La consommation de substances psychoactives.	11
. <u>La mission de prévention assignée à l'école.</u>	14
Développement de cette mission.	14
Les difficultés de sa réalisation.	15
L'implication des élèves dans la démarche de prévention.	20
<u>III Les établissements concernés et leur politique de prévention.</u>	23
. <u>Un groupe d'établissements typés.</u>	23
. <u>L'expérience antérieure.</u>	25

. <u>L'accueil de l'action expérimentale par les établissements.</u>	32
Les vétérans.	32
Les postulants.	33
Les réticents.	33
. <u>La politique de prévention.</u>	35
Une mission nouvelle.	35
La diversité des conceptions.	40
<u>IV Les acteurs de prévention</u>	49
. <u>Les adultes.</u>	49
Qui sont - ils ?	49
Que font - ils ?	52
Les relations hors et dans l'établissement.	55
Les dérives.	57
. <u>Les élèves.</u>	60
Qui sont - ils ?	60
Leur identité collective	64
Que font - ils ?	66
Les effets de l'action élèves acteurs de prévention	72
<u>Conclusion</u>	76

I Présentation de l'étude

. Mise en place et déroulement de l'action expérimentale "élèves acteurs de prévention".

Dans le cadre du plan triennal de lutte contre la drogue et la toxicomanie (1997-1999) coordonné par la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (sous-direction de la vie scolaire et des établissements, Direction des lycées et collèges), a engagé durant deux ans (juillet 1997 - juillet 1999), une action expérimentale sur le thème des "élèves acteurs de prévention".

Trois objectifs étaient visés :

- Éclairer le concept de "prévention par les pairs", valider la pertinence de cette approche ;
- Affirmer la connaissance de la problématique adolescent - consommateur de produits toxiques ;
- Élaborer des outils destinés aux élèves relais auprès de leurs camarades.

Cette action a été organisée selon les modalités suivantes :

1° La mise en place d'un groupe de pilotage et de suivi :

Ce groupe, réuni pour la première fois en juillet 1997, comprenait outre le chef du Bureau des établissements et de la politique de la ville (DLCD2), quatre chefs d'établissement et une personne pour chacune des professions suivantes : médecin scolaire départemental, formateur MAFPEN, conseiller principal d'éducation, infirmière scolaire, professeur de lettres, pédopsychiatre ; tous ces professionnels étant choisis selon leur compétence et leur expérience en matière de prévention à destination des jeunes.

L'implication de ce groupe dans l'action s'est effectuée selon trois formes :

- En élaborant les contenus des divers stages, et en assurant leur encadrement ;
- En suivant par binôme chacune des équipes des établissements engagés dans l'action au cours de 3 visites ;
- En effectuant au mois de juin 1999 le bilan de l'action.

2° L'appel d'offre pour constituer le groupe expérimental d'établissements :

Un appel à candidatures a été lancé en septembre 1997 auprès de 5 académies "sensibles", demandant à chacune de communiquer les coordonnées de 3 établissements intéressés par l'action. Ces établissements devaient répondre à 2 critères :

- Être engagés dans une démarche d'implication des élèves dans la vie de l'établissement, qu'ils soient délégués ou non et, en particulier, dans une réflexion sur la prévention.

- Constituer une équipe de 4 adultes (un personnel de direction, un personnel d'éducation, un médico – social, un enseignant) qui, dans un premier temps, participerait au stage de novembre 1997 qui marquerait le départ effectif du projet.

En définitive 14 lycées ont participé à l'action : 3 dans l'Académie d'Aix - Marseille, 2 dans celle de Créteil, 3 dans celle de Lille, 2 dans celle de Lyon et 4 dans l'Académie de Versailles.

3° La tenue de 4 stages nationaux :

Le 1^{er} stage (18-19-20 novembre 1997)

Ce stage de lancement a alterné les apports théoriques avec les interventions d'un sociologue, de deux psychiatres, d'une économiste traitant de l'économie de la drogue et d'un substitut de procureur, et le travail des participants en ateliers. Dans un premier temps les participants répartis en 3 groupes professionnels : enseignants et documentalistes, personnels médical et social, chefs d'établissements ont réfléchi sur la problématique de l'élève acteur de prévention, en s'interrogeant en fonction du positionnement professionnel spécifique de chacune de ces catégories d'acteurs, en particulier sur les moyens à mettre en œuvre et les limites de ce type d'action. Puis, chaque équipe d'établissement a proposé une maquette d'un stage à prévoir dans chaque établissement, pour les formations des élèves qui s'engageraient dans l'action.

Le 2^{ème} stage (25 et 26 mars 1998)

Quatre mois après le début de l'action, ces deux journées de regroupement des équipes ont eu pour objet de fournir aux participants des témoignages sur des expériences de prévention par les pairs, mais surtout de permettre les échanges entre les protagonistes de l'expérience. Chaque équipe produira, à l'intention de toutes les autres, le bilan de ce qui a été fait depuis le stage de la fin novembre et ce qu'il est envisagé de faire. Une attention particulière a été apportée à l'analyse des difficultés rencontrées, des obstacles à surmonter mais aussi des points positifs à signaler.

Le 3^{ème} stage (21 et 22 novembre 1998)

Ces deux journées de stage seront consacrées aux élèves. Chaque lycée enverra quatre élèves engagés dans l'action, accompagnés d'un membre de l'équipe d'établissement. Ces deux journées seront essentiellement remplies par les échanges entre les diverses équipes de jeunes et par le travail en ateliers qui permettra aux élèves de produire des analyses, ou tout au moins des éléments de réflexion, sur les thèmes suivants : Que peut - on attendre d'un stage de formation au rôle d'élève relais de prévention ? Quel est le statut, le positionnement dans l'établissement d'un élève qui tient ce rôle ? Que peut - il apporter ? Par quels messages, voire par quels slogans, peut - on inciter les jeunes à se détourner des conduites à risque, en particulier de l'expérimentation ou de l'usage des drogues ?

Le 4^{ème} stage (10-11 décembre 1998)

Ce stage sera l'occasion pour les équipes adultes de procéder à un bilan de l'action menée durant une année, d'envisager les modalités de sa poursuite et de sa pérennisation au - delà de la phase d'expérimentation et d'effectuer une évaluation du dispositif d'accompagnement mis en place par le ministère.

L'évaluation de cette action.

A la fin de l'action expérimentale, au mois de mai 1999, il nous a été demandé de mener une analyse de la situation et une évaluation de ses effets auprès des 14 établissements engagés dans l'opération. Nous nous sommes rendus dans ces lycées à la rentrée suivante. Nous avons, dans chacun de ces établissements, recueilli les documents concernant l'action entreprise durant les deux dernières années et procédé à des entretiens individuels et de groupe auprès des chefs d'établissements, des adultes impliqués dans l'expérience ainsi que des élèves qui s'y sont engagés.

Les entretiens avec les adultes touchaient les points suivants :

Avant l'action expérimentale

➤ Avez - vous une idée des raisons qui ont amené le rectorat à proposer la candidature de votre établissement ?

➤ Il y avait - il déjà, dans l'établissement, un dispositif d'élèves - relais ? Des adultes impliqués, intéressés par la démarche d'accompagnement des adolescents ?

➤ Si oui, selon quelles modalités d'organisation et d'action ?

➤ Si non, cette action à laquelle vous étiez conviés correspond-elle à une attente, est-ce que des actions dans cette optique avaient déjà eu lieu ou, étaient-elles prévues ?

L'action expérimentale

➤ Nombre de personnes qui ont participé aux stages, fonctions, expériences en la matière

➤ Nombre d'élèves

➤ Il y a-t-il eu une dynamique dans la formation ?

➤ La formation a - t - elle répondu à vos attentes ? Quelles sont vos éventuelles critiques, vos motifs de satisfaction ?

➤ Dans quelle mesure et de quelle manière le message reçu en formation a-t-il été modifié, adapté par l'établissement ?

L'action dans les établissements

1. Les acteurs

Les adultes

➤ Combien d'adultes participent-ils à cet accompagnement des élèves - relais, qui sont - ils ? Constituent - ils un groupe, une équipe ayant une action organisée, étant repérée en tant que telle ou, quelques individualités s'intéressant, dans leur pratique professionnelle, aux problèmes des adolescents ? Est - ce un noyau dans l'établissement qui a une spécificité fonctionnelle, type "équipe adultes - relais" ou, sont - ils disséminés sans liens organisationnels entre eux ?

➤ Ont - ils reçu ou reçoivent - ils une formation ? Si oui, précisez.

➤ Comment le groupe d'adultes référents est-il positionné par rapport aux diverses catégories de professionnels dans l'établissement : équipe de direction, administrative, vie scolaire, enseignants : reconnaissance, appui, indifférence, méfiance... ?

➤ Sont - ils uniquement des personnes de l'établissement ou, il y a - t - il participation de personnes externes ?

➤ *Quid* des parents ? Sont - ils prévenus de l'existence de cette action élèves - relais ; sont - ils sollicités, participent - ils ?

Les élèves

➤ Combien d'élèves sont - ils impliqués dans cette démarche, le sont-ils tous de la même façon ?

➤ Il y a-t-il des spécificités de ce groupe : garçons - filles, classes, filière, origine ethnique, type de personnalité, type scolaire. La question importante est de savoir pourquoi certains élèves sont plus intéressés que d'autres, s'il n'y a pas captation, donc fermeture aux autres, pour certaines catégories : les filles, les élèves de sciences médico sociales, les blacks, les beurs... ce qui pose le problème de l'acceptation ou du rejet de cette "greffe" par l'organisme qu'est l'établissement ?

➤ L'évolution du nombre d'élèves concernés, éventuellement de leurs caractéristiques personnelles, de leur conception du rôle ?

➤ Est-ce que les élèves ou ados - relais (*quid* de l'appellation ?) constituent un groupe bien identifié ayant un type d'action spécifique (l'écoute, la médiation, l'aide aux pairs), ou l'affiliation est - elle plus diffuse : On parlera alors d'ados - relais pour tout élève qui a dans son rapport aux autres un certain état d'esprit ?

➤ Comment ces élèves - relais se situent - ils par rapport aux autres fonctions de participation des élèves dans l'établissement, en particulier par rapport aux délégués ?

➤ Il y a t il recouvrement au niveau des personnes : ce sont les mêmes que l'on retrouve partout, et des rôles. Comment sont - ils perçus et acceptés par les autres ?

➤ Comment se présente la question du renouvellement du recrutement ?

➤ La formation reçue : sa durée, ses modalités, ses thèmes. Comment envisage t - on la pérennisation de cette formation, son financement ?

2. Les actions entreprises

➤ Est-ce qu'elles concernent uniquement l'établissement par leurs objectifs, leurs participants, ou, aussi son environnement ?

➤ Est-ce que ce sont essentiellement des actions collectives (spectacles, montage vidéo, expositions, etc.) ou plutôt des engagements individuels des jeunes concernés.

➤ Est-ce que les actions collectives sont ciblées sur des objectifs de prévention : toxicomanie, sida, tabac, violences ou, visent - elles l'acquisition de compétences générales ?

➤ Le rôle des jeunes en tant qu'élèves - relais.

➤ Disposent-ils d'un local, ont-ils des réunions régulières, quelles formes d'encadrement, d'accompagnement par les adultes ? Ont - ils des modalités précises d'intervention : heures de permanence, consignes d'écoute, de médiation, de "passage de relais?"

➤ Diriez - vous que leur rôle est plutôt celui d'un acteur qui a une fonction un peu spécialisée d'aide auprès de ses pairs ou de jeunes qui, dans l'établissement, font passer un message ?

Conceptions, évaluations.

Conceptions

➤ Comment définiriez - vous ce rôle d'élève - relais, celui d'adulte - référent ? Idéalement, comment le dispositif devrait - il fonctionner ?

➤ Comment ce type d'actions est-il positionné par rapport aux diverses compétences des dispositifs de gestion de la vie scolaire dans l'établissement : conseil et bureau des délégués, conseil de la vie lycéenne, clubs de santé et autres, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ?

Évaluation

➤ Comment cette action est - elle accueillie dans l'établissement par les élèves, les enseignants, éventuellement les parents ?

➤ Quels en sont les effets positifs, peut - être négatifs, sur les élèves - relais eux - mêmes : performance scolaire, résolution de problèmes personnels, intégration et sur les autres.

➤ Est - ce que cette opération est marginale par rapport à la vie de l'établissement, n'a aucun impact global sur la politique éducative, le climat relationnel, disciplinaire ou, au contraire, nourrit - elle des évolutions positives ?

➤ Quelles sont les difficultés auxquelles est confrontée la mise en œuvre de ce type de démarche ?

L'avenir

➤ L'opération vous paraît - elle inscrite dans un dynamique d'affirmation ou, au contraire, vous semble-t-elle fragile, menacée dans sa poursuite ? Si oui, pour quelles raisons ?

➤ Pensez-vous qu'il soit possible d'intégrer dans le fonctionnement normal de l'établissement, c'est - à - dire en dehors d'une situation d'expérimentation, sans avoir recours à des ressources exceptionnelles, cette forme de production de l'action éducative ?

➤ Comment voyez - vous l'inscription de l'action menée dans l'établissement au niveau local : rapport avec d'autres établissements, avec l'inspection académique, le rectorat ?

Les 14 lycées ne sont pas identifiés dans ce rapport. Un numéro leur est attribué qui permet, en se référant à la liste suivante, de saisir leurs principales caractéristiques.

Les établissements concernés

I. Lycée polyvalent de 1580 élèves dont 380 en BTS. Comprend un LP avec filières bâtiment, travaux publics. Majorité de garçons. Établissement en ZEP, avec une forte proportion d'enfants de milieux défavorisés (80% de boursiers en seconde) et appartenant à des familles immigrées. Situé dans un quartier "sensible" d'une métropole régionale.

II. Lycée polyvalent de 1100 élèves avec un LP à filières tertiaires et électroniques. Équilibre des sexes, élèves de couches populaires et moyennes, faible représentation des élèves issus de l'immigration. Petite ville dans un environnement semi - rural.

III. Lycée polyvalent de 1300 élèves comprenant un LP avec filières couture, carrières sociales. Majorité de filles. Établissement situé en ZEP à la périphérie d'une ville importante. Peu d'élèves étrangers et d'origine étrangère.

IV. Lycée professionnel de 550 élèves, offrant des filières tertiaires, avec deux tiers de filles dans sa population. Les enfants des milieux défavorisés ainsi que ceux de l'immigration sont fortement représentés. L'établissement est situé en ZEP dans une ville moyenne de la grande couronne parisienne.

V. Lycée polyvalent à dominante tertiaire situé dans une banlieue résidentielle de la région parisienne. Population de 1350 élèves où dominent les filles et les enfants des couches moyennes.

VI. Lycée polyvalent de 1500 élèves, comprenant un LP à filières tertiaires. Population composée aux deux tiers de filles, milieux défavorisés avec plus de 80% d'élèves étrangers ou d'origine étrangère. Établissement classé ZEP, "sensible" et en "zone de prévention de la violence". Quartier "sensible" (40% de chômeurs) d'une grande ville.

VII. Lycée professionnel de 500 élèves. Filières tertiaires et de services avec 80% de filles. 66% des élèves se rattachent à des CSP défavorisées. L'établissement est dans une zone semi-rurale fortement touchée par le chômage.

VIII. Lycée professionnel de 685 élèves. Filières industrielles et de services avec deux tiers de garçons. Un fort taux de boursiers. Établissement classé "sensible" situé dans un environnement semi-rural avec un taux de chômage dépassant 40%.

IX. Lycée d'enseignement général et technologique de 1000 élèves, ayant la particularité d'être au centre d'une grande ville mais d'accueillir des élèves des collèges en REP de la périphérie. Majorité de filles de CSP défavorisées, appartenant aux milieux de l'immigration.

X. Lycée polyvalent (technologique et LP), filières médico - sociales et tertiaires, 1200 élèves, dont 400 en BTS. Majorité de filles de milieux modestes, avec plus d'un tiers des élèves issus de l'immigration.

XI. Lycée professionnel de 620 élèves ; filières tertiaires, sanitaires et sociales. L'établissement accueille 80% de filles. Autour de 80% des élèves sont issus de l'immigration. Le lycée est en ZEP en banlieue parisienne.

XII. Lycée professionnel de 715 élèves à filières industrielles, avec une majorité de garçons. L'établissement n'est pas situé en ZEP mais accueille majoritairement des élèves de milieux défavorisés dont beaucoup sont étrangers ou d'origine étrangère.

XIII. Lycée professionnel de 420 élèves. Filières tertiaires avec 60% de filles. Accueille une population venant de collèges en ZEP. Forte représentation d'élèves issus de l'immigration. Situé dans une ville de la banlieue parisienne.

XIV. Lycée polyvalent de 1200 élèves. LP avec filières industrielles. Majorité de garçons, proportion importante d'élèves appartenant à des familles immigrées. L'établissement est située en ZEP dans une "zone de prévention de la violence", en banlieue parisienne.

Notre approche n'est pas analytique, il ne s'agit pas de décrire l'opération et d'en faire le bilan pour chaque établissement concerné ; le troisième stage auquel ont été conviés les représentants des équipes de chaque lycée et la dernière visite du binôme de pilotes ont eu cette finalité. Nous n'avons pas pris connaissance de ces bilans faits par les acteurs et ceux qui les ont accompagnés, pour nous maintenir dans la position d'une évaluation externe. A proprement parler il ne s'agit pas d'évaluation, opération dont la visée est d'apprécier les résultats d'une action en fonction des objectifs fixés, mais d'une mise en ordre et d'une synthèse pour lesquelles on peut attendre une meilleure appréhension de ce qu'est cette modalité d'action éducative qu'est l'engagement des élèves dans la prévention, la mise en lumière des conditions qui la facilitent ou au contraire la contrarient.

II L'aide par les pairs, une stratégie de prévention

Les conduites à risque des adolescents.

L'adolescence est une période de fragilité, de vulnérabilité de la personne en pleine mutation biologique, psychologique et sociale. Cet âge de la vie propice à l'inquiétude, à la dévalorisation de soi, à la prise de risque, à la tentation des comportements d'opposition, voit apparaître des conduites à risque qui mettent en danger le sujet ou, tout au moins produisent des dommages pour l'individu et pour la société.

Les difficultés liées aux problèmes économiques et sociaux, la tension et le mal être que peuvent engendrer chez certains, l'allongement de ce qui n'était jusqu'à ces dernières décennies qu'un temps de passage et qui devient une période prolongée de l'existence, durant laquelle la personne est en situation d'attente incertaine et de discordance de statut, sont parmi les facteurs qui expliquent, sans doute, l'aggravation de ces conduites qui s'articulent autour de trois axes : la dépressivité, les violences, les drogues.

Dépressivité et tentatives de suicide.

Le suicide représente la deuxième cause de mortalité des 16 - 25 ans. Avec 40.000 tentatives par an et un millier de morts, la France est parmi les pays d'Europe les plus touchés ; chaque jour trois adolescents se donnent volontairement la mort. Les tentatives de suicide concernent davantage les filles que les garçons, mais ces derniers réussissent plus souvent leur acte.

En 1993¹ parmi les 11-19 ans, 23% ont des idées suicidaires, 9% y pensent fréquemment (7% pour les garçons, 11% pour les filles). 6,5% ont déjà fait une tentative de suicide.

L'enquête menée en 1991 et en 1998 auprès des lycéens parisiens² révèle qu'entre ces deux dates les taux d'envie et de tentative de suicide restent constants.

Les lycéens parisiens et le suicide

	1991	1998
Avez - vous déjà eu envie de vous suicider ?		
- une ou deux fois	27,8%	28%
- plusieurs fois	9,5%	8,7%
Avez - vous déjà essayé de vous suicider ?		
- une fois	6,9%	7,8%
- deux fois ou plus	1,8%	1,9%

¹ M. Choquet, S. Ledoux, Adolescents. Enquête nationale, Paris, INSERM, 1994.

² Ch.de Peretti, N.Leselbaum, Les lycéens parisiens et les substances psychoactives : évolutions, Paris, INRP, Paris X, 1999.

La violence et les actes délictueux

Dans l'enquête INSERM (op. Cit.) sont considérées comme conduites violentes, le fait de participer à des bagarres, de frapper ou de casser sous le coup de la colère ou de faire du racket. 42% des jeunes ont occasionnellement des conduites violentes, 19% en ont régulièrement et 2% ont fait du racket. La violence est la seule conduite à risque qui diminue avec l'âge et les garçons sont, à tout âge, beaucoup plus souvent concernés par ces comportements que les filles.

33% des garçons au collège ont des conduites violentes régulières, 27% des lycéens de l'enseignement professionnel et 18% de ceux de l'enseignement général et technologique. Les chiffres pour les filles sont : 16% au collège, 16% en LP et 10% en LEGT.

Les filles sont beaucoup moins souvent impliquées que les garçons dans ces comportements délictueux et les élèves de lycée professionnel davantage que ceux de l'enseignement général et technologique, à l'exception de deux conduites : "se livrer à des trafics" (10% des élèves de LEGT et 11% des élèves de LP), et "dégrader des matériels et des locaux" (22% des élèves de LEGT et 19% de ceux de LP).

L'enquête que nous avons réalisée en 1997 auprès d'un échantillon de 9919 lycéens¹, nous permet de saisir la violence sous ses deux faces : violence subie et violence produite.

4% des élèves se plaignent d'avoir été victimes, dans leur établissement ou dans son environnement immédiat, de racket ;

11% d'agressions physiques ;

14% de propos racistes ;

17% de menaces ;

22% de vols.

Quant aux passages à l'acte, leur occurrence est celle - ci :

2% des élèves disent qu'il leur arrive, dans leur établissement ou dans son environnement immédiat, de faire du racket - rappelons que 4% signalent avoir été victimes de racket ;

3% déclarent avoir exercé une violence physique sur un adulte ;

4% avoir volé un adulte ou l'établissement ;

5% avoir menacé un adulte ;

5% avoir volé un élève – rappelons que 22% se plaignent d'avoir été victimes de vols ;

7% avoir tenu des propos racistes – 14% des élèves signalent avoir fait l'objet de propos racistes ;

10% s'être livrés à des trafics ;

12% avoir exercé une violence physique sur un autre élève – 11% se plaignent d'avoir subi des agressions physiques ;

¹ R.Ballion, Les conduites déviantes des lycéens, Paris CADIS - OFDT, 1998.

16% avoir menacé un autre élève – rappelons que 17% signalent avoir fait l'objet de menaces ;

17% s'être battus avec un autre élève ;

18% déclarent avoir insulté un adulte dans l'établissement ;

21% avoir dégradé des matériels ou des locaux.

Les données fournies par les observations de la violence en milieu scolaire dans certains départements sensibles, permettent de saisir l'évolution du phénomène, tel qu'il est appréhendé par l'institution.

Dans le département de la Seine - Saint - Denis, mais le constat est valable pour toutes les zones difficiles, l'on note une "augmentation inquiétante et quasi continue des incidents graves signalés depuis 4 ans" dans les établissements scolaires¹.

EVOLUTION DES INCIDENTS (1993-1998)

Le nombre des incidents violents signalés dans les établissements scolaires de ce département était en 1996-1997 de 2,989, il est passé à 4,037 pour l'année 1997-1998, soit un accroissement de 35%.

La consommation de substances psychoactives²

Les médicaments psychotropes

20% des lycéens ont pris exceptionnellement durant l'année des médicaments contre la nervosité, l'anxiété ou pour mieux dormir, 10% plus ou moins régulièrement. Les filles sont deux fois plus souvent concernées (41%) que les garçons (18%), et ceci dans les deux filières.

L'alcool et l'état d'ivresse

10% des lycéens boivent régulièrement des boissons alcoolisées et 63% occasionnellement, 48% se sont enivrés durant l'année, 17% plus de cinq fois. L'ivresse est plus fréquente chez les garçons, en particulier pour les états répétés (la proportion de garçons qui se

¹ Observatoire de la violence en milieu scolaire. Politique de prévention de la violence à l'école en Seine - Saint - Denis. Bilan de l'année scolaire 1997-1998. Inspection académique. Le bilan récemment fourni pour l'année 1998-1999 fait état pour la première fois depuis la mise en place de l'observatoire de la violence en milieu scolaire, d'une diminution du nombre d'incidents. Ceci est attribué au renforcement des effectifs d'adultes dans les établissements.

² Source : Les conduites déviantes des lycéens. *op.cit.*

sont enivrés plus de 5 fois durant l'année est triple que celle des filles) et pour les garçons de L.P. par rapport à ceux de L.E.G.T.

Le tabac

50% des élèves fument, 34% régulièrement (21% moins de 10 cigarettes par jour, 13% : 10 cigarettes et plus par jour)

Les élèves de L.P. sont plus fréquemment fumeurs que ceux de L.E.G.T., et pour cette consommation, les filles ne se distinguent pas des garçons, 49% des garçons fument, 33% régulièrement. Les chiffres respectifs pour les filles sont : 51% et 34%.

Les drogues illicites

L'usage des diverses drogues touche les pourcentages de lycéens suivants :

- Dérivés du cannabis..... 29,8%¹
- Produits à inhaler..... 5,7%
- Amphétamines2,1%
- Cocaïne. Crack1,9%
- Héroïne1,7%
- Ecstasy - L.S.D3,4%

23% des lycéens n'ont fait usage que de haschisch et 7% ont utilisé du hachisch ainsi que d'autres drogues. Il n'y a pas de différences significatives, pour la consommation de ces substances, entre les élèves des deux filières ; les garçons sont plus souvent concernés (41% d'entre eux ont consommé de la drogue durant l'année, que les filles 27%).

Le professeur Parquet² débute l'introduction de son rapport sur la prévention par cet intitulé : "L'inquiétante aggravation de consommation de substances psychoactives". Ce constat vaut pour l'ensemble de la population mais, plus particulièrement pour les jeunes. Cet accroissement de la consommation touche tous les types de substances psychoactives et concerne particulièrement l'usage répété du produit.

L'alcool.

Globalement, la prévalence³ d'usage de boissons alcoolisées n'a pas augmenté chez les lycéens ces dernières années : en 1993, 28% des lycéens⁴ déclarent ne boire jamais d'alcool ; en 1997⁵, 27%. Il n'en ait pas de même pour l'ivresse, pour laquelle on remarque une tendance à la hausse de la prévalence. En 1997, environ la moitié des lycéens déclarent avoir été ivres durant l'année, alors qu'ils étaient à peine 40% en 1993. Parmi eux, ce sont ceux qui déclarent avoir été ivres au moins trois fois au cours de l'année qui sont en nette augmentation : 27% en 1997 contre 17% en 1993.

¹ Ont fait usage durant l'année de haschich, marijuana :

- 1 ou 2 fois : 9,4% des lycéens
- De 3 à 9 fois : 6,4%
- 10 fois et plus : 14,0%

² P.J Parquet, Pour une prévention de l'usage des substances psychoactives, Paris, CFES, 1997.

³ La prévalence est le nombre de cas observés sur une période donnée.

⁴ Enquête Adolescents de l'INSERM.

⁵ Enquête Les conduites déviantes des lycéens du CADIS

Le tabac.

La comparaison avec l'enquête INSERM de 1993 montre un accroissement du nombre de fumeurs parmi les lycéens.

En 1993, 62% des lycéens ne fument pas (38% n'ont jamais fumé et 24% ont déjà fumé mais ne fument plus) ; en 1997, ils ne sont plus que 50% ; 27% des lycéens de 1993 fumaient régulièrement, ils sont en 1997 34%.

Les médicaments psychotropes.

Les modalités de réponse proposées dans l'enquête INSERM de 1993 étaient différentes des nôtres (CADIS)¹ mais la définition des médicaments psychotropes est la même, on peut donc comparer la prévalence de l'usage de ces produits aux deux dates retenues. On constate ainsi une augmentation assez importante de la consommation de médicaments psychotropes entre 1993 (20,5% en ont fait usage durant l'année) et 1997 (30%), sans qu'on puisse préciser si celle-ci concerne plutôt des consommations fréquentes ou occasionnelles.

Les drogues illicites.

La prévalence d'usage de cannabis est plus élevée pour les lycéens parisiens², 34,4% ont utilisé ce produit durant l'année, 29,8% dans notre enquête. L'écart diminue lorsqu'on considère les consommations répétées au moins 10 fois dans l'année : 16,6% des lycéens parisiens, 14% de notre échantillon.

L'enquête auprès des lycéens parisiens a été effectuée à trois reprises, ce qui permet de constater un accroissement des prévalences d'usage après une relative stabilisation.

En 1983, 23,2% des lycéens parisiens ont expérimenté durant leur vie une drogue illicite, en 1991 : 24,2%, et en 1998 : 44,5%. Les chiffres respectifs pour le cannabis sont : 18,7%, 23,4% et 42,7%.

L'indicateur de prévalence d'usage de drogues illicites de l'enquête de l'INSERM en 1993 était "au cours de la vie", tandis que dans notre enquête, nous saisissons cette consommation durant les douze derniers mois, période plus courte donc au cours de laquelle la probabilité d'avoir consommé est moins forte. Donc l'accroissement de la consommation que nous observons entre 1993 et 1997 est minoré.

Consommation de drogues illicites (en %)

	En 1993 Au cours de la vie (INSERM)	En 1997 Au cours de l'année (CADIS)
Cannabis	22,6	29,8
Cocaïne	1,1	1,9
Héroïne	0,7	1,7
Amphétamines	2,6	2,1
Ecstasy ou LSD	2,0	3,4

¹ Aucune consommation de médicaments psychotropes, usage avec prescription, usage sans prescription, usage avec et sans prescription.

² Les lycéens parisiens et les substances psychoactives : évolutions.

Produits à inhaler	6,8	5,7
--------------------	-----	-----

Le fait le plus marquant concerne l'usage fréquent de cannabis, la part des jeunes ayant consommé au moins 10 fois est passée de 6% (en 1993 "au cours de la vie") à 14% (en 1997 "au cours de l'année").

La mission de prévention assignée à l'école

Développement de cette mission.

"La prévention fait partie intégrante de la mission éducative de l'école" peut - on lire au début de la circulaire du 1.7.1998¹ qui instaure les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Cet élargissement du domaine de compétence de l'école qui n'est pas sans poser problème quant à sa mise en œuvre, résulte essentiellement du fait que ces jeunes qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus fréquemment en situation à risque sont massivement pris en charge par le système scolaire dans les lycées d'enseignement général et technologique et dans les lycées professionnels.

Que représente la population lycéenne par rapport aux classes d'âge concernées ? A l'heure actuelle, 87% des jeunes de 15 - 18 ans sont dans un établissement scolaire, 6% suivent des cycles d'insertion pré - professionnelles dans les centres de formation d'apprentis et les organismes de formation. Restent 7% des jeunes qui sont hors des structures de formation : 1 à 2% sont en activité et 5 à 6% sont "en galère"².

La proportion des jeunes qui atteignent le niveau du C.A.P. ou du B.E.P. est aujourd'hui de 91%, et la proportion de ceux qui atteignent le niveau du baccalauréat est de 68%³.

Étant le seul endroit où la quasi - totalité de la population des jeunes est accessible, car "captive", à des actions visant à modifier des comportements ou à prévenir leur émergence, l'école se voit expressément assignée une mission nouvelle qui est celle de protection et de prévention. D'autant plus que les conduites à risque des jeunes qu'elle accueille perturbent plus ou moins fortement mais toujours d'une manière notable, son fonctionnement.

Cette mission de prévention qui, dans la décennie précédente, se situait à la marge des établissements scolaires avec les clubs - santé et plus tard le dispositif des adultes - relais, est devenue plus centrale à partir de l'instauration des comités d'environnement social qui, en 1997, lors de leur transformation touchaient 30% des collèges et des lycées et s'impose actuellement comme une mission prioritaire, avec l'obligation faite par la loi⁴ à tous les établissements scolaires de mettre en place un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Cette attente à l'égard de l'école est aussi exprimée par l'opinion des Français. Lorsqu'on demande à ces derniers "qui peut contribuer le plus aux actions de prévention", si le rôle de la famille reste primordial, la place occupée par les médias, et celle du milieu scolaire en tant que lieu de prévention privilégié s'accroît :

¹ Circulaire n° 98 - 108. Prévention des conduites à risque et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

² S. Beyeler, La prise en compte de drogues licites et illicites chez les jeunes de 15 à 18 ans, Paris, OSC, 1996, p. 24.

³ L'état de l'école, n°8, Ministère de l'Éducation nationale. Direction de la programmation et du développement novembre 1998.

⁴ Loi du 29/07/1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Art. 27 bis.

	1996 (IFOP - CFES)	1998 (IFOP - Santé magazine)
Famille	45%	45%
Milieu scolaire	13%	21%
Journalistes, médias	8%	12%
Médecins	13%	9%
Police	4%	6%
Associations	11%	6%
Élus	5%	choix non proposé

Source : perceptions, opinions, attitudes et connaissances de la population française en matière de toxicomanie, Paris, OFDT, septembre 1998.

Les difficultés de sa réalisation.

L'établissement scolaire doit être le lieu où s'exerce une prévention primaire¹, mais il va de soi que cet objectif demande, pour être mis en œuvre d'une manière efficace, que l'on réfléchisse à ce qu'est la prévention à l'adresse des jeunes : qu'on définisse ses principes, sa stratégie, ses méthodes, que l'on ait à l'esprit les difficultés que cette politique doit surmonter².

Le simple constat de l'aggravation des comportements de consommation de substances psychoactives chez les jeunes démontre l'échec de la politique de prévention ? . Cet échec tient à deux causes : l'insuffisance de cette politique et son expression inadaptée.

Très peu d'élèves ont eu l'occasion d'être l'objet d'une action, aussi minime soit elle, de prévention.

A la question ³: "*Est - ce - que dans votre établissement, à votre connaissance, quelque chose a été fait pour inciter les élèves à*" :

- à ne pas fumer.....28% répondent oui
- à ne pas consommer de boissons alcoolisées.....25% répondent oui
- à ne pas faire usage de drogues..... 44% répondent oui

Et cette action de prévention s'est réalisée, dans la majorité des cas, sous la forme la plus aisée à mettre en œuvre mais aussi la moins efficace : "par des affiches, des brochures".

Il est difficile de mettre en œuvre des actions de prévention autrement que sous la forme de production d'informations censées apporter des savoirs qui incitent les jeunes à éviter les conduites proscrites. En particulier, l'on constate le peu de place que tient, parmi les actions de prévention engagées par les établissements, tout ce qui vise par la formation, la mise en situation, et responsabilité à faire que le jeune développe des compétences (estime de soi, respect des autres, capacité à s'autonomiser, amour de la vie...) qui sont autant de facteurs de protection⁴.

¹ On distingue 3 formes, 3 niveaux de prévention :

La prévention primaire : c'est l'ensemble des mesures qui visent à éviter l'entrée dans un désordre ; c'est celle qui peut s'exercer dans le cadre de l'école ;

La prévention secondaire traite une toxicomanie avérée pour éviter au sujet de demeurer dans la dépendance, pour réduire les risques ;

La prévention tertiaire s'intéresse aux efforts de réadaptation, de retour à la vie normale des anciens toxicomanes.

² Voir Ch. Bachmann (sous la direction de). Prévention des toxicomanies en milieu scolaire, Paris, I.N.R.P., 1996.

- "Les drogues : usage, abus, dépendances. La prévention en question", La santé de l'homme, n°334, 1^{er} semestre 1998,

- Pour une prévention de l'usage des substances psychoactives, op. cit. , 1998.

³ Les conduites déviantes des lycéens. Op. cit. , 1998

⁴ Voir R. Ballion, Les comités d'environnement social, Paris, CADIS-O.F.D.T., 1998, p. 69-70

Or, non seulement l'information n'est pas la prévention, la connaissance, la raison ne régissent pas les comportements, mais, qui plus est, en ce qui concerne les jeunes scolarisés, la consommation de substances psychoactives va de pair avec les connaissances. Plus les sujets sont concernés par ces consommations (tabac, alcool, drogue), plus ils se disent informés et suffisamment informés des dangers afférents à ces pratiques¹.

26% des lycéens qui ne fument pas disent que : "Quelque chose a été fait dans le lycée pour inciter les élèves à ne pas fumer", 34% des élèves qui fument régulièrement font la même déclaration².

23% de ceux qui disent ne s'être jamais éivrés signalent que : "quelque chose a été fait dans le lycée pour inciter les élèves à ne pas boire de l'alcool", 31% de ceux qui se sont éivrés plus de 5 fois, disent avoir reçu un message de prévention.

43% de ceux qui n'ont jamais pris de cannabis durant l'année déclarent que : "Quelque chose a été fait dans le lycée pour inciter les élèves à ne pas faire usage de drogue", c'est 52% de ceux qui ont fait usage de ce produit 10 fois et plus durant l'année qui font la même déclaration.

Dans le même ordre d'idée, il y a 46% des lycéens qui n'ont jamais pris de cannabis qui déclarent que "les actions menées auprès des jeunes pour les informer des risques liés à la consommation de la drogue" ne sont pas suffisantes. Seuls 25% (21 points de moins) qui ont fait usage 10 fois et plus de cannabis durant l'année émettent la même opinion.

Donc, comme le constatent les auteurs de l'enquête INSERM (op.cit., p 124)... "la consommation s'opère sur un fond d'information et non d'ignorance... les consommateurs semblent avertis et informés".

Sans recourir à une approche clinique pour expliquer ce phénomène (recherche de l'interdit, goût du risque, affirmation de soi...) l'on peut constater que cette liaison apparemment paradoxale entre le fait d'être prévenu du caractère nocif du comportement visé et l'implication du sujet dans la conduite stigmatisée, est facilitée par trois attitudes des jeunes concernés.

Tout d'abord, ils minorent les effets nocifs de la consommation des substances psychoactives. La très grande majorité des élèves interrogés sont d'accord pour reconnaître les dangers liés à la consommation du tabac, de l'alcool et des drogues, mais ils sont d'autant moins nombreux à le faire qu'ils utilisent le produit.

La seconde attitude qui rationalise usage et connaissances, est l'affirmation du caractère contrôlé de cette consommation. Il semble que les jeunes aient fait leur - sans vraisemblablement la connaître - la distinction qui est faite, à propos de la consommation de substances psychoactives, des trois modalités de comportement : Usage (consommation qui n'entraîne pas de dommages), l'usage nocif ou abus (consommation qui implique ou peut impliquer des dommages) et la dépendance (comportement psychopathologique) se contrôler".

Le dernier argument, celui qui clôt la discussion car il est affirmation de principe, est la mise en avant de la liberté de l'individu, de son droit à prendre des risques. Ce principe est d'autant plus souvent avancé que la personne est impliquée dans la conduite examinée.

¹ Les 3 enquêtes les plus récentes sur lesquelles nous nous appuyons : celle de l'INSERM en 1993, celle du CADIS en 1997 et celle sur les lycéens parisiens en 1998, le confirment de la manière la plus nette.

Henri Chabrol (Les toxicomanies de l'adolescent, op.cit.) écrit p.112 : "L'évaluation de la majorité des programmes basés sur l'éducation a montré leur inefficacité ou leurs effets néfastes. Non seulement ils ne limitent pas l'augmentation de la consommation, mais ils peuvent avoir une action incitative en accroissant l'expérimentation de toxiques... Ainsi, une étude réalisée auprès de 935 jeunes lycéens a montré que ceux qui avaient suivi un programme d'éducation avaient accru significativement leurs connaissances des toxiques, mais aussi leur utilisation d'alcool, de marijuana et de L.S.D.

² Les conduites déviantes des lycéens, op. cit.

Opinions sur la consommation d'alcool selon l'expérience de l'ivresse %

	Jamais	Plus de 5 fois
Est la cause de nombreux accidents	96,2 ¹	89,3
Peut provoquer de graves troubles de santé	85,1	62,5
Peut entraîner une dépendance	77,6	54,8
C'est une affaire personnelle, chacun est libre de faire ce qu'il veut	59,6	78,8
N'est pas grave si l'on sait se contrôler	52,8	70,4

D'une manière moins marquée que la consommation d'alcool, l'usage du tabac entraîne à minimiser ses risques, même si ces derniers sont massivement reconnus. A l'exception de la dépendance, à propos de laquelle les fumeurs réguliers ont une opinion qui ne les distingue pas des non - fumeurs, ce qui n'était pas le cas pour l'alcool. La liberté de l'individu, même celle de se nuire, est d'autant plus souvent revendiquée que l'on est impliqué dans cette conduite à risque.

(En %)

	Ne fument jamais ²	Fument régulièrement
- provoque de graves troubles de santé	93,9	88,2
- est très gênant pour ceux qui ne fument pas	71,6	62,2
- entraîne une dépendance	76,6	77,6
- c'est une affaire personnelle, chacun est libre de faire comme il veut	79,9	91,1
- en ce domaine, l'essentiel est de savoir se contrôler	60,7	73,6

Pour l'usage des drogues illicites et, plus précisément, celui du haschich, nous observons les mêmes relations que pour la consommation du tabac et de boissons alcoolisées, entre l'usage et les opinions.

¹ Le tableau se lit ainsi : 96,2% des qui ne s'enivrent jamais sont d'accord sur le fait que la consommation d'alcool est la cause de nombreux accidents, 89,3% de ceux qui se sont émébrés plus de 5 fois ont la même opinion.

² Le tableau se lit ainsi : 93,9% de ceux qui ne fument jamais estiment que la consommation de tabac provoque de graves troubles de santé, 88,2% de ceux qui fument régulièrement ont la même opinion.

La consommation de haschich va de pair avec le degré d'exposition du sujet à un message préventif et entraîne à minimiser le danger de la consommation des drogues.

Durant l'année

	N'ont jamais fait usage de haschich	En ont consommé 10 fois et plus
.Disent que dans leur établissement "quelque chose a été fait pour inciter les élèves à ne pas faire usage de drogue".	43%	52%
. S'estiment suffisamment informés sur les drogues.	51%	64%
.Estiment qu'il y a suffisamment d'actions menées auprès des jeunes pour les informer des risques liés à la consommation de drogue.	35%	49%

Les opinions sur les drogues dites «dures» ou «douces» et leur nocivité

Durant l'année

	N'ont jamais fait usage de haschich	En ont consommé 10 fois et plus
.Faites - vous la différence entre drogues "douces" et drogues "dures ?" : oui	64%	94%
.Pensez - vous que consommer des drogues "douces" peut entraîner à consommer des drogues "dures ?" : oui	36%	6%

Quelque soit la drogue utilisée ("douce" ou "dure")

Durant l'année

	N'ont jamais fait usage de haschich	En ont consommé 10 fois et plus
."L'usage de drogues est nuisible à la santé" : oui	79%	33%
."L'usage de drogues entraîne un affaiblissement des facultés intellectuelles" : oui	65%	38%
."L'usage de drogues provoque un état de dépendance" : oui	69%	21%
."L'usage de drogues est la cause d'accidents, de vols" : oui	52%	21%

Il semble donc que le message de prévention auprès des jeunes ne puisse pas, non seulement s'appuyer sur le principe d'autorité («tu ne dois pas faire cela»), sur la référence à l'éthique ou au jugement social ("c'est mal de..."), mais même se contenter de l'appel à la raison, à l'utilité bien comprise ("cela fait mal de...").

Cela ne met pas en question la politique d'information qu'il faut mener auprès des adultes afin qu'ils disposent d'outils pour nourrir la communication avec les jeunes sur ces comportements, et auprès de ces derniers pour les aider à modifier leurs conduites s'ils sont engagés dans ce type d'usage ou, à ne pas faire le premier pas dans cette voie.

Si la prévention passe nécessairement par l'information, la production de connaissances, c'est non seulement parce que nous ne pouvons et devons pas mettre en doute la valeur du modèle humain (l'être de raison) qui est le nôtre, mais c'est aussi parce que les données

présentées ne sont peut-être pas indicateurs de l'innocuité de ce type de démarche, mais du caractère insatisfaisant de sa mise en application. En effet, la prévention telle que nous la saisissons au travers des témoignages des lycéens, peut être estimée à la fois insuffisante et inadaptée dans sa forme et contenu.

Nous avons vu précédemment que peu d'élèves ont eu l'occasion de recevoir (ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas été émis) un message de prévention dans leur établissement et, dans les trois quarts des cas, c'est sous la forme minimale d'affiches, de brochures.

Le contenu de ce message de prévention fait problème et ceci de plus en plus, en ce qui concerne la cannabis, pour les adultes dans l'établissement scolaire. Ceci est dû à l'évolution du discours public sur les drogues, dans lequel il est mis en avant qu'il ne faut pas se focaliser sur un produit mais sur des modes de consommation excessive ou abusive. Cette position est maîtrisée dans notre culture pour l'alcool, dont l'usage contrôlé est considéré comme un facteur de sociabilité, voire, pour le vin ("french paradox" aidant) de bienfait organique ; son usage convenable, d'un point de vue social, médical et pénal (dans le cas de la répression de l'ivresse sur la voie publique et de la conduite automobile) est défini. Il n'en est pas de même pour le cannabis qui ne peut plus, compte tenu de l'extension de sa consommation et de la mise en comparaison, à son profit, de sa nocivité par rapport aux substances licites que sont le tabac et l'alcool,¹ être considéré comme drogue "négativité pure" à propos de laquelle on ne peut accepter d'usage convenable².

Le discours de la déchéance et de l'inevitable de l'escalade ou, tout au moins de son risque réel, n'est plus crédible auprès des jeunes qui savent que si la totalité des consommateurs de drogues dures sont passés par le haschich, ce n'est qu'une petite minorité des consommateurs de cannabis qui deviendront toxicomanes³. "Le haschich est donc une condition nécessaire, mais pas suffisante pour poursuivre le parcours des drogues illicites dures"⁴.

La dangerosité du tabac est reconnue par quasiment tout le monde⁵ quelle que soit l'intensité de son usage, cela n'empêche pas que même les plus avertis (le médecin fumeur n'est pas une rareté) assument ce risque dont il faut décliner la dénonciation sous toutes les formes⁶ dénonciation qui est sans réserve, sans ambiguïté. Il n'en est pas de même pour l'alcool et le cannabis à propos desquels on tend de plus en plus à s'aligner sur le point de vue des consommateurs qui avancent que seul l'usage non contrôlé est néfaste⁷.

Le message de prévention est à trouver, non seulement parce que l'appel à l'intérêt de la personne n'a pas l'impact que raisonnablement l'on pense qu'il devrait avoir, mais aussi parce que, concernant l'usage du cannabis dont on a vu le progrès chez les jeunes, le statut juridique du

¹ B. Roques, La dangerosité des drogues : rapport au secrétariat d'État à la Santé, Paris, Odile Jacob / La documentation française, 1999.

² A. Ehrenberg (s.dir.), Individus sous influence. Drogues, alcools, médicaments psychotropes. Paris ; Ed. Esprit, 1991.

³ On évalue à 5 à 6 millions le nombre de personnes ayant fait usage de cannabis. En 1995, 34,3% des adultes de 18 à 44 ans ont expérimenté le cannabis, 7,7% en font un usage plus courant. La fourchette d'estimation des usagés d'opiacés va de 146000 à 172.000.

Source : Drogues et toxicomanies. Indicateurs et tendances, Paris, OFDT, 1999.

⁴ S. Beyeler, La prise de drogues licites et illicites chez les jeunes de 15 à 18 ans, Paris, Observatoire sociologiques du changement, 1996.

⁵ 91% des lycéens estiment que l'usage du tabac "peut provoquer de graves troubles de santé" (5% non, 4% ne sait pas). Pour la consommation d'alcool 76% des lycéens ont la même opinion (15% pensent que non et 9% ne savent pas).

⁶ " Beurk ! Jamais je ne pourrais embrasser un garçon qui fume !" , a déclaré pendant la période estivale l'une des marionnettes du programme Jeunesse France 3, Les mini keums. La chaîne, en collaboration avec la Caisse Nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cramtes) et le CFES, fait tenir un discours de prévention anti - tabac aux petits héros des 4 / 14 ans, tout en valorisant l'image du non - fumeur." Bulletin de la MGEN, septembre 1999.

⁷ " C'est ainsi que l'alcool est ou n'est pas, une drogue selon qui le boit et comment il est bu. Il y a de même un usage toxicomane du cannabis". S. Geismar – Wiéviorka, Les toxicomanes, Seuil, 1995.

produit interdit que l'on ait recours, comme pour l'alcool, à la définition du convenable, car, comme l'écrit Alain Ehrenberg¹, "l'illicite, lui, exclut toute distinction".

¹ Individus sous influence, op.cit., p. 12.

L'implication des élèves dans la démarche de prévention.

L'action de prévention doit prendre appui sur la transmission de savoirs et de connaissances, mais fondamentalement, elle se réalise par l'aide apportée au jeune dans le développement de capacités comportementales, elle "vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer les choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement"¹.

Le professeur Parquet² souligne la nécessité de mettre en œuvre une démarche éducative qui aide le jeune à être l'artisan de sa propre prévention : "Pour qu'une politique de prévention des comportements de consommation de substances psychoactives soit efficace, il est essentiel de développer et soutenir les facteurs de protection. Ce sont eux qui sont à l'origine du développement et de l'acquisition des compétences et des habilités psychologiques et sociales.

En donnant des repères aux jeunes, on leur permet d'acquérir l'estime de soi et le respect des autres, la capacité de choisir et de s'autonomiser, la capacité de mener leur vie, c'est-à-dire de pouvoir résister à des sollicitations d'origines diverses, la capacité de trouver le chemin d'une bonne gestion de leur santé ou encore de prendre la décision d'arrêter de consommer".

L'action à mener pour que les élèves deviennent acteurs de prévention se réalise sous deux formes :

La première, que nous venons d'évoquer, découle du constat que la prévention auprès des jeunes ne peut relever d'une démarche d'autorité ou moralisante qui se révèlent tout à fait inefficaces voire contre-productives, mais qu'elle passe, nécessairement, par le recours à la responsabilité du sujet. C'est en faisant en sorte que le jeune fasse sien, s'approprie les objectifs visés par la prévention et les valeurs qui les supportent, que celle-ci peut avoir un effet. Et c'est par l'action éducative que l'on peut espérer développer les compétences qui amèneront le jeune à avoir un comportement responsable.

L'action de prévention que l'on peut qualifier de primaire puisqu'elle vise à éviter l'entrée dans le désordre ou à faciliter sa sortie, s'inscrit directement dans la production du service éducatif³. Plus celui-ci est de qualité, moins l'élève qui en bénéficie est engagé dans des conduites à risque.

Lorsque l'on constate⁴ que non seulement la qualité des résultats scolaires, l'assiduité aux cours, le sentiment qu'a l'élève de la pertinence de l'orientation dont il a fait l'objet, son intérêt pour les études qu'il mène, mais aussi que tous les indicateurs qui rendent compte de la qualité auto-estimée par l'élève de son expérience scolaire : opinions sur la discipline, sur la nature des relations existant entre adultes et élèves, sur le statut qui est le leur dans l'établissement ...ont un impact sur les conduites déviantes des élèves, l'on ne peut que prendre acte du fait que si l'école ne peut être tenue pour responsable de ces conduites, la preuve en est que ceux qui sont, du point de vue de leur vécu scolaire, dans une situation optimale : bons résultats, orientation favorable, bonne opinion de l'établissement, de la discipline, des relations avec les adultes etc. , sont néanmoins, pour une part non négligeable d'entre eux, impliqués dans ce type de conduites, elle a néanmoins capacité à les minorer (par l'action éducative, par les effets positifs de la situation de réussite scolaire) ou, au contraire, à les développer par ses effets négatifs.

¹ Circulaire du 24/11/1998, Orientation pour l'éducation à la santé à l'école et au collège, ministère de l'Éducation nationale.

² Pour une prévention de l'usage des substances psychoactives (op. cit.), p. 33.

³ Une enquête réalisée auprès de 5.000 élèves de collèges sur le thème du "bien - être" au collège, état subjectif qui influe fortement sur les conduites des élèves, débouche sur le constat que le facteur qui influence le plus ce sentiment de bien - être est la "nature et la qualité des relations avec leurs enseignants." D. Meuret – Th. Marivain, Inégalités de bien - être au collège. Les dossiers d'Éducation et Formations, n° 89, MEN - DEP, août 1997.

⁴ Voir Les conduites déviantes des lycéens, op. cit.

La visée de prévention se réalise, dans cet objectif de renforcement des facteurs de protection, par une stratégie de contournement : c'est en favorisant les conditions qui feront que les jeunes aimeront la vie, se respecteront eux - mêmes et les autres, qu'indirectement on influe sur leurs comportements.

La stratégie de prévention est directe lorsque, visant à faire que les élèves deviennent acteurs de prévention, l'on facilite l'engagement de certains d'entre eux dans des actions de cet ordre. Ces élèves se positionnent alors en tant que relais, médiateurs entre l'ensemble de leurs pairs et l'univers de la prévention constitué d'informations, de savoirs et de savoirs-être et de dispositifs et de personnes ressource.

Le concept de formation, de médiation par les pairs en matière de prévention chez les adolescents, est apparu comme une possibilité d'action plus efficace que les formes traditionnelles qui reposent sur la croyance que le discours de l'adulte va, par l'apport de connaissances, inciter le jeune à orienter ses conduites dans les sens de son "intérêt bien compris".

Cette approche s'appuie sur deux constats :

- Les adolescents se tournent spontanément vers leurs pairs lorsqu'ils ont des difficultés ; ils considèrent leurs amis comme la principale aide à faire face à leurs problèmes ¹;

- Si l'on prend acte que les objectifs assignés aux actions de prévention sont plutôt définis en terme de changements de modes de vie et de développement d'aptitudes qu'en terme d'acquisition de connaissances, ces changements ne peuvent s'opérer que si l'individu devient acteur de sa propre transformation et les phénomènes d'identification, d'exemplarité font que le pair devient un référent, un facilitateur de ce changement.

Le recours aux pairs dans l'acte éducatif a une longue histoire². Depuis les collèges jésuites au XVIème siècle jusqu'au système des préfets pratiqué à l'École des Roches et aux mouvements pédagogiques d'autonomie des écoliers aux États Unis et en Europe au XXème siècle, en passant par ce temps fort qu'a été, au XIXème siècle, l'enseignement mutuel en Angleterre, en France et Suisse, de nombreuses formes pédagogiques se sont appuyées sur certains élèves comme "multiplicateurs" de l'action que la société exerce sur les jeunes pour les éduquer (selon la fameuse définition de Durkheim).

Dans les années quatre-vingt, la lutte contre le Sida, l'importance accordée à l'autocontrôle par les jeunes de leur sexualité, vont faire des "jeunes relais", ces "interlocuteurs environnementaux naturels" comme les qualifie le professeur Parquet (1997, *op. Cit.*, p. 86), des acteurs de premier plan des stratégies de prévention.

L'expérience du Sida a fait émerger la notion de "devoir de santé"³, le fait que les individus soient perçus comme étant responsables de leur état de santé, que l'on attend d'eux une maîtrise individuelle des risques, car on postule leur capacité à réguler leur comportement en fonction

¹ Dans l'enquête INSERM 1993, *op. cit.*, on signale que ce sont les pairs qui le plus souvent sont les interlocuteurs des jeunes en difficulté et qu'en particulier la place des jeunes du même âge apparaît tout à fait importante lorsqu'il s'agit de parler d'un problème de drogue (p. 214).

L'on sait aussi que cette influence des pairs est souvent négative. Ainsi, les données récentes de deux études sur l'usage de l'ecstasy nous apprennent que "l'initiation" s'opère presque toujours par des réseaux de pairs : informateurs préalables, "gratuité" du premier essai.

IREP. L'ecstasy : recherche pilote, Paris, OFDT, 1998 et CEID, Recherche sur les usages d'ecstasy en Gironde, Paris, OFDT, 1998.

² Voir M. Crubellier, L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1850, Paris, Armand Colin, 1979 ;

G. Vincent, L'école primaire française, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980 ;

Olivier Taramarcz rappelle les grandes lignes de cette histoire : "L'approche pédagogique par les pairs : perspective historique" in CFES, Approche par les pairs et santé des adolescents, Paris, Ed ; du CFES, 1996.

³ C. Herzlich, J. Pierrat, Malades d'hier, malades d'aujourd'hui. De la mort collective au devoir de guérison, Paris, Payot, 1984.

d'une connaissance des risques encourus¹. Cet appel à (mais aussi cette croyance en) la responsabilité et à l'autonomie individuelle amène à des pratiques d'aide au développement des capacités des sujets à se prendre en charge qui s'appuient sur l'aide apportée par les pairs.

Faire en sorte que les élèves deviennent acteurs de la prévention est une visée qui correspond à une tendance forte de l'évolution de la conception de ce que doit être la production du service éducatif. C'est le développement de l'individualisation, le changement souhaité du statut de l'élève qui, non seulement doit être placé au centre du système éducatif (Art. 1 de la Loi d'orientation sur l'éducation de 1989), mais doit être considéré comme un sujet actif de son éducation². Individualisation dans la relation pédagogique, dans la prise en compte des élèves dans le fonctionnement de l'institution, dans le rapport adultes - jeunes par le passage d'une morale de prescription à une morale de responsabilité.

Cette individualisation se traduit aussi par le recours aux pairs pour aider la société et les institutions qui la représentent, à gérer les problèmes auxquels elle est confrontée, prioritairement celui de la violence. De la réalisation d'une campagne de sensibilisation des élèves à la violence, menée en 1997 à la demande du ministère de l'Éducation nationale, par les représentants nationaux des élèves (élus au Conseil national de la vie lycéenne), aux diverses actions qui, sur le terrain, dans les établissements difficiles, impliquent certains jeunes en tant que "médiateurs" dans la gestion des manifestations de la violence scolaire³.

L'action des pairs en matière de prévention s'incarne selon trois rôles qui ne sont pas des systèmes et logiques d'actions exclusifs définissant des fonctions circonscrites et signalées, mais des matrices et orientations de comportements qui, la plupart du temps, se recourent.

Relevés dans la littérature, il y a les deux rôles de : "pairs multiplicateurs" chargés de répandre dans leur milieu de vie un certain nombre d'informations et de recommandations, et de "pairs entraînants" à l'écoute des demandes et attentes de leurs pairs auprès desquels ils jouent non seulement ce rôle de "confident" mais surtout de relais auprès des personnes et structures qualifiées pour prendre en charge le problème. Nous y ajoutons, en rappelant que ces différents rôles sont souvent des facettes d'action communes à un même individu, le rôle de "pair animateur". C'est un rôle que l'on peut qualifier de préalable aux deux autres car il permet à l'élève qui s'engage dans une action de soutien auprès de ses camarades, d'être connu et reconnu, de bénéficier de leur confiance. C'est aussi un rôle que l'on peut considérer comme englobant quant à ses effets dans la visée de prévention. En mettant en place des actions collectives de la vie juvénile dans l'établissement, en prenant en charge la gestion de dispositifs permanents de la vie scolaire, comme la Maison des lycéens, en organisant dans l'établissement l'expression lycéenne, ces "pairs animateurs" ont une action de prévention par le biais du renforcement des facteurs de protection du jeune. Ceci non seulement en favorisant le développement des comportements d'autonomie et de responsabilité, mais aussi en suscitant des actions alternatives et souvent incompatibles avec les comportements de consommation de psychotropes car : *"le jeune doit pouvoir se réaliser à travers des activités génératrices de plaisir*

¹ Cette opinion est fortement exprimée dans le domaine des drogues et ceci dans le contexte du changement du point de vue social et politique à l'égard de la drogue. La vision 'utopique' d'une société où la drogue est expurgée tend à être remplacée par celle d'une société qui met en place des politiques de "réduction des risques". Des auteurs insistent sur la capacité des toxicomanes à se prendre en charge, sur la "rationalité" de leurs comportements de consommation. Voir par exemple R. Castel, A. Coppel, "les contrôles de la toxicomanie" in *Individus sous influence*, op. cit.

R. Ingold, "Cannabis et escalade", in *La santé de l'homme* n° 334, 1994, écrit : "...les consommations de cannabis se font selon des modalités assez bien contrôlées et gérées".

² R. Ballion, *La démocratie au lycée*, Paris, ESF Ed., 1998.

³ B. Diaz, B. Liatard, *Contre violence et mal - être, la médiation par les élèves*, Paris, Nathan, 1998.

Dans cette perspective du rôle de médiateurs tenu par les pairs ou par leurs aînés, on peut rappeler les actions de la politique dite des "grands frères". A la R.A.T.P. par exemple E. Macé, "Face à l'insécurité, la médiation ? Les "grands frères" de la R.A.T.P" in *Violence en France* sous la direction de M. Wieviorka, Paris, Le Seuil, 1999. A l'Éducation nationale, avec les aides éducateurs des emplois - jeunes.

qui sont autant de facteurs d'épanouissement susceptibles de faire reculer le passage dans des conduites à risques¹.

III Les établissements concernés et leur politique de prévention.

Un groupe d'établissements typés.

Le groupe des lycées engagés dans l'action n'est en rien représentatif de l'ensemble des établissements de second cycle, puisqu'il est essentiellement composé d'établissements qui accueillent une majorité d'élèves plus ou moins fragilisés, dans la mesure où ils appartiennent à des milieux sociaux défavorisés d'un point de vue économique, social et d'origine nationale. 8 établissements sur 14 sont classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), certains d'entre eux ayant la qualification de "sensibles" ; 4 autres, tout en n'ayant pas ce statut, sont le "débouché" de collèges qui eux, ont cette attribution. Seuls deux lycées (II - V) peuvent être considérés, du point de vue des caractéristiques socioculturelles de leurs élèves et de leurs résultats scolaires, comme se situant dans une position favorable par rapport à la moyenne nationale. Celle-ci pour le taux d'admis au baccalauréat en 1998 présente le chiffre record de 79% ; le lycée II atteint 78% d'admis et le V 88%.

Les lycées ayant été choisis dans 5 académies "sensibles" et parmi ceux qui avaient déjà engagé une réflexion et des actions en matière de prévention, il est donc normal que nous ayons affaire à des établissements plus exposés aux difficultés que les autres.

Si l'on peut voir là une situation qui offre des conditions facilitatrices de l'action puisque celle-ci répond à la nécessité pour ces établissements d'améliorer la qualité du service produit et qu'elle a donc des chances de rencontrer la motivation des personnels, elle est cependant cause d'effets que l'on peut estimer négatifs.

Le premier, tient au fait que ces établissements où l'on "fait beaucoup de choses" peuvent avoir l'impression que l'action proposée ne leur apporte pas grand chose et que, de plus, par le caractère imposé du pilotage national, elle n'entre pas dans le système d'action de l'établissement, voire le perturbe (VI - VII).

Le deuxième effet "pervers" (c'est-à-dire non voulu) de ce choix des établissements participant à l'action expérimentale est que celle-ci apporte peut-être plus de profits aux établissements "sans problème" qu'à ceux qui en ont.

Explicitons cette proposition apparemment paradoxale.

L'on considère que les élèves de milieux défavorisés et les établissements qui les accueillent doivent bénéficier en priorité d'actions qui donnent à la politique de prévention son efficacité, pour deux raisons. La première tient au fait qu'on a tendance à donner de la cohérence aux représentations et qu'ainsi les jeunes en difficulté sont perçus comme cumulant les difficultés ; il est donc normal qu'ils soient, davantage que ceux qui ont à supporter moins de handicaps, l'objet de prévention puisqu'ils sont les plus touchés. L'autre raison tient à la place prépondérante des conduites liées à la violence dans la représentation de la déviance. Ces conduites étant les plus visibles et étant celles qui perturbent le plus le fonctionnement social retiennent toute l'attention, car l'urgence est, avant de guérir, de pacifier. Or la violence si elle concerne plus fréquemment les garçons que les filles, "concerne aussi plus volontiers les jeunes d'origine étrangère, les redoublants, les élèves de milieux modestes, vivant en banlieue"². Il est donc logique, si on privilégie dans l'appréhension des conduites déviantes les comportements de violence, que l'on s'intéresse prioritairement aux jeunes qui en sont porteurs. On occulte alors le fait que pour les autres conduites déviantes, celles qui ne troublent pas beaucoup le bon ordre

¹ M. P Houcarde, "L'éducation au plaisir", in *La santé de l'homme*, op. cit. , 1998.

² *Adolescents. Enquête nationale*, op. cit. , p. 189.

scolaire : toutes les consommations de substances psychoactives, ce ne sont pas les enfants des milieux populaires qui sont les plus impliqués, mais, au contraire, ceux des couches sociales favorisées.

Les consommations de substances psychoactives chez les lycéens selon la CSP du chef de famille.¹ En %.

	Enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures	Enfants de milieux défavorisés
- Fument	54	46
- Ont été en état d'ivresse durant l'année	51	45
- Ont fait usage de médicaments psychotropes durant l'année	34	28
- Ont consommé des drogues durant l'année	39	25
- Ont consommé du haschich durant l'année	37	23
- Ont consommé 10 fois ou plus du haschich durant l'année	18	9

Ainsi, si les élèves qui sont dans des lycées classées en ZEP sont plus impliqués que les élèves des autres établissements dans les conduites de violence², ils le sont moins pour ce qui concerne l'usage de drogues licites ou illicites.

Les conduites déviantes des élèves des lycées en ZEP et des autres.³ En %

	Élèves dans les lycées en ZEP	Élèves dans les autres lycées
- Ont fait du racket	4	2
- Ont volé un élève	8	5
- Se sont livrés à des trafics	12	10
- Ont exercé une violence physique sur un autre élève	16	11
- Ont menacé un autre élève	22	15
- Ont dégradé des locaux, des matériels	14	22
- Fument	39	51
- Ont été en état d'ivresse durant l'année	30	51
- Ont fait usage de médicaments psychotropes durant l'année	26	31
- Ont consommé des drogues durant l'année	23	35
- Ont consommé du haschich durant l'année	19	31
- Ont consommé 10 fois ou plus du haschich durant l'année	9	15

Avoir choisi préférentiellement des lycées qui sont amenés à mettre en œuvre des politiques actives de prise en charge des élèves et, en particulier, des actions qui visent à ce que ces jeunes vivent mieux leur scolarité, c'est, bien sûr, se donner la possibilité que ce programme d'action "les élèves acteurs de prévention" rencontre les conditions les meilleures de faisabilité,

¹ Source : Les conduites déviantes des lycéens, op. cit.

² A l'exception des comportements de dégradation.

³ Source: R. Ballion, Les conduites déviantes des lycéens dans les établissements classés en ZEP et dans les autres, Paris, CADIS - OFDT, 1999.

mais cela risque d'induire une opinion erronée quant à l'intérêt que peut avoir un établissement à s'engager dans ce type d'action.

En effet, nous pensons que ces pratiques ne font pas seulement partie des stratégies de remédiation, de "pacification", de "captation" des établissements "à problèmes", mais qu'elles doivent concerner aussi ceux qui, fonctionnant sans grandes difficultés, peuvent estimer qu'il leur suffit de produire le service éducatif selon sa forme traditionnelle de mise en place des conditions d'apprentissages cognitifs. Ces lycées¹ devraient être intéressés autant, voire plus, que ceux qui sont plus mal lotis, par ce genre d'actions, à la fois parce que cela correspond à un réel besoin de la population d'élèves qu'ils accueillent, et parce que c'est aussi une bonne "entrée" pour faciliter la participation des élèves au fonctionnement de l'établissement.

L'expérience antérieure.

Sur les 14 établissements 5 ont ou, ont eu l'expérience d'élèves - relais, élèves servant de passerelle entre les lycéens en difficulté et les professionnels du secteur de santé ou du secteur social et, plus largement, les adultes compétents. Dans ces établissements a été constitué, au début des années quatre-vingt-dix, à propos des actions axées sur la prévention du SIDA² et à l'initiative de l'équipe de santé ou de prévention, un groupe d'élèves qui jouent un rôle prioritaire en matière de prévention.

En 1997 lorsque l'action expérimentale est initiée, 3 de ces 5 établissements continuaient avec succès à reproduire cette action d'élèves - relais, en revanche les deux autres l'avaient interrompue et, dans chaque cas, d'une manière nette, volontariste, la direction prenant acte des dérives de l'opération.

Cette situation nous permet d'aborder l'analyse des conditions de réussite ou d'échec de ce type de situation et ceci d'autant plus aisément qu'il y a de grandes similitudes entre les établissements de chaque groupe, dans la manière de concevoir l'opération.

Dans les deux cas (lycées II et IX) où celle-ci a été interrompue en 1996, cela s'est fait dans une situation de tension qui s'est traduite par l'effacement de l'infirmière, personne qui dans chacun de ces établissements était, depuis 5 ans, la cheville ouvrière de l'action.

Les élèves - relais étaient définis comme des élèves volontaires qui "s'engagent"³ à avoir dans l'établissement une action d'"agent de développement" en matière de santé. Leur "engagement" est symbolisé par la signature d'une "charte" qui évoque une espèce d'intronisation ou d'adoubement. Ainsi le début de la charte du lycée II :

"Je m'engage en recevant ce badge (souligné par nous) à respecter les devoirs (idem) d'un Élève - relais", suit l'énumération de ces "devoirs" : écoute, disponibilité, tolérance, modestie, anonymat.

Ces élèves - relais sont identifiés par le port d'un badge qui signale à leurs camarades qu'"ils sont disponibles à tous moments, de façon anonyme, pour répondre à leurs demandes et les aider dans une recherche de solutions". Ils jouent un rôle d'"entraïdant" ou d'"aidant" conforme au modèle tel qu'il est décrit dans la littérature traitant de ce type d'action⁴ ; Formés à l'écoute de leurs camarades ils doivent "les aider dans une recherche de solutions", prioritairement en servant de relais auprès des personnes et structures spécialisées.

¹ Proviseur d'un lycée qualifié d'"établissement d'excellence", Marguerite Gentzbittel a naguère bien montré que ces établissements où règne un "élitisme forcené" (p. 217) étaient aussi des lieux de souffrance et de danger pour certains élèves, La cause des élèves, Paris, Le Seuil, 1991.

² Suite à la circulaire du MEN du 18 mai 1989 : "Mise en œuvre au sein des établissements scolaires d'une politique d'information et de prévention en matière de santé et notamment du SIDA".

³ Les termes entre guillemets sont extraits des textes produits dans les établissements concernés.

⁴ Voir, Approche par les pairs et santé des adolescents, op. cit.

Dans les deux lycées ces élèves étaient formés et encadrés par une équipe restreinte exclusivement constituée par du personnel de santé : infirmière et médecin du Service de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves de l'établissement, appuyés par des intervenants extérieurs : médecin et psychologue œuvrant dans des associations de prévention des toxicomanies et du SIDA.

Si nous prenons le cas du lycée II pour lequel nous avons pu recueillir l'information la plus détaillée, nous notons l'importance de cet encadrement des élèves - relais puisque ces derniers étaient regroupés tous les 15 jours de 17 à 19 heures après les cours. Les séances de formation étaient consacrées à l'exposé de sujets de santé (Sida, contraceptif, MST, maltraitance, abus sexuels, hépatites, toxicomanies) ceci précédé d'un temps de discussion avec les élèves sur les difficultés rencontrées par eux dans leurs actions individuelles.

Dans le lycée II de 1991 à 1996 le nombre d'élèves - relais a été stable oscillant autour d'une dizaine ; en revanche le nombre de leurs interventions individuelles recensées dans les compte rendu d'activités s'est considérablement accru passant de 172 en 1992-1993 à 746 en 1995-1996.

Par ailleurs, on peut constater, durant cette période, une évolution très marquée des thèmes des interventions individuelles des élèves - relais. Au départ il s'agissait quasi exclusivement de questions portant sur les problèmes de santé que le discours public sur les risques met en avant : 66% des questions concernaient le SIDA et les MST ; tout ce qui dans la présentation du document est regroupé dans la rubrique "relations humaines" (problèmes sentimentaux, sociaux, familiaux, scolaires) ne tenaient qu'une place infime (4% des questions s'y rapportaient). La dernière année, ce thème s'élève à 32% des questions traitées, soit 8 fois plus que la première année, par contre celui du SIDA - MST voit sa place dans l'ensemble réduite de moitié. L'accroissement touche aussi les thèmes suivantes : la contraception - IVG (32 cas au départ, 174 la dernière année), la drogue - l'alcool (14 - 62), la maltraitance - les abus sexuels (2 - 26).

Les rédacteurs du document font le constat que "au fur et à mesure de l'intégration des élèves - relais dans la communauté scolaire, les demandeurs ont davantage parlé de leurs problèmes personnels, de leurs relations avec les autres et de leurs difficultés à vivre leur adolescence". Ils poursuivent : "cette action a mis en évidence l'apparition de nouveaux problèmes chez les jeunes : prostitution, racket, fugue, suicide, maltraitance", en précisant qu'on ne peut pas parler d'augmentation des problèmes mais de leur émergence car : "Les jeunes demandeurs trouvent auprès des élèves - relais un lieu de libre parole sans tabou et sans jugement".

Cet état de fait considéré comme positif par la personne qui tenait l'opération à bout de bras (l'infirmière), car les élèves "peuvent ainsi être écoutés, faire émerger leurs sentiments ce qui leur apporte le plus souvent un soulagement", a, au contraire, entraîné une réaction de protection de la part de la direction de l'établissement qui a coupé court à cette action. On nous décrit la "dérive" en évoquant un "club fermé", des élèves devenus totalement indépendants, dont le "rôle n'était plus balisé... "certains d'entre eux se sentant investis d'une mission " Élèves passant d'un rôle de soutien à celui de prise en charge et ceci pour des problèmes très lourds (IVG, viol) qu'ils n'étaient pas capables de gérer".

C'est une situation analogue qui nous est dépeinte, avec quasi les mêmes termes, par la proviseur du lycée IX, où d'une manière très volontariste, "on est sorti de la santé pour réfléchir comment vivre ensemble". Selon elle, l'infirmière (qui a quitté l'établissement) était "une personnalité très forte, rayonnante qui tirait le groupe d'élèves en surinvestissant le côté psychologisant, la relation aux troubles". Dans cet établissement aussi, cela débouchait, du côté de certains élèves, par une certaine "fascination du mal être" qui révélait le danger de faire prendre en charge par les adolescents des problèmes trop lourds pour eux.

En matière de prévention, l'approche par les pairs postule que l'on peut former des jeunes pour qu'ils tiennent le rôle "d'aidants naturels offrant support et conseil à des jeunes en difficulté de leur réseau social"... devenant ainsi "des relais efficaces entre ces jeunes et les professionnels de l'école ou de la communauté"¹. Il est toujours souligné qu'impérativement, dans une telle démarche, il faut éviter de faire jouer à l'adolescent le rôle bien lourd de "petit professionnel de la santé" ou de "brigadier des mœurs de l'école"².

C'est ce que n'ont pas su faire les adultes promoteurs et porteurs de l'opération dans les deux lycées où l'engagement des élèves dans cette voie a abouti à faire que certains d'entre eux se "sont sentis investis d'une mission de "thérapeute auxiliaire".

Ce qui a été considéré par les responsables des deux établissements comme une "dérive" à laquelle ils ont mis fin, s'est articulé en deux volets.

En premier lieu, l'émergence de problèmes qui, estime-t-on, existaient mais étaient occultés et ont pu être exprimés par les jeunes concernés parce qu'ils ont trouvé, avec leurs camarades élèves - relais, des confidents aptes à être sollicités. Comme nous l'avons signalé dans le cas du lycée II pour lequel nous disposons d'informations détaillées (mais il y a tout lieu de penser que la même tendance s'est manifestée dans l'autre établissement) après trois années de déroulement de l'action élèves - relais dans le lycée, l'ensemble des cas "traités" par ces derniers s'est considérablement modifié. A côté de ce qui fait partie du discours public sur la santé des jeunes : SIDA, drogues, MST, contraception, l'on a vu augmenter fortement le nombre de thèmes d'intervention que l'on peut qualifier de "lourds" à la fois par la gravité des problèmes qu'ils expriment et par le fait qu'il ne s'agit plus de demandes d'information, d'acquisition de connaissances mais d'expression de difficultés graves vécues par les jeunes.

Aussi de septembre 1994 en juin 1995, les élèves - relais du lycée II ont eu à traiter de : 33 cas de problèmes familiaux, de 22 de maltraitance, de 21 d'I.V.G., de 19 de problèmes scolaires, de 13 de fugue, de 9 de racket, de 8 de problèmes médicaux, de 4 d'abus sexuels, de 4 d'alcool, de 4 de divorce, de 1 prostitution et de 1 de suicide.

On peut, comme le font les rédacteurs du compte - rendu, se féliciter de ce que les jeunes demandeurs aient la possibilité de trouver auprès des élèves - relais "un lieu de libre parole", car "ils peuvent ainsi être écoutés, faire émerger leurs sentiments ce qui leur apporte le plus souvent un soulagement", on peut aussi, comme l'ont fait les proviseurs des établissements, s'en inquiéter.

En effet, même si, en particulier depuis l'obligation de mise en place du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté³, l'établissement scolaire ne peut se soustraire à la mission de prise en compte de situations difficiles que peuvent vivre certains élèves, il ne peut le faire qu'en liaison avec les partenaires que sont les familles et les autres acteurs de prévention et de lutte contre l'exclusion et les situations et conduites à risque. De plus, compte tenu du fait que par sa nature, par la faiblesse des moyens dont il dispose pour développer cette mission que l'on peut qualifier de péri - scolaire, l'établissement ne peut pas se positionner comme le lieu principal de saisie de ces situations qu'il ne pourra que difficilement gérer, même s'il assume, le mieux possible, sa fonction de signalement et de transfert aux instances compétentes. On peut ainsi comprendre les réticences des responsables des deux lycées face à une opération, celle des élèves - relais, qui suscitait l'expression de difficultés que l'établissement scolaire n'étaient pas en mesure de traiter.

¹ L. Martineau de Passille, "La Prévention des toxicomanies par l'approche par les pairs", in Approche par les pairs et santé des adolescents, op. Cit.

² *Ibid.* p. 84.

³ Circulaire du 1-7-1998, Prévention des conduites à risque et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Loi du 29-7-1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

L'autre dimension de la "dérive" de l'opération est la manière dont les élèves - relais ou tout au moins, certains d'entre eux ont été amenés à concevoir leur action. Comme le dit un proviseur, leur rôle n'a pas été suffisamment "balisé", ce qui a pu les autoriser à aller, au - delà de leur rôle d'entraînant par l'écoute, l'information et le relais pour, semble - t - il (notre information est de seconde main) s'impliquer personnellement dans la solution des problèmes auxquels ils étaient confrontés¹. Agissant ainsi, ils se plaçaient et plaçaient ceux à qui ils voulaient apporter aide et conseils, dans une situation à risque.

Nous trouvons pour les deux lycées qui ont vécu une expérience d'élèves - relais qui a, en définitive avorté, le même enchaînement de facteurs.

Au départ, la mise en œuvre de la conception la plus ambitieuse de l'élève - relais, c'est - à - dire celle du "pair entraînant", conçue dans sa forme la plus marquée par l'identification de l'équipe et de chacun de ses membres distingué par le port d'un badge. A cette conception d'un rôle bien défini d'intervenant, va correspondre, d'un point de vue subjectif, l'engagement de ces élèves symbolisé par la signature d'une charte et, du point de vue de leur formation, une prise en charge importante qui peut leur donner l'impression qu'ils ont les compétences qui les autorisent à gérer les problèmes qui leur sont posés. Ainsi, toujours dans le document de présentation de l'expérience au lycée II, on illustre le rôle des élèves - relais par cette citation d'une élève :

"Dans certains cas l'élève - relais qui a été formé peut résoudre seul (souligné par nous) la question posée, mais quelquefois le problème est plus grave et l'élève - relais est donc chargé de mettre en relation la personne concernée avec une personne compétente".

Ce groupe d'élèves à qui est conféré un statut qui les distingue de la communauté des pairs, puisque, à l'instar des adultes, il leur est octroyé compétence en matière éducative, est fortement encadré par une équipe restreinte d'adultes, l'ensemble constituant, aux dires d'un proviseur, une "espèce de club, de famille". Cette équipe regroupe uniquement des professionnels de santé de l'établissement et de l'extérieur, sans autres membres de la communauté éducative (enseignants, personnels d'éducation, personnels ATOS, équipe de direction).

La nature de ce groupe va avoir pour effet de médicaliser ou plus précisément de pathologiser l'action des élèves - relais et ceci d'autant plus que l'appartenance à cette équipe de professionnels de santé (médecin, psychologue) externes à l'établissement contribuait à faire que s'y imposaient des logiques relevant du champ d'action de ces personnes dans les structures où elles œuvraient (dispositifs de prévention et de lutte contre le SIDA, la toxicomanie, les maltraitances) qui ne correspondaient pas nécessairement à celles qui ressortent des difficultés qui peuvent toucher la population d'élèves² de l'établissement. Ainsi un des deux proviseurs nous dira que ces représentants de services médicaux, psychologiques qui ont travaillé dans l'établissement, ont "instrumentalisé le lycée pour leurs besoins propres. On avait l'impression de se faire bouffer par des services extérieurs".

¹ Si cette conception a été perçue comme une "dérive" par les responsables des établissements, il ne semble pas qu'il en a été de même de la part des promoteurs qui revendiquaient une conception prônant l'engagement des élèves dans les questions qui leur sont posées. Ainsi, dans le texte présentant l'expérience, ils décrivent ainsi le rôle de l'élève - relais : "Il ne reste pas passif face aux problèmes, c'est - à - dire qu'il joue un rôle actif par l'écoute et l'accompagnement de l'élève qui l'interpelle dans sa recherche de solutions. Il partage le souci de l'autre." (souligné par nous)

² Ceci est par exemple bien mis en évidence dans les enquêtes sur le fonctionnement dans les lycées et collèges des comités d'environnement social, où souvent les élèves s'opposent à la pression qu'exercent les partenaires extérieurs pour que l'on traite, dans le cadre de cette structure, des questions qui font problème dans l'environnement, comme la drogue, tandis que les élèves au contraire, "désirent faire abstraction de cette réalité pendant le temps où ils se trouvent dans leur établissement". M. Karsenti, Étude sur les comités d'environnement social, Paris, INRP, 1995, p. 54.

Les trois autres lycées (I-III-XIV) qui ont eu, antérieurement à l'action, l'expérience des élèves - relais, mais qui eux la poursuivent avec succès, s'opposent, point par point aux deux établissements où le constat d'échec s'est imposé.

Tout d'abord concernant la conception du rôle, l'attente peut être qualifiée de modeste. Il s'agit, prioritairement, d'impliquer des élèves motivés dans des actions de prévention montées par les adultes, en collaboration avec eux ; On veut des élèves acteurs et non pas seulement consommateurs destinataires passifs du service produit. Cette participation doit les amener à être des animateurs à concevoir, à proposer, à mettre en œuvre, avec bien sûr, s'ils sont sollicités, l'aide des adultes, des actions de prévention. Jouant un rôle actif dans ce domaine, ils deviennent des multiplicateurs "chargés de répandre dans leur milieu de vie un certain nombre d'informations et de recommandations précises sur un thème donné"¹. Reconnus alors par leur pairs comme porteurs de compétences, ils seront alors naturellement sollicités et pourront tenir le rôle d'entraînant, celui-ci étant perçu prioritairement dans sa dimension relais, comme l'explicite un de nos interlocuteurs.

"Si des jeunes se confient à leurs amis, le plus important peut - être, est que ceux - ci puissent les adresser à des adultes".

Dans ces trois établissements, il est fortement souligné, aussi bien dans les textes que dans les propos des adultes responsables, que ce qui est visé c'est de former des élèves afin qu'ils participent à part entière à l'ensemble du projet de prévention, qu'ils en soient partie prenante et de là, par leur implication dans la vie de l'établissement, qu'ils deviennent : "le premier maillon d'une chaîne de solidarité" (lycée I). Avec, comme impératifs absolus pour ces élèves acteurs qui se muent en élèves - relais de :

. "Connaître leurs limites ainsi que les limites et le cadre de leur rôle". (Ibid.)

. "Ne pas risquer de se sentir investis d'un pouvoir particulier sur leurs pairs, d'un sentiment de toute puissance". (Ibid.).

Ces jeunes ont le souci de ne pas apparaître comme des élèves à part, de ne pas se couper de leurs camarades². Comme ils ont conscience d'entretenir des liens privilégiés avec les adultes en position forte dans l'organisation de l'établissement, ils sont attentifs à ne pas donner prise à l'accusation de compromission, l'injure suprême étant celle de "balance".

Il y a de leur part un refus généralisé à porter un badge, un signe distinctif qui les différencierait mais, en même temps, ils posent la nécessité d'être connus, reconnus, pour avoir l'opportunité de faire passer des messages, d'être sollicités par les autres.

On retrouve aussi cette position d'équilibre dans les chartes que se sont données les élèves dans deux de ces lycées. Ces documents largement diffusés dans l'établissement, sont dénuées de toute connotation d'engagement, d'évocation d'une mission, d'un devoir à accomplir, pour n'énumérer que les règles qui doivent encadrer l'action de ces élèves : "orienter, informer, écouter, comprendre, communiquer ; garder l'anonymat, confiance ; aider, rassurer ; être tolérant, ne pas juger". (Charte des élèves - relais du lycée III).

Nous avons dans ces trois établissements, une façon de concevoir le rôle d'élève - relais qui évite de donner à cette action une importance qui singularise fortement l'élève qui s'engage ; outre les aspects que nous venons d'évoquer, cela se traduit aussi par la formation reçue par ces jeunes, par les actions qu'ils mènent et par le fonctionnement et l'encadrement du groupe qu'ils constituent.

¹ J. Fortin, " Clarifier la démarche d'approche par les pairs" in Approche par les pairs et santé des adolescents, op. cit. , p. 199.

² Sur le poids de la "philia lycéenne", c'est - à - dire ce sentiment d'équivalence à partir d'un principe d'identité, voir de Patrick Rayou, Seconde, modes d'emploi, Paris, Hachette - Éducation, 1992 et La cité des lycéens, Paris, L'HARMATTAN, 1998.

La formation reçue ne leur est pas spécifique, les séances consacrées à des thèmes de prévention sont ouvertes à tous les élèves, même si les élèves - relais bénéficient de modules ou de stages qui leur sont réservés.

Les actions menées sont essentiellement collectives, elles sont mises en place par les adultes de l'équipe de prévention, et les élèves - relais sont perçus comme une minorité qui étant mieux préparés que les autres par la formation qu'ils ont reçue, peuvent, plus aisément que leurs camarades, s'impliquer dans les projets ouverts à tous. Ce qui est prioritaire, c'est la politique de prévention mise en œuvre dans l'établissement par un ensemble d'actions collectives que l'opération des élèves - relais va faciliter, puisqu'avec elle il s'agit d'"inscrire les jeunes dans la politique de prévention du lycée en leur donnant un rôle prioritaire" (lycée XIV).

Ces actions ne sont pas circonscrites aux thèmes de santé, mais touchent aussi à ce qui relève de la citoyenneté (prioritairement le refus de la violence), parfois de l'action sociale (la lutte contre l'exclusion) et toujours de l'expression culturelle avec des réalisations d'expositions, de documents vidéo, de manifestations de théâtre - forum.

Le mode de fonctionnement de l'équipe de jeunes qui se reconnaissent et sont reconnus par les adultes - référents comme des élèves acteurs de prévention est simple. Les élèves se retrouvent dans le cadre des différentes actions qu'ils mènent lors des modules de formation qui leur sont réservés et, dans un seul établissement (III), dans des réunions régulières, qui leur permettent de se retrouver, de discuter entre eux et avec les adultes qui les accompagnent.

Ces derniers assurent un encadrement "à la demande", c'est - à - dire qu'ils se situent toujours en retrait, tenant le rôle de personnes ressources prêtes à répondre aux attentes formulées mais évitant toute relation de direction.

Si les professionnels de santé sont présents dans les trois équipes, ce n'est que dans un seul cas (lycée III) qu'ils représentent l'élément dynamisant, rôle tenu, dans les deux autres établissements par d'autres personnes (documentalistes, Conseillers principaux d'éducation). Ce qui caractérise ces groupes d'adultes qui se qualifient d'équipes de prévention et non de santé c'est l'ouverture à l'établissement par la participation, à côté des personnels de santé et du secteur social, des membres de l'équipe de direction (adjoints et dans un des cas du chef d'établissement), d'éducation (CPE), de documentalistes, d'enseignants. Si des professionnels de santé extérieurs à l'établissement sont sollicités, c'est uniquement dans le cadre des formations mais jamais en tant que membres permanents de l'équipe.

La comparaison que nous venons de développer entre les deux groupes de lycées ayant connu, avec des résultats opposés, l'expérience d'élèves - relais, nous permet de dégager un modèle de faisabilité, en confrontant pour chacune des principales variables dont l'ensemble constitue le phénomène, la "valeur" qu'elles ont dans l'une et l'autre constellations.

Modèle de faisabilité

	Échec	Réussite
Conception dominante du rôle d'élève - relais	Entraidant	Animateur
Statut des élèves - relais : positionnement, implication	Distingué de la communauté d'élèves. Engagement de l'élève dans la réalisation d'une "mission"	Non formellement différencié Pas de pression morale
Fonction dominante des élèves - relais	Écoute, aide par le conseil et éventuellement la prise en charge	"multiplicateur", diffuseur de message de prévention
Nature de la formation reçue	Spécifique au groupe des élèves - relais, centrée sur les problèmes de santé et leur prise en charge	Élargie à l'ensemble des élèves et, pour une part, spécifique au groupe
Les adultes - référents	Personnels de santé de l'établissement et de l'extérieur	Participation multi - catégorielle interne à l'établissement
Mode d'encadrement	Encadrement prégnant visant à faire des élèves- relais des "thérapeutes auxiliaires"	Encadrement simple visant à apporter aux élèves - relais l'aide organisationnelle, cognitive et relationnelle qu'ils peuvent solliciter
Résultat du fonctionnement de l'opération	Élèves - relais prenant en charge des problèmes lourds	Participation dynamique d'élèves à la politique de prévention dans l'établissement

Les deux établissements où les deux proviseurs ont dû mettre fin à l'opération nous présentent une conception de l'expérience des élèves - relais qui est axée sur le pôle santé. Elle vise à démultiplier l'action des professionnels de santé par l'aide que leur apportent certains élèves non seulement par leur action de "multiplicateurs", de relais mais aussi par leur démarche péri - thérapeutique de gestion médiatisée ou directe de cas. L'objectif général de l'opération est la gestion du mal - être des adolescents.

Dans le second cas, pour les trois lycées où l'expérience se poursuit avec succès, nous avons une conception de la démarche d'élèves - relais élargie à la vie scolaire, à une conception globale de la prévention : il s'agit de faire en sorte de vivre mieux ensemble. Pour faciliter le fonctionnement de l'établissement comme une communauté éducative on s'attache à former une minorité d'élèves qui manifestent une volonté d'action, pour qu'ils participent pleinement dans l'établissement, à une politique globale de promotion de santé, de prévention des exclusions et d'éducation à la citoyenneté.

Dans le premier cas la fonction d'entraidant, de soutien par les pairs est posée comme le rôle prescrit demandant un engagement formel (signature d'une charte), dans le second, cette aide par les pairs est la résultante d'un enchaînement qui fait de l'élève animateur, un organisateur, un diffuseur de messages ce qui lui donne opportunité et légitimité reconnues pour l'écoute et le conseil, celui-ci étant prioritairement axé sur la mise en relation des jeunes en difficulté qui se confient avec les adultes ayant compétence pour prendre en compte leurs problèmes.

L'accueil de l'action expérimentale par les établissements.

Il n'est pas inutile d'évoquer les modalités de lancement et de déroulement de l'action nationale "élèves acteurs de prévention", car ce contexte est à prendre en compte dans l'évaluation des résultats de cette opération.

Le lancement s'est effectué dans une relative précipitation puisque la Direction des lycées et collèges a proposé à cinq académies d'engager chacune trois lycées dans cette opération en septembre 1997, et que le premier stage accueillant quatre membres de chaque équipe des établissements concernés s'est tenu en novembre de la même année. Dans certains cas des établissements se sont trouvés portés "volontaires" sans trop savoir pourquoi et ceci peu de jours avant la tenue du stage : " Nous avons été informés en dernière minute, une dizaine de jours avant le début du stage en novembre 1997. Il semble qu'il y ait eu un oubli au niveau du rectorat pour transmettre l'information. Pourquoi nous ? Nous nous sommes posé la question, à la limite, nous nous sommes sentis un peu vexés : si on nous a choisi c'est que quelque part nous avons une étiquette, nous sommes catalogués comme un établissement où "ça craint". Il est vrai qu'il y a quelques années nous avons fait la une des journaux et de la télé pour un meurtre dans la cour du lycée.

En fait, renseignements pris, il semblerait que, d'une part, peu d'établissements auraient été volontaires (aucun dans notre département) et, d'autre part, le lycée était déjà impliqué dans des actions de prévention depuis longtemps, le Proviseur lui - même faisant partie du "groupe académique de prévention des conduites à risque." (Équipe de prévention du lycée X).

La situation évoquée ici est extrême, aucun des autres établissements n'a eu cette réaction un peu... paranoïaque, les autres lycées ne se sont pas étonnés que la proposition leur soit faite, dans la mesure où ils estiment que ce qu'ils font en matière de prévention est bien connu des instances académiques (Mission académique de prévention, Inspecteur pédagogique régional et proviseur vie scolaire, infirmière, médecin, assistante sociale, conseillers techniques du recteur) en particulier par les demandes de subvention pour le comité d'environnement social.

Il n'en reste pas moins que l'opération est loin d'avoir reçu un accueil favorable dans tous les établissements. Outre le fait que, presque partout, il ait été regretté le caractère hâtif du lancement qui n'a pas permis qu'il y ait eu un véritable appel d'offre auprès des lycées et, au sein de ceux-ci, un débat dépassant la simple décision d'enregistrement de la proposition du proviseur par le conseil d'administration, l'offre nationale a plus ou moins répondu aux attentes des personnes concernées dans les divers lycées.

Trois cas de figure se présentent.

Les vétérans

Le groupe d'établissements engagés antérieurement dans l'opération des élèves - relais (I, III, XIV) auquel s'adjoint le lycée II qui après avoir interrompu cette expérience va trouver, avec la formation et l'encadrement proposés par l'action nationale, l'occasion de faire le point et de repartir sur de nouvelles bases, vont accueillir très favorablement la proposition.

Les équipes concernées verront là non pas la possibilité d'acquérir par le suivi des trois stages et la collaboration avec le binôme de pilotage, des compétences qu'elles estiment posséder (à l'exception du lycée II), mais celle de bénéficier d'une double reconnaissance par le "label" national qui leur est octroyé. Accroissement de la reconnaissance externe à l'établissement auprès de l'administration de tutelle et des partenaires, facteur non négligeable en terme de positionnement sur le "marché" que constituent l'offre et la demande de subventions ; et reconnaissance au sein de l'établissement. Pour faciliter le processus de passage d'une action de prévention trop perçue encore, même dans ces établissements en pointe en la matière, comme circonscrite aux domaines de la santé, à une politique globale d'établissement qu'exprime

remarquablement la citation de Jean-Jacques Rousseau mise en exergue du projet d'établissement (1999-2000) du lycée I : "Vivre est le métier que je veux lui apprendre".

Les postulants

C'est dans ce groupe d'établissements (IV - V - VIII) que la satisfaction est le plus nettement exprimée. Il s'agit de lycées où des actions de prévention sont menées mais sans avoir l'amplitude qu'elles ont dans les établissements du premier groupe et surtout sans qu'elles se soient amplifiées, accrues en efficacité par l'objectif visé de l'élève - acteur. L'action nationale a été pour ces équipes l'occasion de passer à ce niveau supérieur d'action en profitant de ce qu'elle leur a apporté. La satisfaction assez générale qu'a suscitée l'évaluation des stages nationaux est à son degré le plus élevé pour les lycées de ce groupe. C'est dans ces établissements qu'il nous est dit que la qualité de la formation reçue et l'importance du suivi, ont permis aux membres de l'équipe de prévention d'avoir une représentation claire de la problématique des élèves - acteurs, d'explicitier leur conception, de l'opérationnaliser et donc de changer la nature de la politique de prévention menée dans l'établissement.

C'est incontestablement pour ce groupe médian que l'action a été la plus fructueuse. Les équipes du groupe précédent possédaient le savoir et le savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de la démarche envisagée qu'ils maîtrisaient ; celles du 3^o groupe, n'étaient pas prêtes ou disposées, comme nous allons le voir pour s'y engager ; tandis que les équipes du 2^o groupe étaient en situation de tirer le plus de profit de l'apport reçu. Ce qu'exprime fortement l'équipe du lycée IV : "La formation reçue a été plus qu'un support technique, ça a été un réel moteur et ça a permis à l'équipe de se fédérer autour de valeurs... L'enrichissement consécutif aux stages nationaux a été tellement évident et l'intervention auprès d'une équipe spécifique tellement bénéfique, qu'il semble peu probable que l'action aurait pu se développer sans une étape de formation. Donc, tous les adultes ont besoin de stages qui leur permettent de faire d'un élève un élève - acteur ".

Les réticents (VI, VII, IX, X, XI, XII)

Ce groupe, le plus important, réunit des établissements qui ont une position un peu hétéroclite par rapport à l'objectif de l'action, mais qui ont en commun leur peu d'enthousiasme (expression euphémisée) à s'y engager. Cette attitude critique ne concerne pas la formation proposée dans les stages et le suivi dont on reconnaît, dans ces établissements comme dans les autres, la qualité, quoique cela soit uniquement dans ce groupe que des réserves sont exprimées : formation trop théorique, éloignée des problèmes vécus par l'établissement, difficulté d'adapter le concept, pilotage trop directif, mais l'intérêt ou la possibilité de mettre en œuvre cette stratégie d'action de l'élève acteur de prévention.

Dans ces établissements deux ordres de griefs sont formulés. Tout d'abord le fait que cette action est une "commande" : "on a bombardé le lycée d'un projet sans participation" (lycée IX) qui ne correspond pas à une attente et encore moins à une demande de l'établissement. Commande qui impose (imposerait car en fait cette logique n'est pas respectée) qu' "on lâche tout pour partir sur autre chose" (ibid.).

L'autre grief repose aussi sur la mise en avant de l'autonomie de l'établissement, sur la nécessité de prendre en compte la nature de son fonctionnement qui n'est pas nécessairement en phase avec ce qui est attendu dans une expérimentation sollicitée. Ceci est souligné pour la rapidité du rendu et, plus largement, sur le fait que dans un établissement "on n'est pas là pour dire ce que l'on fait mais pour le faire" (lycée VII). Ces établissements ont mal supporté la pression amicale mais ferme à laquelle ses représentants ont été soumis lors des stages et par l'intermédiaire des pilotes, pour mettre en place dans le temps imparti, très court, les opérations prescrites : réunion du conseil d'administration, création d'un groupe d'adultes, d'un groupe d'élèves, rédaction, administration, traitement d'un questionnaire, formation des adultes, des élèves - acteurs, élaboration par ces derniers d'une charte, conception et mise en œuvre d'actions par les élèves. Nos interlocuteurs insisteront sur le fait que faire agir les élèves et surtout

en sollicitant leur autonomie, prend du temps, temps qui est singulièrement écourté dans un établissement scolaire, surtout si celui-ci est un lycée professionnel.

La faiblesse de l'adhésion au projet telle que nous l'avons saisie à la fin de l'action expérimentale se décline de deux manières.

Dans trois établissements (VI, VII, IX), lycées très impliqués dans la gestion d'une population d'élèves ayant à supporter un lourd handicap socioculturel mais qualifiée de relativement "docile" (dans les trois cas il s'agit d'établissements à dominante féminine), il est dit en substance : ce projet ne nous apporte rien, ce que nous faisons par de multiples actions, par notre comportement quotidien pour mettre en œuvre dans l'établissement une politique de réussite, d'apprentissage du vivre ensemble, à la fois nous mobilise pleinement et nous fait poser la question de savoir si ce "type d'action est une modalité d'organisation nécessaire" (lycée VI). Non seulement cette action coûteuse en terme d'investissement humain, de lourdeur organisationnelle paraît ne rien apporter de plus que ce qui se fait dans le cadre traditionnel donc plus maîtrisé de la vie pédagogique et scolaire mais, à la limite, son artificialité risque en formalisant quelque chose qui s'opère naturellement, de casser une dynamique existante. C'est ce que nous dit la proviseur d'un petit lycée professionnel (VII) de 240 élèves à l'origine, 500 actuellement, dans une zone semi-rurale, établissement accueillant des élèves de milieux défavorisés (65% de l'effectif) où l'on a toujours réussi, par la forte implication des personnels, à maintenir une ambiance familiale :

"Cette action "élèves - acteurs de prévention" répondait plus à une curiosité qu'à une attente du fait que toutes les actions de santé et de citoyenneté ont toujours été portées par les lycéens accompagnés d'adultes... ce qui était naturel et spontané au départ, devait être structuré et réglementé...l'expérimentation semble avoir fait perdre pied aux élèves en général, dans la mesure où elle a entamé une dynamique et une spontanéité naturelles."

Dans trois autres établissements (lycées X, XI, XII) malgré l'intérêt manifesté par les élèves, avec parfois un engagement jugé excessif, l'opération n'a pas réellement pris et a très peu de chance de le faire s'il n'y pas une relance externe. Dans les trois cas il s'agit d'une insuffisance de l'équipe d'adultes désignés plutôt que volontaires qui était trop restreinte, n'était pas préparée, s'est trouvée amputée par les mutations.

Dans le lycée X que nous avons évoqué, les pré - requis pour l'action se présentaient d'une façon peu favorable.

Cette action ne répondait à aucune demande, à aucune attente, car l'établissement, selon nos interlocuteurs est sans réels problèmes. "Quant à l'action à laquelle on nous conviait, elle ne correspondait à aucune attente particulière, à aucun projet précis. Après avoir longuement débattu sur le thème "Pourquoi nous ? Quelle image le rectorat voire le ministère avait du lycée etc.... nous avons pensé que c'était peut-être intéressant et qu'on pouvait peut-être aller voir pour se faire une idée ?"

L'établissement qui est un lycée technologique, n'existe pas en soi ; l'unité nous dit - on est la classe. Il n'y a aucune vie collective, pas de clubs, pas d'identité territoriale chez les élèves qui viennent de très loin, sont éparpillés par leur origine (le lycée est alimenté par 65 collèges). Ces élèves ne se connaissent pas, n'ont pas de foyer, n'ont à leur disposition qu'une cour minuscule, considèrent le lycée uniquement comme un lieu de formation que l'on quitte dès la dernière sonnerie.

Le groupe d'adultes : infirmière, assistante sociale, CPE, le proviseur adjoint muté durant l'action, qui, nous l'avons vu ne manifestait pas un réel enthousiasme à s'engager dans cette opération a "fonctionné dans l'indifférence quasi totale de l'établissement", sans que l'ensemble des professeurs dont beaucoup "ne veulent pas se compliquer la vie"¹ considèrent cette action "au moins avec bienveillance, sans hostilité" ce qui n'a pas été le cas.

Dans ce contexte pas du tout facilitateur, le facteur qui, nous semble-t-il, a joué un rôle prépondérant dans ce scénario de non-réussite, est la nature de la relation que l'équipe d'adultes a établi avec les élèves volontaires pour s'impliquer dans cette action d'élèves acteurs de prévention. Nous reviendrons sur cette analyse, signalons simplement que la conception que se font ces adultes - référents du rôle d'élève - relais est très limitée, instrumentalisée. L'infirmière nous dit que les élèves sont trop jeunes pour faire de la prévention, qu'il est utopique d'envisager que des élèves en difficulté parlent à d'autres élèves, assurent un rôle d'écoute. A la rigueur renchérit l'assistante sociale, ils peuvent servir de relais, transmettre des informations. Mais pour ce faire, il faudrait qu'ils aient davantage de crédit auprès des autres élèves pour que ceux-ci les écoutent. Et c'est là que le bât blesse. On nous le dit crûment, ces élèves n'ont pas le profil qui convient : "A la rentrée 98-99, on avait 14 élèves toutes en classe de 1^o Sciences Médico Sociales (2 classes différentes), toutes des filles, une turque et 13 maghrébines ; parmi elles seulement 2 élèves calmes, réfléchies, bien élevées et le reste plutôt agitées, bavardes, aux résultats scolaires bien médiocres." Ces élèves que l'on nous dépeint comme "fortes en gueule, cherchant toujours à se faire remarquer et pas de la meilleure façon qui soit"² n'ont bien entendu pas souscrit au rôle que l'on attendait leur faire jouer, celui d'informateur : "Pour nous le rôle de ces élèves est d'abord de savoir écouter et regarder ce qui se passe autour d'eux" et de porteur de la bonne parole. Ces jeunes filles nous confieront qu'elles subissent une pression de la part des CPE car : "les élèves acteurs de prévention doivent donner l'exemple".

Le cas des deux autres établissements, lycées professionnels accueillant une population d'élèves très défavorisée, où l'opération ne s'est pas réellement implantée est le même. Il y a eu conjonction de trois facteurs : peu d'engagement du chef d'établissement qui changera, fonctionnement de l'opération très peu structuré et encadré qui se résumera à quelques actions menées et surtout départ par mutation des personnes les plus impliquées. A la rentrée 99, l'on se retrouve dans ces établissements en guise d'équipe de prévention dans l'un, avec un professeur de biologie seul rescapé de l'équipe initiale, dans l'autre, avec l'infirmière et l'assistante sociale, sans que l'on puisse s'appuyer sur un acquis pour s'engager dans le projet d'élèves acteurs de prévention.

La politique de prévention.

Une mission nouvelle.

Comme le rappellent fortement la circulaire sur la Prévention des conduites à risque et le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (du 1-7-1998) et la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (du 29-7-1998), la prévention fait partie des missions de l'école. Si l'éducation à la santé prend appui sur la transmission des connaissances elle implique dans l'acception élargie donnée à la notion de santé par l'OMS, la capacité de l'individu à contrôler les déterminants de son existence, de manière à opérer les choix qui lui permettent d'adopter des comportements responsables vis-à-vis de lui-même, d'autrui et de l'environnement. "La capacité de faire des choix apparaît comme un objectif central à développer pour améliorer la santé. Rendre la personne capable de gérer sa santé et sa vie devient l'objectif prioritaire".³

¹ A la suite du stage de lancement une rencontre d'information des personnels a été organisé, 11 personnes étaient présentes dont un seul professeur.

² L'interview de groupe que nous avons menée auprès de ce groupe d'une dizaine de jeunes filles ne nous a pas amené à vérifier, bien au contraire, ces appréciations très négatives.

³ Professeur J. Parquet, Pour une prévention de l'usage des substances psychoactives, Paris, Editions du CFES, 1997, p. 13.

Puisqu'il s'agit de doter le jeune de compétences qui orientent ses comportements, l'action de prévention va passer par la démarche d'éducation. Ainsi au - delà du rôle essentiel tenu en la matière par les personnels de santé et du service social, c'est tous les professionnels œuvrant dans l'établissement scolaire, au premier chef les personnels d'éducation et les enseignants, qui contribuent par leur action éducative, à faire œuvre de prévention : "...quelle que soit la matière, chaque enseignant contribue à l'éducation de ses élèves. Il s'attache, en particulier, à favoriser le dialogue avec et entre les élèves, à leur apprendre le respect des règles de vie en commun, les aide à développer des attitudes positives, adopte avec chacun une démarche valorisante. Il participe aussi à l'éducation à la santé..."¹

Tant que l'objectif de prévention reste de nature médicale sa mise en œuvre dans l'établissement scolaire ne soulève pas de difficultés de conception et d'organisation, puisqu'il relève des compétences et de l'activité de l'équipe santé, le Service de Promotion de la Santé en Faveur des Élèves (S. P. S. F. E.) dont le rôle et les missions sont précisés dans la circulaire du 24 juin 1991 portant sur : L'urgence, l'accueil, le dépistage infirmier, l'éducation et la prévention en matière de santé. Il en est autrement lorsqu'il s'agit de prévention globale, c'est-à-dire que sont pris en compte les déterminants des conditions de la santé, celle-ci conçue dans la définition positive de l'OMS comme "un état complet de bien-être physique, psychique et social et non seulement l'absence de maladie". Il est question alors de la qualité des conditions de vie et de travail de l'élève dans et hors l'établissement, de tout ce qui peut jouer un rôle de facteur de protection ou de risque et, en bout de chaîne de causalité, des compétences personnelles et sociales des adolescents.

L'engagement dans cette orientation d'action va rencontrer deux ordres d'obstacles. Le refus ou tout au moins les réticences à reconnaître la légitimité de cette commande et, lorsque cet empêchement, ce blocage sont dépassés, les difficultés à mettre en œuvre, à inscrire dans l'activité de l'établissement scolaire, cette mission.

La notion de prévention globale est difficile à admettre pour beaucoup d'enseignants, car elle peut remettre en cause leurs pratiques, leurs conceptions et attitudes éducatives ; elle les oblige à réfléchir sur les effets péri - scolaire de leur enseignement. Or, justement, rien n'oblige les enseignants à l'exercice stimulant mais dérangeant de l'auto - critique, bien au contraire, les conditions institutionnelles et culturelles qui déterminent et encadrent leur activité professionnelle, les en détournent. Par l'autonomie pédagogique qui leur est reconnue par la loi, par le fait que la profession non seulement contrôle le métier, mais aussi son recrutement (par la nature des concours) et sa gestion administrative², les enseignants français sont fortement protégés d'une évaluation et d'une sanction (positive ou négative) de leur action. Ils sont donc enclins à ne pas accepter la critique à la fois parce qu'ils n'en reconnaissent pas le bien - fondé et parce qu'ils estiment qu'ils ont la capacité par eux - mêmes à voir ce qui doit être amélioré dans leur enseignement.

Dans l'étude que nous avons réalisée sur les droits et obligations des élèves³, les professeurs de lycées interrogés avaient à répondre à la question que tout pédagogue doit se poser, qui est de savoir pourquoi certains élèves réussissent à l'école et d'autres non. Cinq causes différentes leur étaient proposées qu'ils devaient hiérarchiser par degré d'importance en tant que facteur explicatif de l'échec.

¹ Orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège. Circulaire du 24-11-1998.

² Par la "subordination de l'administratif au pédagogique" à tous les échelons de la hiérarchie administrative de l'Éducation nationale, comme le fait remarquer l'inspecteur général Jean - Pierre Obin, Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi, Paris, Hachette - Éducation, 1996.

³ La démocratie au lycée, Paris, ESF éditeurs, 1998.

Deux causes vont être mises en avant : l'acteur et le système, la faute à l'élève ou à la société.

- Pour 58,8% des enseignants : "C'est la faute de l'élève qui n'a pas suffisamment travaillé et / ou qui a eu une attitude négative".

- Pour 52,2% : "C'est la faute à son milieu social familial, qui ne lui a pas apporté d'aide à la réussite".

Viennent ensuite deux autres facteurs situés à la même position dans l'ordre d'efficience : la responsabilité de l'organisation et le déterminisme biologique.

- 39,1% des professeurs déclarent que : "C'est la faute à la manière dont l'école est conçue (programmes, filières de formation, contenu des examens)".

- Et 34,3% : "C'est la faute à ses capacités intellectuelles réduites".

Les enseignants ne vont être qu'une toute petite minorité à reconnaître que parmi ces causes de l'échec, leur propre responsabilité ou plus vraisemblablement, celle de leur collègues¹, peut être évoquée :

16,8%² diront : "C'est la faute aux enseignants qui n'ont pas su trouver une pédagogie plus adaptée".

La mission de prévention par l'éducation n'est pas reçue comme une évolution nécessaire du métier d'enseignant³ car dans la conception dominante de celui-ci, elle y est incluse. Les enseignants n'ont pas à prendre en charge cette visée de prévention globale, car en enseignant ils éduquent et ils contribuent ainsi à doter l'élève des compétences qui lui permettent d'éviter d'entrer dans le désordre que sont les comportements à risque. L'enseignement, l'instruction, l'accès au savoir raisonné sont en effet, selon l'idéologie des Lumières que Condorcet exprime avec force dans son Projet sur l'organisation générale de l'instruction publique (1792), la seule voie pour faire un citoyen éclairé. Instruire, c'est développer la raison, former des esprits libres, capables de faire des choix raisonnés et rationnels, c'est - à - dire capables de gérer leur santé et leur vie.

Lorsque la mission de prévention est reconnue dans sa légitimité, le problème qui se pose et que nous n'avons trouvé résolu que dans peu d'établissements de notre population de lycées, est l'intégration fonctionnelle de cette visée dans l'activité de l'établissement, malgré le fait que les textes soulignent à l'envie que l'éducation à la santé, la politique en matière de prévention, doivent trouver pleinement leur place dans le projet d'école ou d'établissement, "instrument privilégié d'une prise en compte cohérente de la santé dans l'enseignement et la vie scolaire"⁴.

L'organisation scolaire a pour finalité la production de biens symboliques qui consistent en la transformation de l'individu qui lui est confié, qui va se voir doté d'aptitudes et d'attitudes⁵ censées correspondre aux attentes de la personne, de son groupe social d'appartenance et de la société globale, en matière de compétences souhaitées.

¹ Malignement on peut remarquer que les seules occasions où les enseignants critiquent la manière dont s'exerce cette fonction dans notre pays, c'est quand ils parlent des enseignants de leurs propres enfants.

² Total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles.

³ Il est néanmoins significatif d'une évolution des conceptions que, dans un récent sondage sur le métier d'enseignant (SOFRES pour le SNES, US Magazine d'octobre 1999), vienne en tête la proposition d'évolution : "Une plus grande attention accordée à l'éducation et à la socialisation des élèves" : 49% des enseignants interrogés estiment que c'est une évolution des missions des enseignants qui est indispensable et 43% souhaitable.

⁴ Orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège, op. cit.

⁵ On emprunte à la sociologie de l'école anglaise la notion de curriculum formel pour évoquer les objectifs prescrits dans les programmes et de curriculum caché pour ceux qui sont atteints sans être formellement explicités, Voir J.C. Forquin, École et culture, Paris, éd. Universitaires, 1989.

Même si ces compétences, comme nous l'avons vu précédemment avec le poids qu'a dans notre représentation de la fonction scolaire la conception du rôle hégémonique du savoir, sont relativement indissociables, avec comme noyau irradiant (le cœur du métier) l'acquisition des savoirs cognitifs, les impératifs de la demande sociale ont amené ou amènent à isoler, à spécifier en termes de contenu et d'organisation, trois domaines de production de compétences dans le monde scolaire : les compétences cognitives ; sociales et politiques ; existentielles.

→ La vie pédagogique, les apprentissages cognitifs.

De tous les points de vue : de l'importance des objectifs visés, à l'organisation de la production du service, c'est le domaine d'activité non seulement essentiel, le premier, mais quasiment hégémonique de l'activité scolaire. Les individus pris en charge par l'institution ne le sont pas en tant que "jeunes", c'est - à - dire en tant que personnalités déjà constituées porteuses de besoins que l'école doit satisfaire, mais en tant qu' "élèves", êtres capables de raison qui, par l'instruction, le détour par l'universel, accéderont à la capacité de penser par eux-mêmes, donc d'être libres.

A tous ses niveaux, de la classe à l'administration centrale, en passant par l'établissement et les instances départementales et académiques, le système éducatif fonctionne comme un appareil de production de savoirs et de formations qualifiantes. Cette fonction est pleinement organisée, sans ambiguïté quant à savoir qui fait quoi ? ("Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves". Art.14 de la loi d'orientation sur l'éducation du 11 juillet 1989) et comment on le fait (les instructions et programmes).

→ La vie scolaire, si malencontreusement nommée car elle recouvre dans l'activité de l'établissement tout ce qui justement n'est pas... scolaire, ne concerne pas la transmission et la validation de connaissances¹. C'est le domaine des apprentissages sociaux et politiques.

Malgré des tentatives anciennes pour essayer de prendre en compte, dans l'organisation du fonctionnement de l'établissement, ce qui le constitue en tant que communauté juvénile, ce n'est que dans les années soixante (en 1965 est créé le premier poste d'inspecteur général Vie scolaire) et surtout après le choc des événements de mai 68, que va être instauré : par la création de corps de professionnels, par la définition de missions, par la mise en place de dispositifs et de procédures, un nouvel axe de fonctionnement de l'établissement.

"La notion de vie scolaire vint alors (avec la création en 1970 des corps de conseillers et de conseillers principaux d'éducation NDA) occuper cet espace négligé et mal délimité et tente de répondre à ce qu'on avait perçu des manques et insatisfactions ressentis par les lycéens et collégiens : il fallait mettre en place des structures de vie, d'écoute, de suivi et d'organisation collective."²

Cette vie scolaire trivialement définie comme ce qui s'inscrit dans les interstices temporels entre les cours : les conseillers principaux et conseillers d'éducation doivent être "présents à tous les moments où les élèves ne sont pas pris en charge par les professeurs... pour assumer pleinement leur rôle d'animation" (circulaire du 31 mai 1972) et, d'une manière plus noble, comme tout ce qui peut "placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel" (circulaire du 28 octobre 1982) s'incarne selon deux modalités. Les activités socioculturelles mises en place dans l'établissement au profit des élèves dans le cadre du foyer ou de la maison des lycéens, et les pratiques citoyennes suscitées par l'existence dans le lycée des instances qui organisent la participation des élèves à la gestion du

¹ "La vie scolaire, c'est tout ce qui se passe dans l'établissement, sauf ce qui se passe dans la classe quand il y a transmission des connaissances". Propos du doyen de l'Inspection générale de la Vie scolaire cité par M. Soussan, "Vie scolaire : approche socio - historique", Revue française de Pédagogie, n° 83, avril - mai - juin 1988. Sur ce thème de la vie scolaire nous renvoyons à notre ouvrage La démocratie au lycée et à celui de Christian Vitali, La vie Scolaire, Paris, Hachette - Éducation, 1997.

² P. Vandevoorde, Doyen de l'Inspection générale établissements et vie scolaire, article "Conseiller principal d'éducation" in Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Paris, Nathan, 1994.

fonctionnement de l'établissement qui constituent, dans celui - ci, le fondement d'une vie démocratique.

Cet apprentissage de la citoyenneté, même s'il s'inscrit dans l'acquisition de connaissances (ce qui peut être porté par les diverses disciplines, le nouvel enseignement d'éducation civique, juridique et sociale), dans le vécu de situations qui donnent vie aux valeurs démocratiques et, plus généralement, s'il s'effectue par l'exercice des droits et obligations des élèves, est, néanmoins fortement assis sur la trame institutionnelle que constitue la pyramide des conseils qui sont les instances consultatives de la vie lycéenne dans l'établissement (conseil de classe, conseil et bureau des délégués, conseil de la vie lycéenne, conseil d'administration) et en dehors de celui-ci (conseils académique et national de la vie lycéenne, conseil supérieur de l'éducation). Cet apprentissage donne lieu, dans ce domaine, à un ensemble de pratiques, à la mise en place de situations, à la constitution de rôle, de rapports inter - statutaires, de schèmes relationnels (tout ce qui concerne l'élection, la formation et l'action des représentants des élèves) relativement bien maîtrisés. On sait assez clairement, dans un établissement, ce qu'il faut faire pour que la vie scolaire : la gestion des absences, de la discipline, l'animation des activités socioculturelles des élèves, le dispositif de leur représentation, fonctionne correctement et qui a en charge la responsabilité de ces actions. La mise en œuvre dans l'établissement de la fonction vie scolaire est une donnée acquise, ce qui, bien entendu, ne présuppose pas de la qualité de sa réalisation¹.

→ La vie juvénile, "Vivre est le métier que je veux lui apprendre" (J.J. ROUSSEAU)

L'émergence de cette troisième fonction traduit l'élargissement de la prise en charge des jeunes dans le cadre scolaire. L'école a maintenant pour mission non seulement d'instruire, de transmettre une culture, de former à l'emploi, de préparer à l'exercice d'une citoyenneté active, mais aussi de protéger l'adolescent, de l'aider à supporter, pour certains d'entre eux, les situations d'exclusion qu'ils vivent et pour tous, à ne pas s'engager dans des conduites à risque.

Cette fonction de protection dont on peut voir la première traduction institutionnelle, en dehors du fonctionnement du service de santé et du service social, dans l'instauration en 1990 des comités d'environnement social, remplacés en 1998 par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, est en voie de gestation, d'installation malaisée, au travers de la problématique de prévention. Avec la difficulté conceptuelle du passage d'une conception médicalisée, sectorielle de la prévention, à celle sociale, totale de prévention globale ; la difficulté organisationnelle et institutionnelle d'inscription de cette fonction dans des pratiques professionnelles.

Ajoutant à la vie pédagogique (V.P), la vie scolaire (V.S), puis la vie juvénile (V.J), la production éducative se complexifie, se réalise avec beaucoup plus de difficultés. Lorsqu'on examine chaque composante de cette production l'on note le même ordre de position des trois missions en ce qui concerne la facilitation de leur réalisation.

→ La commande institutionnelle. Elle est précise, stricte (programmes, horaires, évaluation des acquis) dans le cas de la V.P ; elle laisse place à une large marge de manœuvre en ce qui concerne l'obligation de réalisation des tâches et de visée d'objectifs pour la V.S ; quant à la V.J elle ne donne lieu à aucune réelle pression institutionnelle, l'on reste au niveau de l'incitation.

¹ En 1995, dans les trois quarts des lycées, les activités socio - éducatives tiennent très peu de place : dans 17% des établissements il n'y a pas d'activités de ce genre, dans 56% elles ne touchent que moins de 25% des élèves.

La formation des délégués des élèves est obligatoire, or 28% des lycées n'avaient pas organisé même sous sa forme la plus réduite, cette formation. Seuls 42% des établissements, avaient une Maison des lycéens dont le fonctionnement était jugé satisfaisant par 54% des proviseurs, 32% des CPE et 46% des élèves. La démocratie au lycée. *Op. cit.*

→ La clarté des objectifs et des modes opératoires pour les atteindre. Les compétences à faire acquérir sont beaucoup plus clairement identifiées et circonscrites lorsqu'il s'agit de savoirs et savoirs - faire cognitifs (V.P) que de compétences sociales (V.S) et encore plus de compétences personnelles et relationnelles (V.J). Cet ordre dans la complexité des attributs saisis, est homologue à l'ordre qui va de l'objectif au subjectif, du public au privé. Si la légitimité d'intervention des agents de l'institution est totale dans le domaine des compétences cognitives, elle devient plus difficile à s'imposer lorsqu'il s'agit de vie scolaire puisque l'on pénètre dans le domaine privé de l'élève et, encore plus, lorsqu'il convient d'intervenir pour des conduites qui mettent en jeu des orientations existentielles de la personne.

→ Les personnels concernés. Une fonction va être d'autant mieux exercée qu'une catégorie de professionnels aux compétences certifiées se voient attribuer sa réalisation, car ces professionnels ont la responsabilité de la mission, ne peuvent donc s'en décharger sur d'autres et il y a unicité des pratiques, au-delà des variations individuelles, car celles-ci relèvent du même profil de poste.

Les enseignants interviennent seuls dans la vie pédagogique, même si, tout à fait à la périphérie, on peut évoquer le rôle pédagogique du chef d'établissement, du CPE, du documentaliste. Si les CPE ont la responsabilité de la V.S., l'efficacité de leur action dépend à la fois du chef d'établissement qui est leur supérieur hiérarchique¹ et qui a la capacité de faire que la fonction s'exerce ou non dans toute sa plénitude² et des enseignants dont la collaboration lui est nécessaire, aussi bien pour la gestion des absences que pour celle de la discipline. La multiplicité des catégories d'acteurs impliquées est encore plus marquée pour la V.J. S'il n'y a pas non seulement le relais, mais l'engagement du chef d'établissement, d'un ou des CPE, d'enseignants, l'action menée par les personnels de santé en matière de prévention ne peut être que limitée et ne peut, en aucun cas, déboucher sur des perspectives de prévention globale.

La fonction de prévention apparaît donc comme la plus malaisée à mettre en œuvre par l'établissement scolaire ; la manière dont les lycées concernés se sont engagés dans l'action des élèves acteurs de prévention est à la fois une illustration de la difficulté de l'entreprise de prévention et des diverses conceptions de cette politique.

La diversité des conceptions.

Deux principes vont orienter différemment ces conceptions.

Soit les actions mises en place ont pour visée la prévention qui va être abordée d'une manière sectorielle, en traitant de thèmes bio - médicaux : Sida, sexualité, drogues, sommeil, nutrition ; où d'une manière globale, en cherchant à créer les conditions du mieux vivre ensemble qui amèneront l'élève à développer des compétences personnelles considérées comme des facteurs de protection. Dans cette optique, l'on va du club santé à la démocratie lycéenne, celle - ci étant le meilleur moyen de donner à la politique de prévention sa plénitude.

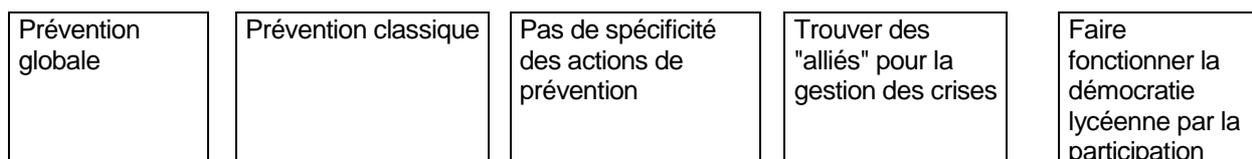
Soit ce qui est recherché c'est l'optimisation des conditions de fonctionnement de l'établissement. L'on met en œuvre le schéma suivant : la préservation de l'ordre scolaire implique la participation des élèves à son fonctionnement, car cela crée de l'adhésion, cela les responsabilise et cela s'exprime par des dispositifs d'engagement qui peuvent jouer un rôle de régulation. Cette participation qui traduit la nécessité de captation de l'institution, est facilitée par la mise en œuvre d'une politique de prévention, car c'est une bonne façon de montrer aux élèves que l'on s'intéresse à eux et c'est une bonne entrée pour les inciter à prendre une part active à leur formation.

¹ Les CPE "exercent leurs responsabilités sous l'autorité du chef d'établissement (et, en son absence, de son adjoint direct)". Circulaire du 28 octobre 1982.

² Voir Cl. Caré, Les conseillers principaux d'éducation. Enquête d'image. Inspection générale de l'Education nationale, 1992.

Dans le premier cas de figure le fonctionnement de l'établissement scolaire est appréhendé comme une stratégie de prévention ; dans le deuxième cas c'est la prévention qui a le statut de moyen pour viser l'objectif de facilitation de fonctionnement.

On peut répartir les établissements sur un continuum borné par deux pôles : l'un où se retrouvent les lycées qui mettent en œuvre une démarche de prévention globale qui rend compte d'une volonté d'élargissement du service produit (instruction, éducation, protection) ; l'autre où nous situons les lycées pour lesquels la prévention n'est qu'un moyen parmi d'autres de concourir à l'objectif premier de bon fonctionnement de la communauté scolaire, par l'intégration des élèves.



① La prévention globale (I-II-III-VIII-XIV)

Cette politique est l'aboutissement d'un parcours qui va de la prévention contre le SIDA au début de la décennie, jusqu'à l'apprentissage de la vie par le développement de l'autonomie, de la responsabilité, par la mise en avant de la nécessité de se prendre en charge, du respect de soi et des autres ; en passant par la prise en compte des formes d'expression du mal être individuel et collectif.

La politique de prévention devient une des dimensions constitutives du projet d'établissement, avec la programmation des trois fonctions : la réussite, l'insertion culturelle et sociale et surtout économique, la formation de la personne par la maîtrise du rapport à soi et aux autres (prévention : éducation à la santé globale et à la citoyenneté).

Dans ces cinq établissements l'action élève acteur de prévention s'inscrit dans cette politique dont la qualité de réalisation partage le groupe.

Deux lycées se positionnent de la manière la plus favorable en ce qui concerne la mise en œuvre de cette fonction de prévention globale.

Le lycée XIV est un lycée polyvalent classé en ZEP et en zone de prévention de la violence. Il compte 1200 élèves d'un milieu social défavorisé, souvent non francophones à la maison, avec de grosses difficultés à leur arrivée au lycée. Contrairement aux autres lycées de notre population qui ont le même profil où, en définitive, l'on accorde peu de place aux actions de prévention, car dit - on l'on fait tellement de choses que l'on ne voit pas ce que cela peut apporter de plus, cette politique a dans l'établissement toute sa place. Ajoutons, pour compléter ce tableau de l'investissement dans les activités périscolaires, que l'établissement fonctionne pendant les vacances scolaires dans le cadre de "l'École Ouverte", et propose de nombreuses activités aux élèves auxquelles participent aussi quelques enseignants : atelier Hip Hop qui connaît un franc succès, ateliers photo, visites de musées, cours de conduite, soutien scolaire...etc. et qu'il est intégré au Réseau des Écoles Européennes Promotrices de Santé (R.E.E.P.S).

Nous trouvons réuni dans cet établissement tout l'ensemble des conditions favorables à la réussite de l'action des élèves - relais (initiée depuis 1995 et poursuivie avec succès. Cf. supra) intégrée dans une politique de promotion de la santé globale. Un chef d'établissement profondément et personnellement engagé dans cette orientation d'action ; un groupe de pilotage, d'adultes - référents, incluant des professionnels de tous les secteurs d'activités de l'établissement (administratif, santé, social, vie scolaire, enseignant, direction) et dont les membres, qui ont tous reçu séparément à des époques différentes une formation d'adultes - relais, participent activement à la vie de l'établissement (CESC, Fonds social lycéen,

accompagnement de la formation des délégués de classe, École ouverte, réunions de direction, etc...) jouant réellement un rôle de dispositif d'organisation des actions péri - scolaires et des relations de partenariat très développées dans le cadre des actions de formation tournées vers les élèves.

La réalisation de la fonction de prévention globale s'effectue dans ce lycée sous sa forme optimale attendue, compte tenue de la nature actuelle de l'organisation de production du service éducatif qu'est l'établissement scolaire. Nous avons vu précédemment que cette fonction qui correspondait à la prise en charge de la "vie juvénile" devait trouver ses formes d'incarnation qui composent avec l'existant institutionnel qui ne la prend pas en compte¹. Le cas que nous allons maintenant évoquer va au-delà de cette mise en forme de la fonction aux marges du fonctionnement institutionnel de l'établissement, puisqu'il s'agit d'intégrer cette fonction dans ce fonctionnement, d'en faire une partie du programme. En effet dans le lycée VIII on instaure à la rentrée 1999 une heure de prévention inscrite dans l'emploi du temps de trois classes.

Dans ce lycée professionnel de 685 élèves, accueillant une population masculine en majorité, appartenant à des milieux défavorisés (l'établissement est classé "sensible" depuis 1992), l'heure de vie de classe va, durant 6 semaines, pour trois classes, être utilisée pour un programme d'activités proposées aux élèves répartis par rotation en 5 ateliers (théâtre ; journal ; dessin ou vidéo ; éducation, formation, outils de travail sur les conduites addictives) traitant du même thème : toxicomanie, suicide, violences, comportements sexuels. Parmi ces élèves obligatoirement soumis à cette formation, certains, nous dit-on, "choisiront de devenir "acteur de prévention", une prise en charge de ceux-ci, sera faite hors emploi du temps".

L'opération est jugée par ses promoteurs comme "ambitieuse et de nature à s'inscrire dans un fonctionnement peut-être novateur et créatif". Elle est rendue possible par l'engagement personnel du chef d'établissement et l'existence d'une équipe multi - catégorielle de douze adultes fortement motivés, équipe qui nous est présentée comme un "groupe organisé, structuré, représentatif de l'ensemble de la communauté éducative". Dans la mesure, nous dit le proviseur, où ce qui est proposé aux adultes sollicités était clairement défini, bien encadré ; dans la mesure aussi où la demande des jeunes était forte par rapport au projet, il n'y a pas eu de difficultés pour susciter les engagements bénévoles. Ce qu'il ne nous dit pas mais qu'évoqueront certains, c'est que l'implication personnelle du chef d'établissement dans cette opération a constitué une gratification symbolique très motivante.

Comme pour le lycée précédent, l'établissement a fait appel à des partenariats locaux dont l'apport a fidélisé le groupe.

Le lycée I, établissement au profil et au mode de fonctionnement très proche du lycée XIV qui est, comme ce dernier, non seulement engagé depuis le début des années 90, à partir des actions contre le SIDA, dans une politique active et variée de prévention dans le domaine de la santé et dans celui de la citoyenneté, mais où fonctionne aussi depuis plusieurs années avec succès, un dispositif d'élèves - relais, devrait faire partie, sans réserve, du groupe d'établissements où la fonction de prévention globale est mise en œuvre de la manière la plus satisfaisante. Or, il n'en est rien. La dizaine de membres de l'équipe de prévention (médecin scolaire, infirmière, assistante sociale, documentaliste, surveillant, 3 enseignants), très actifs, motivés, expérimentés, nous font part d'une certaine amertume dont les causes sont intéressantes à signaler, puisque ce sont des facteurs qui contrarient la réussite de la visée de prévention globale.

¹ Proposition excessive qui ne tient pas compte des récentes avancées en la matière comme l'instauration de l'heure de vie de classe au lycée, de l'enseignement de l'éducation civique, juridique et sociale en classe de seconde, de la mise en place de l'école maternelle jusqu'au collège des "rencontres éducatives sur la santé" inscrites à l'emploi du temps des élèves.

Cette insatisfaction s'exprime par un triptyque : pas de reconnaissance, pas de diffusion, pas d'organisation.

Pas de reconnaissance. L'expression de ce grief surprend l'observateur, car dans cet établissement qui, depuis six ans, est engagé dans d'importantes actions de prévention relevant de commandes, d'attentes, d'appuis institutionnels (le lycée a été choisi en 1995 par les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé pour être un des 15 sites expérimentaux d'action contre le Sida), avec un partenariat diversifié et très sollicité, la publication régulière de dossiers de demande de crédits, de rapports d'activités, d'évaluation, donne à la politique de prévention globale une visibilité formelle, à côté de celle qui découle des actions elles – mêmes, que l'on n'imagine pas comme étant à seul usage externe. D'autant plus que cette visibilité se retrouve dans le projet d'établissement intitulé "le lycée lieu de vie et de citoyenneté", où, comme nous l'avons déjà signalé, la fonction de prévention globale est un des trois axes de la production éducative de l'établissement et que cette fonction, comme les deux autres (la réussite et l'insertion) avec lesquelles elle s'articule, se traduit en objectifs opérationnels et en modalités de réalisation.

Les membres de l'équipe ont le sentiment vivement exprimé, qu'il n'y a pas concordance entre leur rôle, l'effet positif de leur action qui profite à l'établissement à l'interne et à l'externe, et le statut qui leur est octroyé, en l'occurrence aucun... L'équipe n'est pas reconnue en tant que telle, on charge telle ou telle personne bien intentionnée de prendre en compte tel ou tel dossier, sans qu'explicitement soit dit qu'il s'agit de la réalisation d'une fonction, dont l'importance n'est pas notifiée par l'identification institutionnelle de ceux qui la mettent en œuvre. Il n'y a pas d'équipe de prévention dans l'établissement qui aurait sa place dans l'organigramme, à côté de l'équipe de direction, de vie scolaire et des équipes pédagogiques. A partir de cette absence d'identification fonctionnelle, les personnes impliquées dans ce domaine d'action, bénévolement, en dehors de leurs obligations de service, disent qu'il n'y a pas de reconnaissance du travail effectué, qu'elles n'en tirent aucune gratification symbolique. Le sentiment d'être à la peine mais pas à l'honneur... est, en particulier, nourri par le fait que ces personnes acteurs de prévention ne sont pas sollicités pour apporter leur contribution, leur expertise à la gestion des problèmes que le comportement ou la situation de certains élèves engendrent. Il n'y a pas dans l'établissement de commission de médiation, de régulation, de suivi abordant collectivement le cas des élèves difficiles. "On a les compétences pour faire des actions, mais quand il s'agit de gérer les problèmes on n'existe plus, on n'est même pas entendu. C'est le proviseur qui gère avec la vie scolaire".

Il y a donc un hiatus entre l'existence dans l'établissement de l'action de prévention globale et le fonctionnement institutionnalisé du lycée. L'effet en est négatif, non seulement en ce qui concerne les facteurs subjectifs d'engagement des personnes, mais aussi en terme d'efficience par la non - mobilisation des ressources disponibles.

Pas de diffusion. Ce hiatus organisationnel est particulièrement notable dans ses conséquences pour ce qui touche à la diffusion de cette politique dans l'établissement. Il y a un effet de diffusion générale à partir des élèves et des adultes impliqués, très sensibles dans le climat humain, dans l'ambiance du lycée qui se répercute positivement dans son image, mais pas de relais institutionnels qui élargissent le champ de l'action par l'élargissement de ses participants. Ce n'est que par l'implication individuelle des membres du groupe que le relais s'établit avec les enseignants. Il en est de même pour les élèves, pour lesquels l'on passe difficilement du noyau d'élèves - relais à une politique générale de participation, dans la mesure où il n'y pas de mise en cohérence, par l'action de l'équipe vie scolaire et par la formation des délégués.

Pas d'organisation. "Ce n'est pas un service qui fonctionne, on doit individuellement s'occuper de tout", nous dit - on à propos de l'organisation des nombreuses actions de prévention dans l'établissement. Il va de soi que la non-intégration de ce domaine d'activités dans le fonctionnement institutionnel du lycée se traduit par l'absence d'assises organisationnelles, que ce soit dans le cadre du CESC qui existe mais où l'équipe de prévention n'a pas de place en tant que telle ou dans l'affectation des ressources financières et humaines.

Ce lycée qui est certainement de tous les établissements étudiés celui où l'on réalise, et ceci dans la continuité, le plus d'actions visant à apporter aux élèves, avec la participation active de certains d'entre eux, un service d'éducation élargie, n'accède pas au stade de fonctionnement qui assure à l'exercice de la fonction de prévention sa stabilité et sa meilleure efficacité par l'intégration à la vie institutionnelle de l'établissement.

Cette carence résulte des effets conjugués de trois facteurs.

En premier lieu, en terme d'importance, la position du chef d'établissement. Celui-ci, bien entendu, est très favorable à tout ce qui se fait dans son lycée en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté, mais, nous dit-on : "c'est pas son affaire, il ne s'en occupe pas...". Dans ce champ d'action, pas encore balisé et encore moins à la légitimité assurée, la délégation ne suffit pas. Si le chef d'établissement n'apporte pas non seulement tout son soutien, mais aussi son intérêt, son implication directe à la réalisation de cette politique, celle-ci a du mal à s'incarner. L'importance de l'engagement personnel du chef d'établissement, dont nous avons pu mesurer l'effet positif dans le cas des deux lycées précédemment cités (VIII-XIV) et dont les exemples contraires sont multiples, est particulièrement sensible dans deux domaines : l'imposition de la légitimité de cette politique et la gratification symbolique de ceux qui s'y investissent.

L'autre facteur contrariant est la mise à l'écart de ce champ d'activité par les C.P.E : "La vie scolaire n'est pas impliquée, elle ne s'y intéresse pas". S'il n'y a pas le relais de la vie scolaire : dans la formation des délégués, dans l'organisation des actions des élèves - acteurs de prévention, des rapports de ceux-ci avec les enseignants et les autres élèves¹, de la liaison entre les activités du foyer socio-éducatif ; de la maison des lycéens et celles qui relèvent de l'objectif de prévention, ce domaine d'activité reste cantonné aux marges de l'établissement scolaire, reste un secteur non intégré. L'engagement des CPE est essentiel pour assurer la réussite de cette politique, et cet engagement ne va pas de soi. Il n'a pas été rare que nous rencontrions des CPE qui ne voyaient pas d'un œil très favorable cette action d'élèves - acteurs de prévention qui leur paraissait porteuse de risques. Essentiellement par la "qualité" des élèves qui s'y engageaient qui, loin d'être de bons sujets au comportement exemplaire, étaient des élèves à problèmes, dont certains profitaient de l'aubaine pour se soustraire aux contraintes scolaires (sécher des cours) et d'autres pour "pousser le bouchon un peu loin auprès des enseignants". Si le chef d'établissement n'exprime pas clairement par ses propos et ses actions l'importance qu'il attache à la mise en œuvre de la politique de prévention, celle-ci risque de ne pas trouver l'appui de ceux qui, par leur fonction, la définition de leurs missions, les compétences qui leur sont reconnues, sont les maîtres d'œuvre d'un champ d'activité : la vie scolaire, étroitement imbriquée à la "vie juvénile."

Le dernier facteur que l'on peut évoquer parmi les raisons qui expliquent l'insuffisance de l'intégration de la fonction de prévention, est la place non centrale occupée par le service de santé dans l'équipe d'adultes concernés. L'infirmière, le médecin scolaire, l'assistante sociale sont partie prenante de cette équipe, mais n'en constituent pas le noyau central en terme de responsabilités, d'initiatives prises, de pilotage de l'ensemble des actions. Le "leadership" est assuré par d'autres personnes : la documentaliste, des enseignants. En dehors des raisons personnelles, cette situation s'explique par l'origine de la politique de prévention dans le lycée. Dans cet établissement situé dans un environnement difficile, où très tôt s'est initiée une politique de la ville, les activités socioculturelles de foyer, de clubs ont été parallèlement largement développées, impliquant comme animateurs des adultes et des élèves qui, par la suite, se sont naturellement investis dans des actions de prévention contre le SIDA. La politique de prévention ne s'est donc pas amplifiée à partir de l'action spécifique des services de santé, mais a incorporé l'activité de ces services dans son développement. Cela contribue à la faiblesse de l'ancrage organisationnel, puisque la mise en œuvre de cette politique de vie dans l'établissement, dans une conception

¹ Par exemple, dans un certain nombre de lycées les élèves - acteurs de prévention sont passés dans les classes pour se présenter, ont participé à l'accueil des nouveaux élèves à la rentrée, actions qui ne peuvent se réaliser que prises en charge par les CPE.

élargie impliquant les deux dimensions de la santé et de la citoyenneté, qui n'est pas réellement pris en compte par le service de la vie scolaire, n'a pas pour assise cet autre service qui est celui de la "promotion de la santé en faveur des élèves".

Les deux autres établissements (lycées II et III) que nous avons placés dans ce groupe de 5 lycées qui, avec plus ou moins de réussite, ont inscrit la démarche de prévention globale comme une fonction à assumer, à côté des fonctions traditionnelles que sont celles de certification et d'insertion, sont engagés dans une dynamique d'affirmation de cette politique qui n'a pas encore trouvé sa pleine place. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ces deux établissements qui ont eu une expérience antérieure d'élèves - relais, interrompue pour l'un (II), poursuivie pour l'autre (III). Dans l'établissement qui a mis fin à l'expérience, toutes les conditions sont réunies, en particulier en ce qui concerne l'implication des différentes catégories d'adultes (équipe de direction, de vie scolaire, de santé et enseignants et autres personnels) et l'organisation de leur action, pour que se réalise le passage d'une conception traditionnelle de la prévention par des actions ciblées sur des problèmes médicaux, à son acception globale.

Le lycée III où depuis 1992, une structure de prévention avec adultes et élèves - relais a travaillé sur le Sida, la drogue, le suicide, a trouvé avec l'action nationale "élèves - acteurs de prévention", la possibilité de donner à la prévention dans l'établissement l'ouverture qu'elle n'avait pas encore : "dans l'établissement, le projet a été présenté au C.A. et voté, ce qui nous a permis d'être mieux connus auprès des parents d'élèves¹ et du personnel de l'établissement...l'opération des élèves acteurs de prévention est de moins en moins marginale par rapport à la vie de l'établissement".

Cet établissement est passé du club santé animé par l'infirmière, le médecin, un professeur de biologie à une véritable équipe multi - catégorielle de prévention, reconnue dans l'établissement en tant que telle, non seulement comme entité responsable d'un secteur ("on a en charge l'entière gestion des dossiers") mais comme groupe de ressources consulté par l'administration, les enseignants chaque fois qu'il y a un problème. Deux de ses membres font partie du groupe d'aide à l'insertion qui gère les cas difficiles. L'intégration s'opère aussi du côté des élèves acteurs, eux aussi de plus en plus visibles et reconnus, qui, pour la première fois cette année, sont venus au stage de formation des délégués des élèves "pour dire ce qu'ils font et qu'il faut que les délégués s'appuient sur eux." (un élève acteur)

② La prévention classique (XI-XII)

Dans ces deux établissements que nous avons déjà signalés comme étant des lycées où il y avait peu de chances que l'action des élèves acteurs de prévention se pérennise, compte tenu de la faiblesse numérique de l'équipe d'adultes, fragilisée par des mutations, l'on en est resté à des actions classiques de prévention type forum de santé, production d'une cassette vidéo sur la toxicomanie, sans qu'émerge la vision d'une politique plus globale, par la prise en compte dans la conception de la santé des causes du mal-être et des difficultés de vivre ensemble.

③ La prévention ignorée (VI-VII)

Dans deux établissements où "l'on fait beaucoup de choses", où "la plupart des enseignants dynamiques sont impliqués dans des tas d'activités", où le personnel de santé ne se met pas en avant dans une démarche d'innovation, d'élargissement de son action en faveur des élèves, où la gestion des difficultés s'opère par le biais de la vie pédagogique et de la vie scolaire, il n'est pas apparu réellement nécessaire "qu'est ce que cela va apporter de plus ?" de donner à la prévention qui s'exerce par l'activité normale du service de santé, par la mise sur pied d'actions ponctuelles contre la drogue, le tabagisme, le Sida et par le comportement spontané de solidarité des élèves et des adultes, l'importance d'un axe d'action spécifique. Dont la réalisation, nous dit

¹ Les fédérations des parents d'élèves ont, entre autres, participé financièrement au stage de formation des élèves acteurs de prévention.

un enseignant déçu "demande une organisation serrée : un lieu, des réunions régulières, des écrits, de la cohérence avec la direction". Dans les deux lycées, nous trouvons le même tableau de facteurs qui explique que la notion de prévention globale n'émerge pas comme stratégie d'action envisageable. En particulier le fait que les chefs d'établissement concernés, tout en donnant leur accord à la participation de leur lycée à l'action nationale des élèves acteurs de prévention, ne se sont pas investis, comme ils le font pour d'autres projets, dans cette action. "On a essayé d'impliquer le proviseur mais il n'était pas partie prenante. Il savait qu'il y avait un projet mais il n'était au courant de rien, il n'y a pas eu d'investissement de sa part." (Un enseignant).

Avec les deux autres groupes d'établissements que nous avons constitués, nous rencontrons une autre logique que celle du développement de la fonction de prévention. C'est, nous l'avons déjà noté, un point de vue instrumental qui est clairement affirmé. C'est - à - dire que la prévention n'est pas posée comme une stratégie éducative, mais comme un moyen pour créer les conditions de mise en œuvre de ces stratégies. Ce qui est visé est que l'établissement scolaire fonctionne correctement ; dans cette optique, la démarche de prévention est intéressante au-delà des objectifs de santé, car elle permet d'éviter, de mieux gérer des conflits, plus généralement d'améliorer la qualité du climat d'établissement.

On peut poser que la démarche de prévention globale est nécessaire, car elle est indispensable pour produire un volet du bien éducatif : les compétences humaines qui permettent la maîtrise de sa vie. Elle est alors considérée comme une des trois fonctions de l'acte éducatif (les apprentissages cognitifs, sociaux, existentiels).

On peut, comme il en est pour les établissements que nous allons évoquer, estimer que dans son fonctionnement normal, institutionnel, l'organisation scolaire produit, par l'action pédagogique étayée et complétée par celle de la vie scolaire (le modèle Condorcet modifié 68-98), tout ce qui est attendu pour former une personne apte à se comporter en sujet et en acteur social intégré. Dans cette optique la prévention n'est plus une stratégie mais une tactique.

④ La paix sociale par la prévention (IV-X-XIII)

Dans ces lycées, dont deux d'entre eux (IV-XIII) ont participé (la direction, l'équipe concernée) avec enthousiasme à l'action nationale, l'objectif général visé est de permettre aux élèves de prendre une part active au fonctionnement de l'institution. Dans cette optique, l'action des élèves acteurs de prévention "s'inscrit dans la volonté de l'établissement à développer la participation des élèves" (IV).

Ces élèves - acteurs contribuent au bon fonctionnement de l'établissement dans leur rôle de "multiplicateur" en délivrant un message de prévention des conduites de rupture. Mais, plus précisément, en étant ou, en devant être, comme il nous l'est dit dans ces établissements des "alliés", la "garde rapprochée" (c'est nous qui proposons cette métaphore) du chef d'établissement et des CPE.

Tout d'abord en étant des informateurs, dans le bon sens du terme, il ne s'agit pas d'en faire des "balances" : "pour nous" nous disent les membres de l'équipe du lycée X "le rôle de ces élèves est d'abord de savoir écouter et regarder ce qui se passe autour d'eux". Le proviseur nous déclarera qu'il attend que ces élèves soient "porteurs d'informations pour les adultes". "Il s'agit..." précise - t - il, et là comme ses collègues des deux autres établissements, il élargit le rôle de ces élèves qui d'informateurs deviennent des médiateurs institutionnels dont l'existence contribue à éviter l'émergence des conflits, "d'avoir un groupe tampon (souligné par nous) ; ça introduit du relationnel, ça permet de calmer le jeu en ayant des interlocuteurs ; ça évite de se lancer dans une procédure agressive".

Dernier niveau de cette utilisation des élèves acteurs en tant qu'auxiliaires éducatifs, celui de la délégation des tâches. Ces élèves qui de fait bénéficient d'un statut qui les distingue de leurs camarades, vont, de leur propre initiative mais avec l'accord très intéressé des adultes responsables, jouer non seulement le rôle d'informateurs, de représentants de la communauté

juvénile mais aussi, parfois, celui de représentants de l'ordre institutionnel¹. L'on nous cite comme exemple de ce comportement jugé exemplaire, le cas de cette élève, jeune fille d'origine maghrébine, fortement impliquée comme élève - relais et, en même temps, déléguée des élèves au C.A. qui, lors d'un conseil de discipline traitant du cas d'un élève de même origine, consommateur de drogue, avait eu une "intervention décisive" auprès de la mère de celui-ci. Dans le lycée XIII, l'on nous signale qu'une affaire de même nature : trois élèves surpris en train de consommer du cannabis, a été gérée de la même manière. Laissons la parole au proviseur :

"Le lendemain, il y avait réunion du groupe de prévention² et dans l'après - midi où les trois avaient été surpris, deux acteurs de prévention viennent me voir en me demandant de ne prendre aucune décision avant la rencontre du groupe. Finalement le groupe a pris deux décisions :

1) Trois acteurs de prévention allaient s'occuper de ces trois élèves ;

2) Les mêmes trois allaient s'attacher à ce que les trois fumeurs de shit acceptent de rencontrer le médecin scolaire."

C'est dans ce LP qui accueille des "élèves de multiples nationalités" où dans le cadre du Comité d'environnement social et plus tard du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, une politique de prévention active a été menée, que les élèves acteurs ayant un statut quasi institutionnel de membres de l'"équipe d'écoute et de formation à la vie lycéenne", jouent un rôle de leader positif et ceci dans des domaines qui débordent largement celui des comportements nuisibles à la santé, comme en témoigne l'anecdote suivante relatée par le chef d'établissement.

"Un matin de décembre 98 une beurette donne un coup de couteau dans la cuisse d'un black, dans les toilettes du lycée situées au milieu de l'établissement. Très vite, émotion, discussions, mouvements des acteurs de la communauté scolaire.

Dès le lendemain, à la récréation, des élèves mettent le lycée en grève ; une semaine d'émotion, d'AG, de tentatives de manipulation avec l'aide des médias et finalement, après quelques jours, les cours reprennent. Ce qui fut extraordinaire c'est que dès le début, 6-7 élèves ont été de vrais interlocuteurs dont 4 acteurs de prévention (qui avaient mis les élèves en grève, ce que je ne savais pas au début, ils me l'ont dit après). Avec eux j'ai négocié les modalités de la grève (Tableaux dans le hall, sono, salle de réunion, liaison avec le cabinet du recteur...) et ce sont ces mêmes élèves qui ont convaincu leurs camarades de reprendre les cours."

⑤ De la santé à la participation lycéenne (V - IX)

Nous aurions pu inclure ces deux établissements dans le groupe précédent, car le sens qui est donné à l'action de prévention participe de la même démarche : favoriser le développement d'une démocratie lycéenne par le relais entre élèves et adultes d'un groupe de médiation et de proposition. Mais, dans ces deux établissements la prévention n'est pas explicitement posée, comme dans celui du groupe précédent, comme une tactique à mettre en œuvre pour créer les conditions d'émergence de la parole lycéenne, la prise en compte de cette fonction et très affaiblie.

¹ Rôles que l'on s'attendrait à voir tenir par les représentants institutionnels des élèves que sont les délégués. Nous traiterons ultérieurement de la coexistence de ces deux sous-populations d'élèves en position de médiation que sont les délégués et les élèves - relais.

² Appelé dans l'établissement "Équipe d'écoute et de formation à la vie lycéenne".

Dans le lycée IX qui a connu une expérience malheureuse d'élèves - relais que nous avons évoquée, le proviseur nous déclare que "l'on est sorti de la santé, pour réfléchir sur le vivre ensemble". Les élèves acteurs de prévention ont rejeté cette appellation "très moche, peu attractive", pour identifier leur groupe par le sigle O.J.S.(objectif jeunes solidarité). Dans le lycée V, la conception de l'élève acteur devient syncrétique, puisque va être considéré en tant que tel tout élève dans une démarche de participation à la vie de l'établissement.

En dehors de la conception traditionnelle de l'action de prévention dans l'établissement scolaire, exercée par l'activité du Service de promotion de la Santé en faveur des élèves et par l'inscription dans les enseignements de thèmes de santé, l'on voit émerger, dans le pilotage des établissements et dans les représentations qui l'explicitent, deux modèles d'action incluant la prévention. Nous l'avons dit : soit celle-ci a statut de stratégie, soit elle est une tactique. Dans le premier cas l'on parlera d'efficacité il y a production d'un bien, dans le second d'efficience, il y a production de moyens.

Ce bien, ce service produit, c'est l'aide existentielle apportée à l'être en formation confiée à l'institution scolaire, c'est l'éducation. Il va de soi que l'éducation est assurée par la vie pédagogique et par la vie scolaire, mais que les difficultés accrues auxquelles est confrontée la jeunesse, ont, depuis le début de la décennie 90, imposé l'idée qu'à cette action éducative intégrée au fonctionnement institutionnel de l'école, devait impérativement s'adjoindre un nouveau service, celui de protection.

La mise en avant de la notion de prévention globale, l'instauration des comités d'environnement social en 1990 et surtout des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté en 1998, les diverses directives touchant à l'élargissement de la prise en charge des élèves, traduisent la volonté d'opérationnaliser ce nouvel objectif, cette nouvelle fonction.

Quand la prévention est perçue comme une action qui facilite le fonctionnement du lycée, l'on est aussi dans une démarche de dépassement de la conception traditionnelle d'une action limitée au seul domaine de la santé dans son acceptation bio - médicale, mais ce dépassement n'est pas conceptuel, on ne passe pas à la notion de prévention globale, il est fonctionnel. La prévention exercée ou non sous sa forme classique est jugée utile, non seulement pour ce qui touche à son propre objectif, mais par les retombées organisationnelles que sa mise en œuvre apporte. Permettant l'émergence de nouveaux acteurs parmi les élèves, elle pallie à l'entropie qui touche leurs formes de représentation institutionnelle.

Nous avons déjà été amené dans les analyses proposées, à évoquer des caractéristiques et des comportements des acteurs de prévention, que ce soient les adultes ou les élèves, nous allons les traiter d'une manière plus systématique.

IV LES ACTEURS DE PREVENTION

Les Adultes

Qui sont-ils ?

La politique de prévention que nous saisissons à partir de l'engagement de 14 lycées dans l'action expérimentale "élèves acteurs de prévention" menée de 1997 à 1999, a pour premiers protagonistes un certain nombre d'adultes impliqués dans ce domaine d'action par la nature même de leur fonction (le personnel de santé) ou par investissement personnel.

Il y a dans cette équipe obligatoirement, mais cela n'implique pas toujours une position de pointe dans l'action, les professionnels du service de santé et du service social, l'infirmière toujours, le médecin scolaire et l'assistante sociale le plus souvent. Ce noyau institutionnel est enrichi par d'autres personnes qui l'ont rejoint par les voies suivantes : en étant adultes - relais¹, en œuvrant pour la prévention dans le cadre du comité d'environnement social de l'établissement, en faisant partie de l'équipe engagée dans l'action nationale², en s'intégrant, au fil de l'action, au groupe initial.

L'analyse de ces groupes d'adultes dégage deux structures différentes.

Dans 8 cas sur 14 le groupe est constitué de 4 à 7 personnes comprenant celles qui ont suivi les stages, augmentées, dans quelques cas, par d'autres. C'est dans ce groupe d'établissements que l'on retrouve tous les lycées à propos desquels on peut estimer que l'engagement dans la politique de prévention est le moins marqué, selon les trois cas de figure que nous avons relevés : dépérissement de l'action par affaiblissement de l'équipe, peu d'intérêt pour les actions de prévention compte tenu de "l'activisme" pédagogique et social régnant dans l'établissement, la prévention conçue comme une tactique de gestion humaine.

Dans les 6 autres cas (tous les établissements où la politique de prévention est la plus développée) nous sommes en présence d'une structure en cercles concentriques assurant un effet d'intégration, de diffusion. Dans ces établissements il existe ce que l'on qualifie souvent de "noyau dur" ou de groupe de pilotage, un groupe comprenant en moyenne cinq personnes, qui assure la permanence, la cohérence des actions de prévention ; au-delà de ce noyau, un environnement d'une quinzaine de personnes, essentiellement des enseignants qui participent activement aux actions engagées, prennent la responsabilité de certaines d'entre elles ; au-delà encore, une quarantaine de personnes, "mon carnet d'adresses" nous dira un membre de "noyau dur" : "collègues favorables, bien disposés pour être des relais en particulier les professeurs principaux".

¹ Disposition prévue par le circulaire du 27 juillet 1983. Politique de prévention du ministère de l'Éducation nationale en matière de lutte contre les toxicomanies.

² Le protocole de cette action précisait que chaque établissement devait être représenté, en particulier pour le suivi des trois stages, par quatre adultes de l'équipe éducative : un personnel de direction, un personnel d'éducation, un médico social et un enseignant.

L'existence de ces trois niveaux d'engagement : métaphoriquement les "permanents", les "militants" et les "compagnons de route", crée les conditions facilitatrices d'acceptation à la démarche, de sa faisabilité et de son intégration dans la vie de la communauté.

Composition des groupes d'adultes - acteurs dans les 6 établissements où la structure à 3 niveaux existe.

N° du lycée	Proviseur	Prov. Adjoint chef de travail	CPE	Enseignant	ATOS documentaliste	Médecin scolaire	Infirmière	Assistante sociale	Total noyau dur	Effectif 2° cercle
I*				+	+	+	+	+	5	15
II		+	+	+	+	+	+		6	22
III		+		+(2)		+	+	+	6	10
VIII	+		+	+				+	4	10
XIII	+	+		+		+			4	10
XIV	+		+	+	+		+	+	6	15

*Le tableau se lit ainsi : dans le lycée I, le "noyau dur" comporte : 1 enseignant, 1 documentaliste, 1 médecin scolaire, 1 infirmière, 1 assistante sociale, soit 5 personnes, en outre dans cet établissement, une quinzaine d'adultes participent activement aux actions organisées par le noyau dur.

La composition de ces groupes n'est pas figée ; si la plupart de ses membres sont des "anciens" stabilisés dans l'établissement, il n'en reste pas moins que les mouvements des personnels peuvent apporter des modifications¹, sans parler d'éventuelles recrues, voire de replis (signalés uniquement dans le lycée I où, nous l'avons vu, un certain désenchantement s'exprime, engendré, selon les intéressés, par l'attitude insuffisamment participative de la direction).

Outre la structure à 3 niveaux de cette sous population d'adultes engagés avec plus ou moins d'intensité dans les actions de prévention, l'on retrouve 3 traits communs à ces établissements où cette politique est menée avec le plus de dynamisme. Il s'agit là aussi de l'existence de 3 strates : personnels de santé, d'éducation, de direction.

Il n'y a pas de politique active de prévention, correctement organisée, allant au-delà de quelques actions ciblées pour ébaucher une véritable fonction produite par l'établissement si l'infirmière (très souvent se constitue un trio médecin, infirmière, assistante sociale) n'a pas l'engagement, la motivation qui l'amènent à donner le plus d'ouverture dans et hors de l'établissement, à son action en faveur des élèves. On voit, dans ces établissements, se développer, parallèlement aux pratiques de prise en charge individuelle des élèves, trois formes de pratiques collectives engagées par les infirmières.

Les deux premières sont traditionnelles même si leur développement est récent, la troisième est novatrice.

La première forme d'action collective de l'infirmière est son inscription dans un réseau, dans et hors l'établissement ; elle oriente, elle dirige vers, elle met en contact avec des personnes, au premier chef des médecins, des organismes aptes à prendre en compte les problèmes de l'élève en souffrance, en besoin qu'elle accueille ou qu'elle détecte ; elle mobilise des ressources.

La seconde forme est l'activité pluridisciplinaire, la mise en commun des compétences respectives dans le cadre du travail en équipe. C'est le cas pour sa participation à l'enseignement dans le cadre d'une discipline ; c'est aussi ce qu'il en est quand elle est membre d'une commission de suivi, de régulation, de médiation qui dans l'établissement traite les cas des élèves difficiles.

¹ Des infirmières récemment nommées ne nous sont pas présentées dans les lycées VIII et XIII comme personnes supports permanents de la fonction de prévention, rôle que selon toute vraisemblance elles vont tenir.

La troisième modalité d'action collective des infirmiers est novatrice, engendrée par la prise en charge collective de la fonction de prévention, telle qu'on l'a vu émerger avec la mise en place des C.E.S et qui devient une forme de production du service éducatif qui tend à se développer. L'action collective de l'infirmière dans le cadre de cet axe d'action va au - delà du travail en équipe avec complémentarité et synergie des compétences, c'est une prise en charge d'un pilotage organisationnel, celui d'une équipe de prévention, elle-même partie prenante du dispositif général de production éducative de l'établissement, incarné ou non par un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et explicité dans ses objectifs et leur programmation par le projet d'établissement.

La deuxième composante essentielle d'une équipe d'adultes acteurs de prévention est la vie scolaire : CPE accompagné(s) parfois de surveillant, d'aide - éducateur (emploi - jeune). Il n'est pas nécessaire que tous les CPE d'un établissement aient tous une position d'engagement dans les actions de prévention. Assez fréquemment il nous a été donné de constater qu'il n'y avait pas, en la matière, uniformité d'appréciation de l'ensemble de l'équipe de vie scolaire, certains CPE estimant, en particulier, que ce programme d'action des élèves - acteurs pouvait engendrer des dérives, mais il est indispensable que dans cette équipe, quelqu'un soit fortement impliqué. Cet apport du CPE est primordial par l'aide qu'il peut fournir aux élèves acteurs de prévention. Tout ce dont ceux-ci ont besoin pour mener à bien leurs actions, tout au moins en ce qui concerne l'organisation de celles - ci, ils ne peuvent l'avoir que par l'intermédiaire du CPE qui est leur personne ressource. Le CPE est aussi le médiateur entre ces élèves et les enseignants ; c'est lui qui négocie avec les professeurs les passages et les annonces dans les classes, les absences éventuelles de cours ; il apporte sa caution. En dernier ressort, si la participation du CPE à l'équipe de prévention est bénéfique, c'est parce que c'est une personne pivot qui non seulement met en liaison, permet la communication mais est vecteur de cohérence et d'intégration. La vie scolaire (tout le système de représentation institutionnelle des élèves, la gestion de l'ordre disciplinaire, les activités socioculturelles) est étroitement liée à ces dimensions de l'existence des jeunes qui sont pris en compte par la démarche de prévention. La capacité du CPE à faire s'articuler ces deux mondes est un facteur important de progrès quant à la qualité du milieu de vie¹ que constitue l'établissement pour l'élève.

Nous avons déjà signalé l'importance du facteur chef d'établissement dans la configuration de variables explicatives de la réussite de la mise en œuvre de la fonction de prévention. Même si dans quelques uns des lycées performants en la matière, c'est l'adjoint au chef d'établissement qui assume le pilotage opérationnel, il n'en reste pas moins que dans un nombre égal de lycées, c'est le proviseur qui est en première ligne, participant directement à l'organisation des actions et que, dans les autres, il manifeste, sous diverses formes, l'intérêt qu'il apporte à ce champ d'action.

Dans ce nouveau domaine d'activité dans les établissements scolaires qui est la prévention perçue dans son acception large, les professionnels volontaires qui s'y investissent ont besoin d'appui. Appui institutionnel d'abord, face à l'ensemble de leurs collègues qui, dans le meilleur des cas sont indifférents et parfois expriment une certaine hostilité à propos de pratiques qui leur apparaissent non seulement comme étrangères à leur modèle professionnel mais aussi porteuses de risques en terme de défense de statut. Le chef d'établissement doit non seulement prendre à son compte toute mesure incitative ou prescriptive à destination des personnels en ce qui concerne ce domaine : invitation à des réunions, à des formations ; organisation des emplois du temps, passation de questionnaires, d'heures de vie de classe...; mais il doit, en exprimant que son engagement n'est pas que formel, administratif, décourager la manifestation de comportements hostiles². Appui personnel ensuite. Ceux qui, dans un système professionnel où

¹ Si nous n'ajoutons pas "et de travail", c'est qu'il n'y a pas, pour la vie pédagogique, d'articulation avec la vie juvénile, comme nous l'avons pour la vie scolaire.

² " On a fait un journal pour se faire connaître et on s'est réparti les diverses classes pour le distribuer. Les profs n'étaient pas au courant, la direction et les CPE n'ont rien fait pour les prévenir. Certains n'étaient pas contents qu'on les interrompent, ils n'ont pas voulu qu'on se présente. Ils nous ont mis à la porte en nous disant de laisser le paquet de journaux sur le bureau." (Élèves lycée X).

les pratiques des individus sont régies par des obligations de service, en font plus sans qu'ils en tirent de gratifications matérielles, attendent être gratifiés moralement, symboliquement. Cette reconnaissance, que seul le chef d'établissement peut notifier, est une nécessité subjective, elle soutient l'engagement des personnes.

Que font - ils ?

La nature de l'équipe.

Au-delà de la diversité de chacun de ces 14 lycées dans la manière dont l'action nationale a été appropriée et plus largement dans celle dont s'exerce la prévention dans l'établissement, on peut dégager un certain nombre de cas de figure en prenant en compte la nature du groupe d'adultes impliqués et, à partir de là, la place accordée à la prévention dans le fonctionnement de l'établissement. Nous présentons cette typologie dans un ordre d'évaluation positive, de manière à aboutir aux formes d'organisation les plus satisfaisantes de ce groupe d'adultes acteurs de prévention.

①. La disparition de tout embryon de structure (VI - XII).

Dans ces deux établissements le groupe de 4 adultes engagés dans l'expérience n'a pas survécu à celle-ci, à la fois pour cause de mutation en particulier de l'infirmière, de désillusion ou de surcharge¹. La greffe n'a pas pris.

②. L'équivalent du club santé (V - XI).

Avec l'infirmière, le médecin scolaire, l'assistante sociale auquel s'adjoint un enseignant, un membre de l'équipe de direction, l'on va voir des équipes très étroites donc l'action restera limitée au domaine traditionnel de la santé.

③. Un groupe informel d'adultes intéressés (IV - VII - IX - X).

Avec ce groupement d'établissements nous avons l'amorce d'une équipe de prévention qui ne s'instaure pas en tant que telle, car outre certaines carences que nous avons déjà identifiées, comme une conception instrumentale de la prévention, parfois le faible degré d'investissement du chef d'établissement et des CPE, dans ces lycées le groupe d'adultes "intéressés" ne devient pas équipe par défaut d'organisation.

Dans ces établissements nous avons affaire, avec les adultes présentés comme acteurs de prévention, à des professionnels décrits partout de cette manière : "ce sont toutes des personnes qui s'intéressent aux adolescents par fonction et par goût" (lycée X) avec les deux composantes : les professionnels pour lesquels la prévention est inscrite dans leurs axes de travail (personnel de santé et du service social) et ceux qui n'ont pas de compétences spécifiques par rapport aux adolescents mais ont choisi de s'y intéresser, personnes qui ne recevront pas de formation, sauf dans un cas (lycée X) où il y a eu une formation assurée en novembre 98 par deux intervenants extérieurs et qui depuis n'a pas été renouvelée.

Il y a eu dans ces lycées élargissement des actions de prévention existant auparavant par l'activité du service de santé, par ce qui pouvait être entrepris dans le cadre du CES et, pour certains d'entre eux, par des opérations menées dans le cadre de l'enseignement des sections Sciences Médico sociales, élargissement aussi, bien entendu, par la mise en place de l'opération d'élèves - acteurs de prévention. Mais les adultes ne se sont pas constitués en groupe institutionnalisé ; ils ne sont pas reconnus comme formant une équipe spécifique. Ils ne

¹ Ainsi la proviseur adjoint membre de l'équipe de départ du lycée VI, établissement très sensible classé en zone de prévention de la violence, nous donne comme exemple d'illustration de cette surcharge, le fait qu'il lui revient d'organiser le travail des 20 emplois jeunes dont l'établissement est doté.

fonctionnent pas d'ailleurs comme un groupe organisé, les réunions quand elles existent, se font d'une manière informelle, par affinités, ponctuellement, pour préparer des actions.

④. L'équipe de prévention (I - II - III - VIII - XIII - XIV)

Nous retrouvons tous les lycées que nous qualifions d' "efficaces", non seulement dans la mise en œuvre du dispositif des élèves acteurs, mais plus largement, dans l'affichage et la traduction en pratiques d'une conception large, globale de la prévention. Ces lycées bénéficient tous de cette structure à trois niveaux : noyau dur, participants, sympathisants qui permet l'intégration des actions de prévention.

Dans ces établissements nous avons affaire, en matière de prévention, à une équipe stable, clairement identifiée dans sa spécificité fonctionnelle et dans ses compétences reconnues et utilisées (à l'exception notable du cas du lycée I). Les adultes qui participent aux actions ont reçu, en dehors des professionnels de santé du noyau dur, une formation financée souvent dans le cadre de la santé publique, de la promotion de la prévention contre le Sida et, partout, il est envisagé de renouveler périodiquement cette formation à l'intention de tous les personnels volontaires. Ceci dans un double but : diffuser les connaissances qui permettent aux non - professionnels de santé d'avoir une maîtrise plus grande de leurs relations aux adolescents, d'avoir une meilleure compréhension de leur métier et des adolescents dont ils ont la charge ; faciliter le recrutement de ceux qui prendront une part active aux actions de prévention.

Ces équipes se réunissent régulièrement (généralement avec une périodicité mensuelle) d'une manière formelle, avec production de traces écrites, pour préparer les actions, faire le point de ce qui est en cours de réalisation et, en particulier, de ce qui relève de l'encadrement des élèves - acteurs.

Dans deux établissements cette organisation est encore plus avancée du point de vue de son intégration institutionnelle. Il s'agit, d'une part, du lycée VIII, lycée professionnel où l'on instaure un programme et une heure de prévention, et, d'autre part, du lycée XIII, où il existe un groupe de pilotage de prévention composé de 10 adultes et de 8 élèves. Ce groupe, cette commission, dénommée "Équipe d'écoute et de formation à la vie lycéenne" se réunit périodiquement et traite non seulement de toutes les actions de prévention à mener, mais aussi – nous pourrions dire – surtout, des problèmes qui se posent. (Nous avons évoqué le cas des 3 fumeurs de cannabis et celui de la gestion de la grève des élèves).

Les adultes engagés dans l'établissement dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et, plus particulièrement, dans l'instauration ou le développement d'une implication des élèves dans ce type d'action, avec les différents degrés d'actualisation de cet engagement que nous venons d'évoquer, le font selon les modalités d'actions suivantes.

La formation reçue.

Elle est toujours présente, même si elle ne se réalise pas périodiquement, dans les établissements qui mènent une réelle politique de prévention. Elle est proposée à l'ensemble des professionnels de l'établissement ou au groupe déjà impliqué dans cet ordre d'activités.

La formation touchant aux problèmes de l'adolescence est jugée comme nécessaire par les adultes acteurs de prévention, non seulement pour leur fournir des compétences qui, au-delà des socles de savoirs pathologiques, psychologiques et sociaux concernant la population traitée, demandent à être en permanence actualisées (par exemple pour l'évolution des comportements d'usage de substances psychoactives), mais aussi pour susciter et nourrir dans l'établissement l'intérêt pour ce type de questions.

L'organisation d'actions.

On peut classer celles-ci, qui seront d'autant plus nombreuses et diversifiées que l'établissement inscrit la prévention dans son projet éducatif, en quatre types d'activités :

Des débats, des expositions sur la citoyenneté, la justice, la violence, le racisme, la santé.

Des réalisations menées avec les élèves : brochures, journaux, documents vidéo, photographies.

Des actions de solidarité organisées avec eux, à l'intention des SDF, des personnes du troisième âge ; de prévention contre le tabagisme, l'alcool, les drogues, visent les autres élèves de l'établissement voire d'autres établissements comme les collègues.

Le fonctionnement de structures, d'ateliers impliquant les élèves : théâtre - forum, cafés branchés, lieux d'information, de discussion, clubs UNESCO...

La participation à des instances de vie de l'établissement.

Dans les établissements où l'action de prévention devient une dimension de la production du service éducatif, l'on constate que cet élargissement s'opère non seulement par la mise en œuvre d'actions et le fonctionnement de dispositif organisant l'engagement des élèves, mais aussi par le fait que les adultes protagonistes de cette politique sont présents dans les divers lieux où l'établissement se met en scène collectivement. Le conseil d'administration, les diverses commissions éventuellement mises en place, la formation des délégués et prioritairement le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, dispositif censé instaurer et intégrer la visée de prévention globale.

L'encadrement des élèves acteurs de prévention.

Il s'opère selon trois modalités qui, tout en étant associées, ont chacune leur spécificité.

Le "noyau dur" d'adultes - acteurs intervient en tant que formateur, en collaboration avec des intervenants extérieurs dans les stages de formation destinés aux élèves - acteurs ou, parfois comme dans le lycée III où l'équipe d'élèves se réunit régulièrement chaque semaine avec un ou plusieurs adultes, d'une manière informelle, lors de ces regroupements.

Les adultes sont dans leur rapport avec les élèves - acteurs principalement des organisateurs qui les impliquent dans des actions ou, qui les aident à mener à bien leurs propres entreprises. Ils constituent un réseau de soutien.

Il sont, en dernier lieu, et c'est là le rôle le plus délicat à assumer, des adultes référents, dont la mission est non seulement de répondre à la demande d'informations, de conseil, voire de soutien personnel des élèves - acteurs, mais de tenir, avec clarté et fermeté, un rôle de tuteur, de guide pour cadrer l'action de médiation de ces élèves à l'égard de leurs condisciples.

Les relations hors et dans les établissements

Dans l'ensemble le partenariat avec des personnes et des organismes externes à l'établissement est faiblement développé. D'une manière générale, pour la formation à destination des adultes et pour celle des élèves - acteurs, il est fait appel à des compétences externes : médicales, psychiatriques, psychologiques, sociales, juridiques, policières ; les infirmières, les assistantes sociales ont leur réseau, les " correspondants " externes vers lesquels elles peuvent diriger des élèves qui nécessitent une prise en charge, mais, à l'exception de trois établissements (I - XIII - XIV) où les équipes de prévention nouent des liens nombreux et réguliers avec des partenaires extérieurs, la politique de prévention reste affaire interne à l'établissement, même si ponctuellement, pour mener à bien des actions, on fait appel à des appuis externes. Il est à noter que ce partenariat quand il existe, fonctionne à la satisfaction de l'établissement, en particulier en ce qui concerne l'appui des services et instances communaux.

L'établissement scolaire reste une organisation qui arrive difficilement à concevoir qu'il puisse articuler son fonctionnement à des rapports externes, même dans des domaines comme celui de la prévention dont il n'a non seulement pas le monopole, mais pour lequel, de plus, il n'a pas la maîtrise des compétences nécessaires. La relation aux parents illustre particulièrement cette incapacité à s'ouvrir fonctionnellement. Partout, même dans les établissements en pointe en matière de prévention, les parents sont absents des équipes de prévention, seul le lycée XIII signale que deux parents sont membres de son "équipe d'écoute et de formation à la vie lycéenne ". Il est dit partout que les parents sont prévenus, ne serait-ce que parce que le projet a été accepté par le conseil d'administration, de l'existence de l'action des élèves - acteurs de prévention, qu'ils sont tenus au courant de son déroulement, qu'ils sont conviés à participer, et partout, les parents sollicités ne viennent pas, même à des représentations théâtrales produites par les élèves¹.

Au sein de l'établissement les relations du groupe d'adultes impliqués dans les actions de prévention et l'ensemble des professionnels sont de deux ordres.

Dans les lycées où la politique de prévention est inscrite dans le projet d'établissement, l'équipe, soutenue par le proviseur qui en est parfois partie prenante et dont les membres sont positionnés dans les différentes instances de fonctionnement de l'établissement, est bien identifiée, reconnue dans ses compétences. Elle est, à l'instar de l'équipe vie scolaire, productrice d'un service, le " savoir-vivre " comme il est écrit dans le compte rendu d'activité du CESC du lycée I, qui tout en ne pouvant être dissocié des autres modes de prise en charge des adolescents dans l'établissement, au premier chef le mode pédagogique, a son domaine propre d'exercice. Ceci selon deux modalités d'organisation : le fonctionnement du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans lequel le " noyau dur " de l'équipe de prévention tient le rôle d'animation et de pilotage et la participation d'une partie des professionnels de l'établissement à l'action de prévention selon la structure en cercles concentriques évoquée : le " noyau dur ", les participants, les sympathisants.

Ailleurs, dans le meilleur des cas, c'est "l'indifférence des enseignants à l'égard des collègues impliqués", (lycée IV)², le plus souvent de la méfiance, voire de l'hostilité.

Dans les établissements, à peu près la moitié des lycées engagés dans l'action nationale, où pour l'ensemble des raisons que nous avons évoquées, la prévention n'a pas statut de dimension constitutive du projet éducatif, les insuffisances dans la mise en œuvre de cette visée sont amplifiées dans leurs effets, par les réactions de l' "environnement " : les enseignants avant tout et parfois des membres de l'équipe de vie scolaire.

¹ Quant aux parents, ils sont complètement inexistant à l'action. Précisons qu'il est par ailleurs déjà très difficile de les faire venir aux réunions parents – professeurs ou au conseil d'administration etc. ..."(lycée VII)

² "Le groupe fonctionne dans l'indifférence quasi totale du reste de l'établissement. Personne n'a jamais interpellé tel ou tel d'entre nous pour demander : "Qu'est-ce que vous faites ? Où en êtes-vous ? " (lycée X)

À la base de cette situation de rejet (au sens où une greffe ne prend pas) l'on constate, dans les lycées, une exceptionnelle carence en communication. Malgré tout ce qui est fait pour présenter les actions de prévention et, en particulier, l'action nationale des élèves - acteurs : décision du conseil d'administration, divers communiqués, notes adressées par la direction de l'établissement à tous les personnels, publications de bulletins, d'affiches... il y a une ignorance généralisée de ce qui se passe, les enseignants disent " ne pas être au courant " ¹. Quant à la notion de prévention globale, l'incompréhension est totale.

Fondamentalement, les enseignants français perçoivent leur mission exclusivement sous l'angle pédagogique. Donc si les domaines de prévention entrent dans les savoirs et les champs d'évaluation de leur discipline (Sciences de la vie et de la terre, Sciences médico-sociales) ils veulent bien faire un effort, mais sinon ils ne voient pas comment traiter pédagogiquement de ces problèmes. Ils n'envisagent pas qu'ils puissent faire œuvre de prévention par les modalités de production de l'acte pédagogique (la manière de traiter l'élève) et en participant hors du cadre de leur enseignement, à des actions menées dans l'établissement.

Cette absence d'implication s'appuie sur trois ordres d'arguments.

- L'action de prévention ne découle pas de leurs obligations de service malgré l'évolution de la nature et du contenu des directives²

- C'est en dehors de leurs compétences

- Cela contrarie le pédagogique, cela détourne les élèves de ce pour quoi ils sont au lycée ³: préparer des examens, ça les occupe, ça leur fait manquer des cours...

À côté de la conception de ce que doit être l'enseignement (exclusivement une démarche visant à l'apprentissage de compétences cognitives, les compétences humaines en découlant) sur laquelle nous ne revenons pas, ces réticences, ces obstacles à l'élargissement de la fonction sont aussi la conséquence de deux autres facteurs propres à la France.

- Le fonctionnement des " bureaucraties professionnelles " comme l'appareil scolaire (H. Mintzberg) en conformité avec le modèle bureaucratique tel que Max Weber l'a défini et tel que Michel Crozier l'a analysé en France, modèle qui sépare, distingue complètement la personne de la fonction.

Les enseignants français et plus largement tous les professionnels, estiment qu'ils n'ont pas et qu'il ne doivent pas s'impliquer en tant que personne dans leur activité professionnelle. Ou, tout au moins, que cette implication doit être canalisée et exprimée sous une forme qui protège le domaine du privé, uniquement dans leurs pratiques pédagogiques (la transmission des savoirs conçue comme un art et non comme une technique). Dans cette optique, ils considèrent que même si en tant que personne ils sont intéressés, préoccupés par les problèmes que traite la prévention, ils n'ont pas à le manifester dans le cadre professionnel.

¹ Dans l'étude que nous avons réalisé sur les comités d'environnement social, dans 32% des établissements qui, en 1997 disposaient de cette structure, il est reconnu que la majorité des enseignants ignorent l'existence du C.E.S. et ne sont pas au courant des actions menées.

² - Circulaire du 23-5-1997. Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.

- Circulaire du 1-7-1998. Prévention des conduites à risque et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

- Circulaire du 24-11-1998. Orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège.

- B.O. n°9 du 4-11-1999. Repères pour la prévention des conduites à risques.

³ Lorsqu'on demande aux enseignants de classer par ordre de priorité les objectifs de leur enseignement, 83,8% d'entre eux mettent en tête : « Bien préparer les élèves aux examens qu'ils devront passer ». R. Ballion, La démocratie au lycée, op. cit. p. 207.

- Une conception de l'établissement scolaire déterritorialisée. L'école française est un " sanctuaire ", protégée par ses clôtures physique et symbolique de l'intrusion du monde extérieur, de la " vraie vie ". Sa " porosité " éventuelle est la cause de toutes ses difficultés.

Dans les lycées où les élèves et adultes acteurs de prévention signalent leur solitude, on nous a souvent signalé le fait que le désintérêt manifesté par les enseignants étaient, pour certains d'entre eux, d'autant plus incompréhensible, qu'ils étaient connus pour avoir hors établissement, des pratiques d'acteurs engagés dans la vie associative, dans l'intérêt porté à la collectivité, dans l'aide apportée à autrui.

L'établissement scolaire n'est donc pas pleinement considéré comme un lieu social où l'individu, tout en exerçant son métier d'enseignant ou d'élève, donne vie aux différentes dimensions de son rapport à l'autre.

Les dérives.

L'ensemble des équipes participant à l'action nationale sont tout à fait sensibilisées au risque de dérive, "psycho - pathologique" qui peut découler du rôle de d' " entraînant " de l'élève - acteur. Dérive qui, nous l'avons vu dans deux lycées (II - IX) s'est traduite par le fait que les élèves - relais se sont comportés comme s'ils étaient de véritables auxiliaires de santé prenant en charge, au lieu de passer le relais aux adultes compétents, des problèmes lourds de certains de leurs camarades qui se confiaient à eux.

Si les promoteurs dans les établissements de l'action des élèves acteurs de prévention reprennent dans la définition de ce rôle les deux dimensions constitutives de l'élève - relais : la diffusion des messages et l'écoute :

" L'élève acteur de prévention et un élève volontaire, motivé qui a accepté de se former, qui est capable de traduire l'information à l'aide de sa propre sensibilité pour la transmettre à ses pairs, qui est capable aussi de repérer dans les discours ou la conduite des indices de souffrance des élèves demandeurs " (lycée III).

Ils prennent toujours soin de signaler qu'il ne s'agit pas de faire de ces élèves des " spécialistes " ; " il ne s'agit pas de faire de ces élèves des spécialistes mais des jeunes sensibilisés à l'écoute " (lycée VII).

"Il s'agit de donner à ces élèves des outils, savoir être et savoir-faire, tout en faisant en sorte qu'ils ne représentent pas un danger pour les autres élèves, qu'ils ne transmettent pas un message déformé et qu'ils ne soient par professionnalisés " (lycée IV).

Et, la plupart du temps, dans la conception du rôle de cet élève - relais, ils mettent l'accent sur le versant " diffuseur " plutôt qu' " entraînant ".

"Les élèves - acteurs sont des multiplicateurs, des démultiplicateurs plutôt que des élèves entraînant. Ils doivent connaître les limites et le cadre de leur rôle. Ils ne doivent pas risquer de se sentir invertis d'un pouvoir particulier sur leurs pairs, d'un sentiment de toute puissance". (lycée I)

Le risque que l'élève - acteur, qui, naturellement, par la formation qu'il reçoit et le statut que ce rôle lui donne, va être amené à devenir un pair - aidant, s'investisse trop dans ce rôle, se place lui-même et ceux à qui il apporte appui et conseil en position de vulnérabilité et modifie la nature des rapports qu'il y a entre lui et ses condisciples, est donc très clairement perçu et, autant que nous avons pu le constater, maîtrisé. Il n'en est pas de même pour l'autre risque majeur de cette approche par les pairs qui est leur instrumentalisation en tant qu'auxiliaires de l'institution. C'est la tentation de faire d'eux des "alliés", comme il nous l'a été dit à plusieurs reprises, de passer de la notion de pair "aidant" à celle de pair "contrôlant".

Le fait que des enfants, des adolescents soient utilisés par les adultes qui professionnellement s'occupent d'eux, pour parvenir à des fins définies par ces derniers est, nous le rappelle Olivier Taramargaz¹, aussi vieux que l'école. Des collèges jésuites, au système des préfets pratiqué en Angleterre et à l'École des Roches, en passant par le monitoriat de l'enseignement mutuel dans la première moitié du XIX^e siècle, de nombreux modèles scolaires ont utilisé des élèves dans l'instruction de leurs pairs et dans le maintien de l'ordre disciplinaire.

On peut voir, dans cette délégation de responsabilité et de pouvoir que les agents de l'institution font à certains sujets élevés au-dessus de leurs pairs, une façon de développer l'entraide parmi les jeunes, de favoriser leur autonomie, d'utiliser positivement la grégarité en accordant un rôle de leader à des élèves qui choisis parmi les meilleurs sont capables de donner le bon exemple à leurs camarades. Mais on peut aussi y voir une ruse de l'institution qui brise, en distinguant certains individus, la résistance de la complicité juvénile, qui, à la limite, fait porter aux élèves la responsabilité de résoudre les problèmes dont les adultes ne peuvent venir à bout.

Nous avons précédemment traité de cette façon de concevoir la prévention dans certains établissements étudiés. L'instrumentalisation des élèves - acteurs s'y réalise selon trois degrés d'intensité.

Le premier niveau, le plus fréquemment rencontré, c'est de chercher à avoir, avec ce groupe d'élèves engagés volontairement dans une démarche de "service" des autres, des interlocuteurs, des représentants de la masse indéterminée de la population scolaire.

Les proviseurs des établissements concernés, expriment très clairement ce qu'ils attendent d'eux. Ce groupe d'élèves qui se met en avant, qui parfois, comme c'est le cas avec le lycée IX, se désigne lui-même comme un groupe de proposition, est, pour eux, le médiateur grâce auquel la parole collective des élèves se construit et se transmet.

La question qui vient immédiatement à l'esprit lorsque nous est présentée cette conception du rôle des élèves - acteurs de prévention et que nous avons bien sûr posée, est pourquoi cette fonction de représentation n'est - elle pas assurée selon les formes institutionnelles existantes : les délégués par leur participation aux conseils de classe, au conseil de la vie lycéenne, au conseil d'administration, et par les rapports directs qu'ils ont avec les représentants de l'institution ? La réponse qui nous a été fournie est très claire de la part des élèves, elle est plus indirecte, évasive du côté des chefs d'établissement. Il nous est dit que le système des délégués, tel qu'il fonctionne dans ces établissements, est frappé de sclérose administrative. Les délégués sont là pour tenir un rôle institutionnel, administratif pour parler des choses scolaires disent les élèves, mais pas pour rendre compte de la vie. La proviseur du lycée IX qui nous dit être préoccupée par les "conditions d'émergence de la parole lycéenne", déclare que "les élèves ont été trop soumis aux leurres de la démocratie", sous-entendant que la formule d'expression de la collectivité juvénile qu'elle encourage dans l'établissement, par le biais du groupe d'élèves - acteurs est celle qui favorise le mieux cette visée de démocratie.

¹ « L'approche pédagogique par les pairs : perspective historique », *op. cit.*

Il semblerait que soit fait le constat d'une espèce d'entropie de la capacité des élèves à faire entendre leur voix qui entraîne une surenchère dans les formes d'organisation, allant dans le sens d'un accroissement du poids des élèves dans les structures de participation. On ajoute au conseil de classe, au conseil d'administration où les élèves sont en minorité par rapport aux adultes, le conseil de la vie lycéenne où il y a parité. Ce conseil à peine créé est considéré (tout au moins dans les établissements que nous évoquons) par les élèves et parfois par les responsables, comme inapte à permettre l'expression de cette démocratie souhaitée, car les adultes y sont encore présents. Et l'on voit émerger l'ultime formule du groupe d'élèves - acteurs qui est celle, analogue en ce qu'en théorie est le bureau de l'association loi 1901 qu'est la maison des lycéens, où les élèves sont seuls, où les adultes quand ils y participent ne le font qu'à la demande de ces derniers¹.

Le second niveau de l'instrumentalisation des élèves - acteurs est celui des "chargés de mission". La médiation assurée par ces élèves s'opère, dans ce cas, non plus dans le sens ascendant (faire remonter l'information) mais descendant (faire descendre la décision).

Nous en avons donné l'illustration la plus marquée avec le lycée XIII. Les élèves qui font partie de la commission médiation - prévention sont, comme nous les présente le proviseur, "pas forcément tous considérés comme des leaders positifs par les adultes". Nous avons vu comment l'ascendant qu'avaient ces jeunes sur leurs camarades, était mis à profit par la direction pour leur confier des tâches qu'elle préférait déléguer (le traitement du cas des fumeurs de shit) ou, qu'il convenait de partager avec des interlocuteurs qui devenaient des partenaires (la gestion de la grève).

Avec le troisième niveau dans l'instrumentalisation, heureusement représenté que par un seul établissement (le lycée X), les élèves - acteurs ne sont même plus considérés comme des partenaires, mais comme des acolytes, des "servants".

Cet établissement est le seul où il nous a été fait une description totalement négative du groupe de 14 élèves - acteurs : toutes des filles de section Sciences médico sociales, toutes d'origine immigrée (13 maghrébines et une turque) que l'on nous présente à l'exception de deux d'entre elles "bien élevées", comme agitées, bavardes, aux résultats scolaires médiocres dont "les motivations sont intéressées : utiliser l'action comme action pour le bac et se faire "bien voir" des adultes de l'établissement pour se "dédouaner" de comportements par ailleurs pas toujours satisfaisants".

C'est dans cet établissement où l'infirmière et l'assistante sociale expriment leur opposition à ce que les élèves - acteurs assument un rôle d'écoute, car, disent - elles : "il est utopique que des élèves en difficulté essaient d'aider d'autres élèves". A la limite elles concèdent que ces élèves peuvent s'appropriier le message et le transmettre aux autres, mais ceci sans grande conviction. Comme le souligne fortement l'infirmière : "elles sont trop jeunes pour faire de la prévention".

Le projet n'étant pas porté par les professionnels les plus concernés par l'action de prévention, il a été approprié par les CPE qui l'ont interprété comme un moyen de fortifier le relais que représentent ces "alliés" que sont les bons sujets avec lesquels ils entretiennent des rapports réguliers.

¹ C'est le principe retenu dans les textes pour la maison des lycéens, association composée et dirigée par les lycéens, où les adultes peuvent avoir, comme le précise le circulaire du 2 avril 1991, un statut d'invité : tout membre de la communauté éducative peut "à la demande de l'association" (souligné par nous) et dans un esprit de collaboration, apporter ses compétences tant pour l'animation que la gestion de la maison des lycéens".

Au groupe des maghrébines "fortes en gueule, cherchant toujours à se faire remarquer" a succédé, à la rentrée 99, une autre promotion dont on peut être sûr que ses membres répandront la bonne parole. Laissons la parole à la CPE qui a constitué ce groupe : "Le profil de ces élèves est diamétralement opposé à celui du groupe de cette année. Aucune maghrébine, toutes bonnes élèves, "bien élevées" et déjà impliquées dans d'autres activités (déléguées, maison des lycéens)."

Évoquons en dernier lieu une dérive mineure par rapport à celles que nous venons de développer du positionnement des adultes pilotant cette opération d'élèves - acteurs de prévention, qui est l'exercice de la non - directivité.

Assez souvent les élèves que nous avons rencontrés ont émis cette critique et nous ont chargé d'ailleurs de l'exprimer en leur nom. Ils se plaignent d'être dans ce domaine d'action absolument pas balisé qu'on leur a proposé et qui leur tient à cœur, un peu abandonnés, pas suffisamment formés et encadrés. Ils attendent bien sûr des adultes - référents un respect de leur autonomie, d'autant plus revendiquée qu'ils sont engagés dans une activité volontaire, mais, en même temps, ils sont demandeurs d'une incitation, d'une aide qui ne soit pas simplement une réponse à leurs demandes, un accompagnement, mais aussi un entraînement dans une démarche qu'ils ne peuvent que difficilement par eux-mêmes, non seulement organiser mais aussi concevoir.

LES ELEVES

Disons en préambule que dans tous les lycées, sans exception, où nous sommes allés, les élèves que nous avons rencontrés ont manifesté un intérêt marqué pour l'expérience dans laquelle ils étaient impliqués, et ont souvent exprimé le regret de son insuffisance, aussi bien en ce qui concerne les actions entreprises et plus largement la possibilité d'agir, que la formation reçue et l'appui qu'ils pouvaient attendre des adultes.

Il est évident que nous n'avons eu de contacts qu'avec ceux qui gardaient une motivation intacte, voire renforcée, que les déçus s'étaient retirés, mais, répétons-le, dans tous les établissements, même dans ceux où l'expérience a fait long feu, où ne s'est pas durablement mis en place le dispositif d'élèves - acteurs, il y a un noyau d'élèves prêts à s'engager dans cette démarche d'appropriation des pratiques de prévention, sous la conduite d'adultes - référents

Qui sont - ils ?

Les élèves acteurs de prévention, identifiés en tant que tels par les adultes responsables de l'établissement ou impliqués dans l'opération sont, dans leur très grande majorité, des filles appartenant massivement aux populations immigrées, essentiellement maghrébines. Lorsque les sections médico-sociales existent dans l'établissement, elles fournissent la plus grande partie du groupe des élèves - acteurs, voire comme c'est le cas pour le lycée X, le constituent exclusivement. Sinon, pour les filières d'enseignement général, ce sont les élèves de la filière sciences économiques et sociales qui sont les plus représentés, suivis de ceux de la filière littéraire. On ne rencontre que peu d'élèves des sections scientifiques.

La sur-représentation des filles des milieux de l'immigration donne lieu, de la part des adultes, aux explications psychologisantes bien connues. Sont avancés comme mobiles le besoin de reconnaissance qu'éprouvent ces jeunes filles et le fait que ce sont les individus qui "ont des problèmes" - ce qui donc vraisemblablement est leur cas - qui sont les plus attirés par ce type d'engagement. Parfois l'explication s'inscrit carrément dans une approche paternaliste et ethniciste non contrôlée. "Les élèves qui travaillent dans le groupe de prévention sont surtout des beurs et un peu des blacks ; c'est peut-être plus facile pour eux car ils sont naturellement (sic) solidaires chez eux, ce qui est moins le cas chez les élèves français de souche". (Proviseur lycée XIII).

Les réponses que nous ont apportées ces élèves lorsque nous leur avons demandé pourquoi, à leur avis, il en était ainsi, sont bien différentes. Signalons, tout d'abord, l'impression de maturité, de calme, d'aisance et de simplicité d'expression dans l'engagement, que nous ont laissé ces jeunes que nous avons rencontrés en groupe. En particulier, notre rencontre avec la dizaine de filles du lycée X présentées si négativement par le groupe d'adultes impliqués dans l'action, n'a pas, c'est le moins que l'on puisse dire, confirmé la pertinence du portrait qui nous était tracé. Ce qu'elles nous ont exposé c'est leur volonté de faire des choses pour aider les élèves à réfléchir sur leurs problèmes, d'abord la violence, puis l'alcool. Leur déception d'avoir été si peu encadrées, soutenues ; d'avoir été quelquefois si mal accueillies dans les classes où elles voulaient se présenter et distribuer le bulletin qu'elles avaient difficilement conçu et réalisé. Elles étaient pleines d'idées, nous disent-elles, mais n'ont rien pu faire ... pas le temps, pas les moyens et pas d'information.

Pourquoi une si forte présence d'élèves d'origine immigrée et de jeunes filles ? En substance, il nous a été toujours fourni par ces élèves la même réponse. Ils se disent porteurs d'un projet humain, veulent faire changer les choses, car ils voient la misère. Mais il ne suffit pas de voir la misère pour vouloir et pouvoir la changer et c'est là que, du point de vue des intéressées, les garçons qui "veulent toujours que le boulot soit fait par les autres...", qui "ont toujours quelque chose d'autre à faire ...", qui "veulent faire les choses sans les faire..." se distinguent des filles.

Elles préfèrent, nous disent-elles, aider les gens que ne rien faire : " rester inactif, ça énerve, on est des citoyens !" Plusieurs d'entre elles nous font part de ce que leur apporte comme expérience humaine et sociale le fait de vivre en banlieue¹ : Elles ont "l'habitude des projets, car on sait que si l'on veut quelque chose il faut se débrouiller soi-même". Contrairement aux enseignants qui, comme nous l'avons signalé, paraissent, du point de vue de leur engagement social, séparer les deux mondes : celui de leur activité professionnelle et celui de leur vie de citoyen, ces jeunes acteurs sociaux le sont dans et hors leur milieu scolaire.

A côté du modèle positif de l'élève acteur de prévention que nous venons d'évoquer, qui est le plus souvent incarné par la jeune fille "beur", "bon sujet" a tout point de vue, car elle allie la volonté de bien faire donc de participation au bon fonctionnement de l'institution, à l'affirmation de son libre arbitre, de sa capacité à se comporter en sujet responsable, il y a celui qui, selon une métaphore d'un proviseur "pousse le bouchon un peu loin", agace certains enseignants et CPE, est loin d'être un exemple quant au travail et au comportement scolaires. C'est, la plupart du temps, un garçon dont l'engagement dans l'opération relève de deux ordres de mobiles "intéressés", portés par deux types d'élèves. D'une part, ceux qui sont attirés par les sujets proposés, par les problèmes traités, par la réflexion sur le mal-être des jeunes, parce qu'ils sont eux-mêmes personnellement concernés par ces difficultés. Certains adultes conçoivent mal comment ces jeunes, souvent indociles, à comportement déviant, pourraient se conformer au discours moralisateur : "Toi, tu devrais être un exemple" qui est la seule manière qu'ils conçoivent de l'aide qu'un adolescent peut apporter à ses pairs. C'est, nous l'avons vu très nettement exprimée la position de l'infirmière et de l'assistante sociale du lycée X qui ne voient pas comment des jeunes en difficulté (donc sous-entendu, qui n'arrivent pas à résoudre leurs problèmes) pourraient aider d'autres qui le sont ; ne faisant pas non plus de différence entre l'appui et la prise en charge. Ce type d'élèves "à problème", est soupçonné de vouloir s'impliquer dans cette opération, une fois de plus pour se singulariser, essayer de se "dédouaner" et surtout de se "faire bien voir" de "l'administration" (direction et vie scolaire). D'autre part, l'autre type d'élève - acteur qui ne présente pas le profil positif attendu est celui de l'élève "fumiste" qui espère, par sa participation à ces activités, se dispenser de certaines obligations scolaires, en particulier d'un certain nombre d'heures de cours.

¹ Les proviseurs nous diront ce que leur apporte le lycée, leur sentiment d'appartenance et de réussite.

Dans les deux cas, les effets négatifs liés à ces deux types de personnalité d'élèves ne vont pas se manifester.

Les élèves "à problème", sont ceux qui vont tirer individuellement le plus de profit de l'organisation dans l'établissement d'actions de prévention dans lesquelles ils vont jouer un rôle actif. Ce qui va avoir, et souvent d'une façon assez spectaculaire pour eux un effet positif d'intégration. Quant aux "tire-au-flanc", ils s'éliminent eux-mêmes au bout d'un certain temps, en constatant que le rapport coût bénéfique de cette activité n'est pas celui qu'ils attendaient. Les élèves du lycée VIII nous le disent : "les branleurs sont partis, nous on s'est mis dans le personnage, on n'était plus des élèves normaux".

Le proviseur de ce lycée professionnel difficile de secteur semi -rural, comprenant deux tiers de garçons, fait le point à la rentrée 99.

"Le nombre d'élèves engagés est d'environ 25. On compte environ 50 % de filles et 50 % de garçons. Le taux d'élèves présentant des difficultés d'intégration, ou liés à la scolarité, à l'absentéisme ou à l'indiscipline est supérieur parmi les élèves acteurs de prévention au taux du nombre total d'élèves de l'établissement. Le taux d'élèves d'origine étrangère est également nettement supérieur (dix fois plus : 2 % d'élèves d'origine étrangère dans la population d'élèves, 20 % dans le groupe EAP).

Au moment où les adultes ont éprouvé des difficultés à maintenir une forte motivation pour la poursuite de l'action, les élèves ont manifesté une réelle volonté de continuer, une dynamique forte.

On a pu constater que l'attitude de certains jeunes s'était améliorée. Par exemple, la pratique des crachats, d'insolence est devenue moins courante, plus rare.

Le climat général du groupe EAP est devenu plus serein, ses membres donnant l'impression très nette d'améliorer leur attitude, de devenir plus responsable, plus "adulte", d'adopter un "nouvel état d'esprit".

Élèves acteurs de prévention et délégués.

Dans l'ensemble, nous avons déjà évoqué ce point, les élèves acteurs de prévention ne sont pas délégués, même si, presque toujours, on en trouve quelques uns dans chacun des groupes et que, dans les établissements où l'action de prévention est ancienne et surtout multiforme, comme dans les lycées I et XIV, il nous est signalé que c'est le même noyau d'élèves actifs que l'on retrouve partout. Les élèves - acteurs sont très attachés à cette distinction, il s'agit pour eux, même pour ceux qui cumulent les deux activités, de deux mondes à part et qui gagnent à le rester. Il ne faut pas qu'il y ait confusion de rôles.

Les délégués, c'est le "scolaire", les relations institutionnelles avec l'administration et les professeurs, la nécessité d'accepter les contraintes du système. C'est un statut plus ou moins imposé qui s'octroie par un choix dont on est l'objet, ce qui implique que l'on est censé bénéficier d'une certaine représentativité.

En revanche, être acteur de prévention c'est se préoccuper de ce qui, jusqu'à maintenant, n'a que très peu droit de cité dans l'établissement scolaire ; c'est vouloir qu'il y soit posé, aussi nettement que les problèmes liés au scolaire, tout ce qui peut être pour le jeune source de difficultés. Il ne s'agit plus d'être intégré dans un jeu institutionnel, mais d'imposer la légitimité de cette préoccupation de mieux être ; donc, les jeunes qui s'engagent dans cette démarche, exigent d'être en ce domaine, autonomes, même si, nous l'avons souligné et ceci n'est pas contradictoire avec le souci de leur indépendance, ils souhaitent être encadrés, soutenus et guidés par les adultes qu'ils acceptent comme référents ou qui, à l'instar des CPE et de la direction de l'établissement, sont des personnes ressource.

Être acteur de prévention est, pour les élèves, un choix personnel. S'ils reconnaissent qu'est légitime le "filtrage" éventuellement opéré par les adultes responsables qui peuvent refuser ou décourager des candidatures qu'ils estiment non - souhaitables, ils n'envisagent pas d'être soumis à une quelconque procédure d'élection. Pour eux la question de leur représentativité ne se pose pas, à l'exception de la situation que nous avons rencontrée dans le lycée IX, où le groupe d'élèves ne veut plus être acteur de prévention mais groupe de proposition. Lorsque les élèves acteurs de prévention agissent en tant qu'organiseurs, animateurs et "multiplicateurs", ils constituent un prolongement de l'action de la société à l'intention des jeunes, la légitimité de leur intervention est garantie par le contrôle qu'exercent les adultes responsables et non par celui de la "base". Lorsqu'ils interviennent en tant qu' "entraidents", qu'ils apportent une aide à leurs pairs qui se confient à eux, leur légitimité ne relève pas, là aussi, d'un statut de représentant de la communauté juvénile, mais de la confiance dont ils sont l'objet de la part de celui ou celle qui s'adressent à eux.

Il est important de mettre en lumière ce point de la représentativité des acteurs de prévention, car du côté des adultes qui ont en charge le maintien ou la recherche du bon fonctionnement, en l'occurrence les CPE et la direction, la tentation est forte et nous avons vu qu'elle était assez souvent actualisée, de considérer ces élèves qui veulent agir pour les autres comme des interlocuteurs représentant l'ensemble de leurs condisciples. Donc, logiquement, l'on s'inquiète de leur représentativité et l'on souhaite, sans trop savoir comment¹, pouvoir organiser, à l'instar de ce qui se fait pour les délégués "officiels", les modalités de sa production.

La distinction entre les deux dispositifs que sont celui des délégués et celui des élèves acteurs de prévention, ne doit pas faire oublier la nécessité de leur articulation. Pour deux raisons :

Si l'on s'appuie sur le concept de prévention globale qui vise à permettre aux élèves de développer toutes leurs compétences afin de devenir les acteurs de leur réussite personnelle, de leur qualité de vie et des citoyens responsables, il est évident que cette visée, si elle donne lieu à une mise en forme spécifique dans le cadre de la politique de la promotion de la santé, elle doit se retrouver dans toute la vie de l'établissement. Idéalement (compte tenu des difficultés à promouvoir dans ce domaine cette finalité) dans la vie pédagogique et impérativement (car là les conditions de son actualisation sont données) dans la vie scolaire, en particulier dans l'exercice de la citoyenneté lycéenne.

La seconde raison est celle de la diffusion, non pas du message de prévention mais de la connaissance des possibilités de le produire qu'offre l'établissement. Les élèves - acteurs, eux-mêmes vecteurs d'informations concernant les personnes, les organismes auxquels peuvent s'adresser leurs camarades en difficulté, attendent des délégués qu'ils jouent un rôle de relais de même nature au sein de l'établissement. Qu'ils soient en mesure de faire savoir aux élèves de leur classe, éventuellement si le besoin s'en fait sentir, qu'il y a parmi leurs condisciples des élèves qui peuvent leur apporter un appui ; plus largement, comme les adultes de l'équipe de prévention l'attendent des professeurs principaux, que ces délégués diffusent les informations sur les actions de prévention menées dans le lycée.

Le positionnement du groupe des élèves - acteurs par rapport aux dispositifs institutionnels de représentation des élèves dans l'établissement, se pose aussi à propos du conseil de la vie lycéenne. Cette structure, proposée à la suite du mouvement lycéen de 1998 pour introduire une dynamique de dialogue nouvelle dans l'établissement et qui, lorsqu'elle est mise en place, doit remplacer le conseil des délégués, instance jugée trop lourde et inefficace, est

¹ Dans un seul établissement (lycée VIII), celui où l'action est la plus institutionnalisée puisqu'en tant qu'heure de prévention elle est intégrée dans l'emploi du temps, dans ce lycée professionnel de zone semi - rurale où l'on nous dit que les élèves sont très passifs, demandent à être fortement encadrés, le recrutement des élèves - acteurs s'est effectué en combinant trois ordres de modalités. Les professeurs principaux ont fait le choix de repérer dans chaque classe de B.E.P. les élèves susceptibles de tenir ce rôle ; après présentation du projet à l'ensemble des classes, il y a eu des volontaires et, nous dit le proviseur, "contrôle par vote de leurs camarades".

dotée de compétences qui recouvrent celles que revendiquent les élèves acteurs de prévention. En effet, ce conseil, où rappelons-le, les élèves sont à parité avec les représentants des différentes catégories de professionnels de la communauté éducative¹, a des compétences décisionnelles pour tout ce qui concerne la vie matérielle des élèves, et c'est une instance de proposition pour tout ce qui touche leur vie, hors du cadre pédagogique² : Gestion de la maison des lycéens, des lieux de vie, de la sécurité, de la lutte contre la violence.

On peut envisager que les actions collectives entreprises par les élèves – acteurs, se fassent sous l'égide du conseil de la vie lycéenne, or il n'en est pas question pour les élèves que nous avons interviewés. Leur argumentation met en avant deux points : le caractère institutionnel de la structure, car s'ils acceptent que leur activité entre dans le cadre du fonctionnement d'une commission, dispositif dont l'existence est reconnue par l'établissement, ils ne veulent pas aller plus loin dans le sens d'une formalisation de leur engagement ; et le contrôle "imposé" et non voulu par eux de la présence des adultes dans cette structure.

Comme nous l'ont fait remarquer quelques responsables dans les établissements, la position des élèves - acteurs peut évoluer en ce qui concerne cette mise à distance du conseil de la vie lycéenne, lorsque cette instance que nous n'avons encore réellement vu fonctionner dans aucun des établissements où nous avons travaillé aura une existence effective

Leur identité collective.

Les élèves - acteurs de prévention sont unanimes à dire qu'ils ne veulent pas être perçus par leurs camarades comme ayant une position à part, ils veulent être des élèves comme les autres et ne pas arborer de signes distinctifs comme un badge, mais ils veulent être connus. Il est nécessaire qu'ils le soient pour que l'on s'adresse à eux, pour qu'ils puissent jouer le rôle "d'entraînant" auquel ils tiennent³.

Dans un seul établissement (lycée III) celui où l'action des élèves - acteurs est la plus conforme au modèle des élèves - relais, ce besoin de reconnaissance est explicitement réalisé par l'affichage des photos de ces élèves, par la présentation de leur charte en fond de plateau au self et en sortant du réfectoire, par la proposition de passation d'un petit questionnaire, en accueillant chaque groupe d'élèves entrant en seconde dans leur local, en allant faire un topo de présentation aux élèves délégués lors de leur stage de formation.

Les élèves acteurs vont se faire connaître par les moyens suivants, plus ou moins largement utilisés selon les établissements.

Ils le font pour tous en participant à des actions de prévention en tant qu'animateurs, très souvent en se présentant à la rentrée dans les classes pour susciter un recrutement, plus rarement et c'est une forte demande de leur part, en ayant un local mis à leur disposition où ils tiennent des permanences, en faisant des affichages, en sortant un bulletin où parfois se trouve leur liste nominative.

Les élèves acteurs de prévention représentent, dans les lycées étudiés, un groupe allant de 15 à 40 individus, avec souvent, comme il en est pour les adultes, un "noyau dur" d'élèves plus

¹ Les représentants des élèves seront au nombre de dix, dont deux délégués de classe. Élus au suffrage direct par tous les lycéens, ils bénéficieront d'un mandat de deux ans.

² La gradation des compétences accordées à cette instance représentative des élèves est sans ambiguïté quant au cadrage de leurs pratiques citoyennes.

Le conseil a capacité décisionnelle pour la vie matérielle des élèves.

C'est une instance de proposition pour la vie sociale dans l'établissement.

Enfin, ce conseil a la capacité d'émettre des avis sur tout ce qui relève de l'aide aux élèves et de l'organisation scolaire en général.

³ Un membre de l'équipe d'élèves du lycée XIV nous dit à propos des élèves - acteurs de l'établissement : "Ils ne tiennent pas à être connus nommément par leurs camarades, leur existence transparaît par la bouche à oreille. Repérés de cette manière ils ont une action positive auprès de leurs camarades qui n'hésitent pas à se tourner vers eux en cas de besoin".

impliqués que le restant du groupe. Cet ensemble d'élèves est plus ou moins identifié en tant qu'équipe, entité collective. Cela va des établissements où ces élèves - acteurs n'ont pas un statut particulier, n'ont d'existence en tant que tels qu'individuellement, par la nature des activités dans lesquelles ils s'engagent, par leur comportement ; à d'autres où, au contraire, leur existence collective est explicitement posée et se traduit par un dispositif ; en passant par la situation où, en tant que protagonistes d'actions, ces élèves, par le biais de leur rôle d'animateur, se différencient des autres.

Le modèle le plus fréquemment rencontré (lycées I, VII, VIII, XI, XIV) est celui où l'élève acteur de prévention est perçu, non pas prioritairement comme un support de l'action de prévention mais comme une de ses composantes principales. Dans ces établissements où nous trouvons des lycées où la politique de prévention est ancienne et riche, un programme d'actions de prévention globale est mis en œuvre, et une dimension importante de ce programme est la formation proposée aux élèves, pour que ceux qui en bénéficient participent activement à l'ensemble du projet.

Dans ces établissements, les élèves acteurs ne sont pas "fédérés", ils ne constituent pas une équipe, n'ont pas de local, n'ont pas de réunions régulières¹. Ils ont en commun d'avoir reçu une formation ("mais les élèves - acteurs n'ont pas forcément tous suivi la formation et les élèves formés ne se retrouvent pas tous acteurs", nous dit-on dans le lycée I), et surtout d'être très activement impliqués dans diverses actions. C'est dans ce cadre qu'ils se rencontrent, forment un collectif, et ceci d'autant plus aisément que ce sont souvent les mêmes qui participent à diverses actions, et établissent des relations avec les adultes - référents qui organisent ou encadrent ces activités.

Ces élèves qui ne constituent pas un groupe identifié formellement, vont cependant l'être en tant qu'individus, par leurs camarades, qui leur reconnaissent cette qualification d'acteur de prévention au vu de leur participation active à ce type d'actions. Ils sont ainsi en mesure d'avoir une position d'écoute et d'aide.

"Le groupe est bien identifié, à la fin de l'année grâce à la participation des élèves - acteurs de prévention à deux opérations : animateurs de débats au même titre que les intervenants extérieurs, conception d'un scénario et enregistrement vidéo. En plus de ces actions collectives, les élèves - relais ont un rôle d'écoute, d'aide aux pairs, d'intermédiaires avec des adultes référents" (Équipe d'adultes du lycée XI).

Dans le second regroupement d'établissements, (lycée II, IV, VI) nous trouvons des lycées où, c'est par les actions menées par les élèves acteurs de prévention que la " fonction" peut commencer à s'exercer. "C'est grâce à leur action sur le Sida que les E.A.P sont reconnus et déjà un peu spécialisés auprès des pairs", nous dit le proviseur adjoint du lycée II. Les élèves de ce lycée, comme leurs camarades des autres établissements, veulent être connus dans leur spécificité, mais "pas par un badge, c'est comme si on était au-dessus des autres". On leur a octroyé l'usage d'un local où ils peuvent se réunir, réaliser des actions ponctuelles, mais surtout qui permet aux élèves de l'établissement "de savoir que ça existe, de savoir à qui s'adresser" ; ils ont des réunions deux à trois fois par trimestre avec l'ensemble des adultes - référents ; pour exister aux yeux des autres, il leur faut les actions qui apportent la connaissance de leur existence, mais surtout la reconnaissance de leur capacité à apporter une aide.

Le dernier groupe d'établissements (III, IX, XIII) réunit les lycées où les élèves - acteurs sont les plus institutionnellement identifiés, mais dans des rôles qui diffèrent.

Le lycée III est, nous l'avons signalé, celui où la conception de l'élève - acteur est la plus proche de celle de l'élève - relais : élève formé pour aider les autres, sous le contrôle et l'accompagnement d'adultes - référents. Le groupe d'élèves acteurs est bien identifié, nous avons

¹ Pour l'ensemble des E.A.P, mais chaque projet développe sa propre organisation dans son cycle de réunions.

déjà noté que ce lycée était l'établissement où les élèves - acteurs se présentaient de la manière la plus complète (en utilisant toutes les formes de présentation) et la plus directe. L'équipe d'élèves dispose d'un local et se réunit deux fois par semaine en présence d'un ou deux adultes.

Avec les élèves du lycée IX nous avons aussi affaire à un véritable groupe qui a une activité collective, qui occupe un local qu'il a lui-même décoré et qui a une identité institutionnelle même si ses membres nous font remarquer qu'ils n'ont pas de statut. La quinzaine de jeunes filles qui le composent (toutes d'origine immigrée, mais dans un établissement où ces élèves représentent 70% de l'effectif total) a abandonné le label acteur de prévention pour celui de O.J.S. (Objectif Jeunesse Solidarité) et tient le rôle d'un groupe de proposition, de médiation et d'action.

Dans le lycée XIII, les élèves acteurs de prévention sont aussi très "repérés" aux dires du proviseur, en tant que membres de la commission de prévention de l'établissement ("Équipe d'écoute et de formation pour la vie lycéenne") qui, en fait, fonctionne comme un C.E.S.G. Ils gèrent, avec les autres membres adultes de cette commission, les problèmes de comportements déviants auxquels le lycée est confronté, ont une position d'interlocuteurs auprès de la direction, sont promoteurs d'actions collectives comme l'organisation d'une journée de prévention, de tournois sportifs et, "leaders pas toujours positifs aux yeux de certains adultes" comme nous le précise le chef d'établissement, ont, néanmoins, tous en commun "la forte envie d'aider leurs copains à ne pas dériver".

Que font – ils ?

La formation.

La formation assurée aux élèves - acteurs est présente dans tous les établissements, elle est constitutive du projet. La formation qui a été donnée à ces élèves et qui, quelque soit sa nature et sa qualité, les a tout à fait satisfaits, correspond à une demande forte de leur part, vise à leur fournir des connaissances pour transmettre des messages, et des compétences pour tenir ce rôle d'élève - acteur.

Si tous les établissements engagés dans l'action nationale ont mis sur pied une formation à l'intention des élèves - acteurs, celle-ci se présente sous des formes différentes, aussi bien quant à son importance, qu'en ce qui concerne les modalités de sa réalisation. Néanmoins, les thèmes traités sont identiques, même s'ils sont plus ou moins abordés et développés selon la place accordée à cette formation.

Les contenus de ces formations qui, répétons-le, sont de très inégale extension, peuvent être répartis entre quatre domaines.

Des connaissances générales.

Psychologie de l'adolescent, motivation des jeunes, prise de risque des adolescents.

Des connaissances portant sur la santé.

Bien-être, alimentation, tabac, alcool, drogue, sexualité, contraception, MST, Sida, suicide.

Des connaissances portant sur la citoyenneté.

Code de la nationalité, justice, rapport à la loi, violences, exclusion.

Des savoir-faire.

La communication, l'écoute, l'entretien, la relation d'aide, la transmission des problèmes aux adultes compétents, la clarification des motivations de chacun et le cadrage du rôle d'élèves - relais, vidéo, théâtre d'improvisation, montage d'actions.

Les formations se différencient tout d'abord par leur importance. Cela va des 12 modules de 2 heures (de 16 heures 30 à 18 heures 30) assurés par le lycée I : 4 forums - débat ouverts à tous les élèves de l'établissement, 8 séances destinées aux élèves - acteurs ; des 9 modules de 2 heures du lycée XIV ouverts sans distinction à tous les élèves de l'établissement, ces deux établissements faisant appel à de nombreux intervenants extérieurs, aux 3 heures prises en charge par l'infirmière, l'assistante sociale et le CPE dont a bénéficié le groupe d'élèves - acteurs du lycée VII. La majorité des établissements ont conçu leur formation sur une ou deux journées.

Ces formations ont lieu soit à un moment donné de l'année, soit elles sont disséminées dans le temps : 10 à 12 semaines pour le lycée I, 9 pour le XIV, 1 heure de formation (dans le cadre de l'heure de vie de classe) pendant six semaines pour le lycée VIII, quelques demi-journées prises sur le temps de cours durant l'année pour le IV.

Elles sont pour la plupart d'entre elles réalisées au sein de l'établissement sous la forme de conférences - débats, d'ateliers, mais, dans deux lycées, les élèves ont vécu ensemble ("pour souder l'équipe") pendant une semaine dans des centres de loisirs où, à côté des temps de formation, ils se sont adonnés, pour le lycée III à la pratique de l'escalade et pour le lycée IX à la randonnée.

Les actions entreprises.

Elles sont de trois ordres. Les actions collectives engagées par l'équipe de prévention de l'établissement pour lesquelles on attend que les élèves - acteurs soient, à l'instar des adultes, des animateurs, qu'ils participent pleinement à ces activités ; les actions collectives conçues et menées par les élèves eux-mêmes avec l'appui des adultes ; et ce qui relève de l'action personnelle de ces élèves en tant que pairs - entraïdant.

S'il est aisé de saisir les deux types d'actions collectives, il est beaucoup plus difficile d'appréhender les actions individuelles que sont les interventions de ces élèves auprès de leurs camarades. Elles ne sont pas recensées en "cas" traités, rendues visibles, si ce n'est d'une manière anecdotique et ceci, pour la raison première, que ce type d'actions n'est pas recherché. Les établissements engagés dans l'opération ont tous eu la préoccupation, comme nous l'avons signalé, de bien "cadrer" cette action des élèves - acteurs, de faire en sorte qu'elle ne dérive pas vers une forme de prise en charge de certains de leurs pairs par ces élèves. Ce qui est voulu et dit explicitement, c'est de faire avant tout des élèves - acteurs, c'est-à-dire des animateurs, organiseurs d'actions de prévention¹. En ayant ce mode d'engagement et grâce à la formation qu'ils ont reçue, ces élèves deviennent des diffuseurs, des multiplicateurs, ils transmettent des informations, des messages. Quant au rôle de pair - aidant, il est souligné, tout d'abord, qu'il se réalise prioritairement, voire exclusivement, par le relais (orienter l'élève en souffrance vers les adultes compétents) et il n'est pas visé comme objectif de l'action, il en est un des effets. C'est en étant des organisateurs, des diffuseurs, que les élèves peuvent être amenés à s'engager dans une relation d'aide. Il résulte de cette position de défiance à l'égard d'une espèce de "spécialisation" d'élèves agissant comme des auxiliaires de santé, que rien n'est fait pour organiser (comme nous l'avons vu antérieurement en évoquant l'expérience malheureuse des adolescents - relais dans le lycée II) cette action de pair - aidant, par des réunions régulières où les élèves - relais exposent à leurs condisciples et aux adultes - référents, d'une manière anonyme, les cas auxquels ils sont confrontés. Donc cette action individuelle d'aide des élèves, et nous avons dit que les A.E.P. y étaient très attachés, se réalise d'une manière informelle et ceci semble répondre à la fois aux attentes de l'institution, à celles des adultes - référents et des élèves eux - mêmes qui, autant que nous avons pu l'observer directement et en recevant des témoignages, s'ils sont demandeurs de savoirs ne veulent pas obtenir de pouvoir.

¹ Le proviseur du lycée IV et d'autres le feront aussi, souligne cette conception. "Du point de vue de l'équipe d'adultes, ce sont des élèves - acteurs, et pas des élèves - relais, c'est-à-dire qu'ils développent une action collective en direction de leurs camarades, ou de jeunes d'autres établissements scolaires avec un message de prévention".

Les actions collectives entreprises par les élèves - acteurs sous la responsabilité des adultes impliqués dans la démarche de prévention : professionnellement, par leur participation à l'action nationale (rappelons qu'elle a mobilisé 4 professionnels par lycée), par leur appartenance ou leur participation plus ou moins ponctuelle à l'équipe de prévention s'inscrivent dans différents registres.

L'animation.

Il s'agit là d'actions qui relèvent de la vie scolaire : de l'activité du foyer socio - éducatif ou de la maison des lycéens, des compétences, pour certaines d'entre elles, du conseil de la vie lycéenne. C'est l'organisation de festivités, de manifestations sportives, d'activités de loisirs ou de culture, de formes d'expression collective concernant la vie matérielle des élèves. Ce secteur d'intervention des élèves que l'on peut juger distinct de celui de la prévention et dont le fonctionnement est institutionnellement organisé, lui est non seulement très proche, contigu mais, tendanciellement, est soumis à son attraction, ce qui entraîne des chevauchements, des recouvrements¹.

Ceci par la conception de prévention globale qui élargit la notion de santé à celle de vivre bien ; par la dynamique de la démarche des élèves - acteurs qui, pour instaurer leur visibilité et leur reconnaissance par leurs pairs, sont entraînés à prendre l'initiative d'actions qui donnent vie à la communauté juvénile et sont l'occasion, pour celle-ci, d'avoir accès à la parole ; par le biais des problèmes qui la préoccupent : violences, sexualité, toxicomanie, détresse qui amènent à aborder des thèmes qui eux sont au cœur de la démarche de prévention. Ceci est particulièrement bien illustré par les activités théâtrales souvent rencontrées dans les établissements retenus, qui mêlent ce qui relève d'une conception traditionnelle des pratiques socioculturelles et par les formes utilisées (théâtre forum, interactif, débat théâtralisé sous forme de scènes conçues et jouées par les élèves...) ce qui exprime une intentionnalité de prévention.

Dans un établissement, le lycée IX, où, nous l'avons vu, la chef d'établissement a mis fin à une opération d'élèves - relais qui virait au pathologique ("fascination du mal être", "surinvestissement du côté psychologisant" sont les formules qu'elle utilise pour parler de cette "dérive") où, dit-elle, on "est sorti de la santé pour réfléchir sur le vivre ensemble", cette dimension d'animation qui, dans les actions des élèves - acteurs n'est que marginale lorsqu'elle existe, est exclusive. En effet, le groupe de filles (12) qui constitue une équipe organisée, reconnue, qui dispose d'un local, tient des réunions régulières dont elles gardent trace par écrit, veut avant "d'entrer dans la prévention" comme elles disent et, par exemple, assurer des permanences dans leur salle pour accueillir les élèves qui le souhaitent, se faire connaître et accepter car "les gens ont du mal à faire confiance". Alors, et fortement encouragées par la proviseur, ces élèves ont abandonné, pour opérer le détour qui les y ramènera, la "casquette santé", pour celle de "Solidarité". C'est devenu un groupe de proposition et d'action (O. J. S), interlocuteur de la direction, vecteur de la parole collective lycéenne et organisateur très efficace de manifestations de la vie juvénile, comme une soirée multiethnique dans le lycée (disques, D.J, danse, chanteurs, défilé de modes des 14 ethnies présentes dans l'établissement), comme, dans un autre registre, une table ronde sur l'immigration, une action sur la cantine. Dans cet établissement où 70% des élèves appartiennent au milieu de l'immigration, de moins en moins d'élèves mangeaient à la cantine, de plus en plus grignotaient un sandwich sur le trottoir. Le groupe a fait une enquête cantine, mis en place une commission, fait une pétition pour avoir plus de poisson... proposer des menus. À partir de là, le nombre de demi - pensionnaires a augmenté, le fonds social est intervenu et le groupe s'est imposé, non seulement comme organisateur d'actions mais aussi comme relais avec les adultes.

¹ Recouvrements susceptibles d'entraîner des appropriations de champs. Ainsi dans le lycée IX le groupe de proposition (Objectif, Jeunesse, Solidarité) qui organise, avec une grande réussite un certain nombre d'activités collectives, ne bénéficie pas de crédits qui statutairement sont affectés au foyer socioculturel dont il supplée l'activité défaillante (3000 francs seront quand même obtenus). À l'inverse, dans le lycée X, le groupe d'élèves acteurs de prévention est en train d'être remplacé par un groupe de "bons sujets" issu de la mouvance de la maison des lycéens.

Le prolongement du domaine scolaire.

Les actions des élèves acteurs de prévention peuvent, dans quelques établissements, être rattachées à la nature des études que font ces élèves. Soit que ces actions touchent à des thèmes qui sont au programme, qu'elles peuvent donner lieu à une évaluation comptant pour l'examen ; soit que l'engagement des élèves dans ce type d'activité est l'expression de l'intérêt qu'ils y trouvent en tant que préparation à leurs futures pratiques professionnelles. Ceci explique que dans les lycées où existent les filières Sciences médico-sociales, les élèves de ces filières "s'approprient" le dispositif des élèves - acteurs. C'est le cas du lycée X où les 14 élèves acteurs de prévention appartiennent toutes aux deux divisions de 1^o SMS, et du lycée III dans lequel les 15 E.A.P. se répartissent ainsi : 14 filles et garçons ; 3 élèves du lycée d'enseignement général et technologique : 2 en secondes, 1 en terminale littéraire ; 12 élèves du lycée professionnel : 10 en carrière sanitaire et sociale, 2 en couture.

Nous avons deux établissements où la "pré - professionnalisation" que représente l'action de prévention pour des élèves ayant un projet professionnel dans ce domaine, va de pair avec l'utilisation scolaire de cette opération des élèves - acteurs en en faisant un prolongement, une mise en pratique du cours.

Dans le lycée X, l'action des élèves - acteurs s'est "branchée sur", "a pris en route" nous disent nos interlocuteurs, une action menée par les élèves de terminales Sciences Médico-Sociales, sur les méfaits du tabac, dans le cadre de leur cours de communication en santé et action sociale. Sous la houlette de leur professeur de communication, les élèves - acteurs ont poursuivi cette action qui se traduit par le travail suivant : réalisation de panneaux sur le tabac : coût, effets physiologiques ; questionnaire auprès des classes du lycée, exposition itinérante dans les collèges.

Dans le lycée IV, au départ, l'action de prévention a eu pour support une activité d'élèves du BEP vente.

Un questionnaire administré aux élèves de ce LP a fait apparaître un besoin en matière de prévention des dépendances. Sur ce thème un groupe de travail s'est réuni avec deux classes de terminales BEP vente pour réaliser une brochure intitulée les "Fleurs du Mal". Cette brochure, fruit du travail des élèves de BEP vente, s'est enrichie de travaux d'autres élèves de l'établissement : un concours de poèmes, qui a vu les meilleurs inclus dans la brochure, a été organisé dans l'établissement.

Cette réalisation a été le support d'un débat organisé lors de sa distribution dans l'établissement et dans d'autres. Débat animé par les élèves réalisateurs ("avec présence "spectateur" d'un membre de l'équipe d'adultes encadrant", nous précise le proviseur) ayant pour objectif de susciter une discussion autour de la dépendance.

Contrairement à ce qui s'est passé pour le lycée X pour lequel nous avons indiqué que l'opération des élèves - acteurs n'avait pas réussi à s'implanter, à se traduire par un développement de ce qui existait antérieurement, dans le lycée IV, le "produit" les Fleurs du Mal a été suivi d'une autre réalisation développée durant deux ans, intitulée "Image des cités". Il s'agit d'une séquence filmée (danse - théâtre) qui est le support de débats sur les conduites de rupture et plus largement déviantes par des jeunes vivant dans ce monde de banlieue qui est celui des élèves de ce lycée professionnel.

Se faire connaître, produire et recueillir de l'information.

Dans cette rubrique, nous rangeons trois ordres de support produits par les acteurs de prévention avec l'objectif premier qui est de se faire connaître : les questionnaires, la charte, le bulletin. Par ailleurs, ils se font connaître, avec plus ou moins de réussite, sans que l'ensemble de ces opérations soit mis en œuvre dans sa totalité dans tous les établissements : en se présentant dans les classes, en participant à l'accueil des nouveaux élèves de seconde, en faisant une information dans le cadre de la formation des délégués.

Les courts questionnaires qui, dans quelques établissements, ont été produits par le groupe d'élèves - acteurs à l'intention de leurs camarades, sont à la fois un moyen d'appréhender les attentes, les préoccupations de ces derniers, non seulement en matière de santé mais aussi concernant les conditions du vivre ensemble (la violence), et de faire connaître l'existence du dispositif, non pas, prioritairement, pour attirer des "clients", élèves demandeurs d'aide, d'informations, mais surtout pour recruter de nouveaux participants.

La charte se présente sous la forme d'un motif à structure d'étoile. À partir de l'axe coiffé de l'inscription élève acteur de prévention ou, plus rarement, élèves - relais, rayonnent des branches supports de formules. Ainsi l' "étoile" du lycée III est à cinq branches, avec cinq propositions qui rendent compte du mode de conduite attendue des élèves - relais : Écouter, comprendre, communiquer ; Aider, rassurer ; Être tolérant, ne pas juger ; Garder l'anonymat, confiance ; Orienter, informer.

Parfois l'image et le message sont un peu plus développés. Ainsi la charte du lycée VIII prend la figuration d'un moulin à vent. Sur le moyeu des ailes, il y a la désignation : Élève - acteur de prévention. Sur le corps du bâtiment, en gros caractères, des verbes qui énumèrent les dimensions du rôle : Écouter, Avertir, Prévenir, Rassurer, Aider. Sur la toiture, une série de qualificatifs : Respectueux, Responsable, Volontaire, Motivé, Informé, Solidaire. Et sur chacune des quatre ailes, un terme exprimant la nature des rapports entre l'élève - acteur de prévention et ses condisciples : Confiance, Respect, Égalité, Anonymat.

La charte traduit, rappelle le travail de définition du rôle que les adultes - encadrant ont effectué avec les élèves volontaires, pour permettre à ces derniers de clarifier leur motivation : "l'élève cherche-t-il à soigner ses propres blessures en s'intégrant à un groupe, cherche-t-il à s'approprier un savoir, à obtenir du pouvoir ?" nous dit-on au lycée IV, et surtout pour bien cadrer leur action, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant au rôle qu'on leur demandait de tenir. Il ne s'agit pas pour eux de prendre en charge, mais de participer, d'organiser, de diffuser et, mais là nous pénétrons dans la zone à risque, de donner des conseils, d'orienter.

Elle est aussi un bon vecteur de communication qui permet au groupe de faire connaître son existence et de faire comprendre, ce qui ne va pas de soi, ce qu'est un élève - acteur de prévention.

Le bulletin publié dans certains établissements comme journal des élèves - acteurs de prévention, avec des titres comme : "Parlons- en", "la Voix du lycée" est un objet à trois finalités. C'est en lui-même une action qui malgré la modestie de sa réalisation a demandé beaucoup de travail aux élèves, a contribué à les constituer en un groupe ; cela répond, bien sûr, à l'impératif de se faire connaître et de recruter, et c'est un support de messages de prévention. Avec des sujets traités sur l'alcool, la violence, la drogue, l'anorexie... la présentation de conseils "comment aidé celui qui se drogue", la publication d'informations concernant le domaine de la santé dans le lycée : "un distributeur de préservatifs (norme N F) installé dans les toilettes du Niveau 5 (Prix : 10 francs la boîte de 4) ; don du sang, intervention du planning familial, des pompiers dans le cadre de la prévention des accidents de voiture... relevons-nous dans un de ces bulletins, et celle d'adresses utiles.

Participation active à des manifestations organisées par les adultes : forums, débats, tables rondes.

Nous l'avons dit, c'est l'objectif premier des établissements où la politique de prévention est bien implantée et se traduit par une offre riche de manifestations, comme les lycées I et XIV. Les élèves - acteurs sont, avant tout (le reste suit), des élèves actifs qui sont partie prenante des actions proposées.

Production de supports.

Outre la publication d'un journal, nous trouvons, beaucoup plus fréquemment, la réalisation par les élèves - acteurs de vidéos, parfois de plaquettes, de brochures. Assez souvent la mise sur pied d'expositions : photos, poèmes, dessins. Tous ces supports ont comme contenu les conduites à risque : préférentiellement la toxicomanie et le Sida et sont, la plupart du temps, non seulement proposés à l'établissement mais aussi à l'extérieur : d'autres établissements ou publics non scolaires.

Ces réalisations des élèves sont l'occasion pour eux d'avoir des échanges avec leurs camarades. "Lors de l'exposition "labyrinthe Sida" qu'on a organisée, beaucoup d'élèves sont venus discuter, on s'était installés dans un coin de la salle. Les adultes n'étaient pas présents, que l'emploi - jeune. Après, une fois qu'on connaît, ils peuvent venir nous voir dans la cour ou, dans notre salle" (élèves du lycée II).

Participation à des manifestations ou des opérations locales ou nationales.

Dans quelques établissements, les élèves - acteurs ont été impliqués dans des initiatives extérieures à l'établissement au niveau local, régional ou national. Nous avons relevé un certain nombre d'opérations de ce type auxquelles les élèves - acteurs ont participé : Journée Solidarité, semaine d'éducation contre le racisme, Printemps des lycéens, Cap santé, concours de journaux lycéens, États généraux de la santé...

Actions de solidarité.

C'est un domaine d'intervention par lequel aussi les élèves - acteurs sont tournés vers l'extérieur et qui donne à la notion de prévention de toute son extension, puisqu'il s'agit d'actions contre l'exclusion.

Dans un lycée les élèves organisent un Arbre de Noël solidarité pour les enfants hospitalisés touchés par le Sida ; dans un autre ce sont des rencontres régulières avec des personnes âgées. Au lycée I, gros établissement polyvalent situé dans un environnement urbain difficile, depuis quelques années, encadrés par un professeur, l'assistante sociale et l'infirmière, des élèves, tous les mardis soirs, fournissent un repas à des S. D. F. Le chef de cantine leur fait confectionner une soupe et du hachis Parmentier, un boulanger leur donne ses invendus et, avec un mini car du lycée, ils se transportent au même endroit de la ville, où ils servent ce repas à des personnes sans domicile fixe et fidèles au rendez-vous, peut-être pas tellement pour la nourriture offerte, que pour le contact qu'à l'occasion elles ont avec ces jeunes.

L'écoute, le dialogue avec les pairs.

Nous avons dit que cette action individuelle (car c'est toujours l'échange entre deux individus) de pair - entraidant, n'était pas organisée, que pour les adultes - encadrant ce n'était pas un objectif visé directement mais une retombée de l'activité de l'élève - acteur comme animateur, organisateur, diffuseur. Cette relation d'écoute, d'aide se réalise spontanément, d'une manière informelle quand les élèves - acteurs sont connus et reconnus. Ils sont amenés à recevoir les confidences, non seulement de leurs copains mais aussi d'autres élèves en souffrance, dans des conditions tout à fait naturelles : dans la cour, à la cafétéria... Dans les établissements où les élèves - acteurs disposent d'un local et y établissent une permanence,

jusqu'à maintenant c'est exclusivement un lieu de rencontre entre eux et avec les adultes - référents, ce n'est pas un espace où s'opèrent le contact et l'écoute, peut-être parce que c'est un endroit trop explicitement marqué¹ .

Il en est autrement pour une opération elle aussi réalisée avec succès depuis quelques années dans le lycée I, qu'est le "café branché". Sous la houlette de l'infirmière, un groupe d'élèves a pris la responsabilité de faire fonctionner tous les vendredis à 10 heures et tous les mardis de 12 heures 30 à 13 heures 30 une structure légère support de contacts. L'on installe les présentoirs des brochures, un surveillant² apporte de l'eau chaude et les usagers arrivent. Un café plus un préservatif, le tout pour un franc ! Les élèves viennent, souvent régulièrement, un groupe d'habitues s'est constitué, feuilletent les brochures, engagent la conversation et, pour certains d'entre eux, initient une démarche de demande d'aide.

Les activités théâtrales.

C'est l'action que l'on rencontre le plus fréquemment. Elle consiste à monter avec les élèves qui travaillent sur un thème, écrivent un scénario, un texte touchant aux conduites à risque (drogue, violences, suicide, Sida), un spectacle sous la forme de théâtre - forum, interactif, de débats théâtralisés, ceci, dans tous les cas rencontrés, avec l'aide de personnes extérieures à l'établissement.

De l'avis des adultes encadrant, c'est l'action des élèves - acteurs la plus efficace. Parce qu'elle soude le groupe, stabilise la dizaine d'élèves qui s'y engagent et vont constituer le noyau dur des acteurs de prévention. Parce que c'est une activité qui conjugue des apports culturels, psychologiques, relationnels, cognitifs en matière de prévention. Parce qu'enfin c'est un excellent moyen de faire passer des messages et d'établir un contact avec différents publics.

Les effets de l'action élèves - acteurs de prévention.

L'impact positif ou négatif de l'existence du dispositif des élèves - acteurs de prévention, se manifeste à deux niveaux : personnel pour les élèves impliqués, collectif pour l'ensemble de la communauté éducative. "Premier maillon d'une longue chaîne de solidarité, l'élève - acteur de prévention joue un rôle très important dans la vie sociale du lycée et apporte un mieux-être pour l'ensemble de la communauté, mais aussi pour lui-même, comme disent les élèves, "lisons-nous dans le rapport d'activité 1998 - 1999, du projet Éducation, Santé, Solidarité, Citoyenneté du lycée I.

Au niveau global de l'établissement, du climat relationnel qui y prévaut, des comportements des élèves, les responsables des lycées où la politique de participation des élèves aux actions de prévention a été initiée en 1997-1998 dans le cadre de l'action expérimentale nationale, disent qu'il est encore trop tôt pour avancer une évaluation. Mais, aucun d'entre eux ne doute que les retombées de cette politique ne soient positives, surtout en ce qui concerne la population d'élèves qui, dans tous les établissements, accueille très favorablement l'action des E.A.P.

¹ " Nous aurions souhaité que ce dispositif fonctionne avec des permanences (deux fois par semaine dans un local qui leur est réservé NDA) où les élèves auraient pu demander de l'aide aux E.AP mais ce travail ne s'est pas fait lors des permanences mais tout au long de l'année dans les classes, le lycée, de façon informelle. Les permanences servent à organiser les actions, faire des bilans et ressouder le groupe". (Adultes - encadrant lycée III)

² Il nous est signalé par les élèves- acteurs de ce lycée, que tous les surveillants ainsi que la quinzaine d'emplois jeune, sont investis dans tous les groupes (journal, théâtre, SDF, "café branché"...) qui constituent la nébuleuse des activités de prévention de ces élèves.

Dans les lycées où cette politique est déjà bien inscrite dans le fonctionnement de l'établissement, l'évaluation qui est faite de son impact sur la qualité de la vie dans le lycée est sans ambiguïté, elle est très positive. Dans ces établissements où même si la totalité des professionnels ne sont pas convaincus de la nécessité de mettre en œuvre une démarche éducative globale, cette approche d'éducation à la santé et à la citoyenneté fait partie intégrante du projet éducatif, l'on ne conçoit plus que le lycée fonctionne autrement, que les élèves ne puissent pas être conviés à être acteurs dans le processus de leur éducation, de leur apprentissage de la vie.

"Il fait bon vivre dans le lycée" avons - nous souvent entendu dans ces établissements qui pourtant accueillent une population d'élèves difficiles. Dans l'ensemble, les relations entre adultes et élèves sont confiantes voire chaleureuses¹, les comportements déviants de certains élèves sont moins fréquents qu'on ne pourrait le craindre, l'on note une implication plus grande dans la réussite scolaire.

Il est évident que l'amélioration du fonctionnement de ces établissements qui sera objectivement constaté par la diminution des actes de violence donnant lieu à signalement, de l'absentéisme, et l'amélioration des résultats aux examens, ne peut être imputée aux seuls effets positifs de l'existence, dans ces lycées, d'un dispositif d'élèves - acteurs de prévention. C'est le fruit d'une politique générale essayant d'instaurer le lycée comme un lieu de réussite, comme un espace politique d'apprentissage de la citoyenneté et comme centre de ressources humaines. Mais, dans ce projet global, l'opération des E.A.P. est en priorité car à elle donne à la prise en charge des élèves sa plénitude et elle dynamise leur participation à la vie de l'institution.

L'autre mode d'impact positif sur l'établissement est l'effet d'image, aussi bien en ce qui concerne l'image externe, la réputation, que l'image interne, la représentation que les élèves se font de leur lycée qui est d'ailleurs influencé par l'image externe.

Les établissements qui ont une politique de prévention active en tire des gains d'image². Ils vont être considérés comme des établissements où "l'on fait des choses", où l'on se mobilise pour progresser. Cela contribue à améliorer le positionnement du lycée sur le marché scolaire local, à le doter d'attractivité, à en faire un établissement que l'on ne fuit plus, voire que l'on recherche. " A l'issue de la seconde, les élèves ne veulent pas quitter le lycée pour faire une section que nous n'avons pas, et préfèrent changer de filière" nous signale-t-on dans le lycée I.

Les actions que les E.A.P. mènent, en particulier celles qui leur apportent une forte visibilité, comme les représentations théâtrales, mais celles aussi qui les impliquent en tant que citoyens actifs intervenant dans la cité, font qu'ils sont fiers de leur lycée, qu'ils développent un sentiment d'appartenance qui contribue à donner du sens à leur scolarité et qu'ils diffusent dans leurs rapports avec les autres élèves.

¹ A la question : quel est le qualificatif qui convient le mieux pour caractériser, dans l'ensemble, le type de relations qu'il y a dans cet établissement entre les élèves et les adultes ?

Les lycéens français se répartissent ainsi :

. Conflictuelles.....	9,2%
. Distantes.....	28,2%
. Indifférentes.....	33,3%
. Confiantes.....	22,6%
. Chaleureuses.....	4,7%

R. Ballion, Les conduites déviantes des lycéens, Op. cit.

² Le temps est passé où l'on pouvait craindre le "stigmatisme" que risquait d'entraîner le fait de s'occuper des conduites à risque des élèves, ce qui impliquait qu'il y en avait (en particulier pour la drogue). L'opinion publique est maintenant consciente du caractère généralisé de ces risques, le fait donc de les prendre en compte, non seulement ne stigmatise plus mais, au contraire, est un indicateur de la qualité du service produit.

Les bénéfiques personnels que tirent les élèves - acteurs de leur implication dans la démarche de prévention, sont toujours reconnus par eux. Ils sont très satisfaits de cette activité, d'abord parce qu'ils aiment agir pour les autres, parce que cela leur apporte beaucoup en termes de compétences personnelles et parce que c'est bénéfique en ce qui concerne leur socialisation. Ils disent, même s'ils ne veulent pas se couper des autres, "être au-dessus", qu'ils ont quand même dans le lycée une place un peu à part, qu'ils ont des contacts intéressants avec les adultes, qu'ils sont mieux intégrés. Le rapport d'activité du lycée I précédemment cité signale : "les élèves impliqués dans ces actions sont "fiers du lycée", et constatent des transformations personnelles positives : " plus sociable", "plus ouvert", "plus lucide", "plus serein", "plus mûr", "plus paisible" et par-là même plus impliqués dans leur réussite scolaire et aucun n'est prêt à lâcher une de ces activités. "Les adultes encadrant du lycée III sont moins laudatifs, tout en faisant un constat de même nature ¹: "Changement positif de leur position dans la classe par rapport aux autres camarades de classe. Reconnaissance des élèves du lycée professionnel par rapport à ceux du polyvalent. Pour les E.A.P., le bénéfice est important : confiance en soi accrue et prise de parole plus aisée (mettre en mot, exprimer des émotions ou des idées, les transmettre)."

On peut, nous l'avons dit, répartir les élèves - acteurs entre trois catégories : les leaders positifs, les individus fragilisés : "un certain nombre d'E.A.P. sont familiers des services infirmiers, médicaux et sociaux ; donc ont une proximité avec les sujets évoqués" (Proviseur de lycée XI) et, en reprenant la terminologie des élèves : "les branleurs". Ces derniers qui espèrent tirer profit du positionnement particulier que peut apporter le rôle, pour en tirer un certain nombre d'avantages, ne serait - ce qu'en terme de prestige, de pseudo pouvoir et de rapport de force avec les adultes, sont rapidement éliminés. À la fois parce qu'ils lâchent pied très vite face aux obligations du rôle (formation, réunions, travail d'organisation) et parce que les adultes responsables veillent au grain et les "invitent à se désengager de l'action" (lycée XIV).

Nous avons évoqué à différentes reprises le personnage de leader positif dont la jeune fille d'origine immigrée est le prototype. Jeunes qui frappent l'observateur par leur maturité, leur sens du bien commun, leur volonté manifeste² d'aider les autres et ceci souvent, non seulement dans le cadre du lycée, mais aussi dans celui de leur lieu de résidence. C'est parmi eux que l'on trouve la petite minorité de E.A.P. (2 ou 3 en moyenne par groupe) qui "cumulent les mandats". Mais la majorité d'entre eux veulent agir, "servir" hors des structures institutionnelles.

Quant aux élèves - acteurs qui ont leurs propres problèmes, qui sont eux - mêmes ou leur proche en difficulté (la jeune fille qui a pour objectif premier d'aider son copain à abandonner la drogue), nous pourrions résumer abruptement ce qu'ils tirent de leur engagement, en citant une jeune fille du lycée II qui, lors d'une réunion de groupe interrompt notre digression sur ce sujet, par l'exclamation : "Mais ça nous fait du bien ! "

Partout il est constaté que l'attitude de ces jeunes s'est améliorée, qu'ils deviennent plus responsables et qu'ils se fortifient tout en aidant les autres. "Certains ados - relais solutionnent leurs propres problèmes avant de répondre aux demandes de leurs camarades" nous dit-on au lycée XIV, nous serions tenté de suggérer que c'est en aidant leurs camarades, en agissant pour eux et vers eux qu'ils le font.

¹ C'est le cas de tous les établissements, sauf dans le lycée X où, nous l'avons signalé, au contraire, les jugements portés par l'équipe d'adultes sur les élèves - acteurs sont négatifs.

² Il n'est point besoin de se référer aux moralistes pour suggérer que ces "vertus" cachent non point des vices mais peut-être des mobiles relevant de l'intérêt privé de la personne, comme le besoin de reconnaissance.

L'objection souvent avancée par des enseignants à propos de cet investissement des élèves en dehors du domaine strictement scolaire est que cela peut contrarier leur réussite en la matière. L'argument est à prendre en considération lorsqu'on constate combien certains élèves sont passionnés par ce qu'ils font, "passent des après-midi entières" à organiser une manifestation, à préparer un bulletin ou une vidéo. D'une part, on peut réagir comme le proviseur du lycée XI qui nous dit : "Il y a un risque de baisse des résultats scolaires, en particulier s'il y a cumul des mandats, mais est-ce important si cela est au bénéfice d'un épanouissement personnel ? " ; d'autre part, signaler que nombreux sont les élèves - acteurs qui concilient l'engagement dans ces actions et leurs obligations scolaires. De plus, il n'est pas certain qu'il y ait concurrence pour l'affectation du temps, entre les deux domaines, que le temps engagé pour l'activité de prévention soit pris sur celui consacré au travail scolaire, il peut l'être sur celui qui est consommé par les activités libres. Signalons, en dernier lieu, que souvent, en terminale, les E.A.P. prennent leur distance à l'égard du groupe, à cause du Baccalauréat et de la surcharge de travail qu'il entraîne et que nous avons repéré, dans certains établissements, l'existence tout à fait informelle d'une espèce de "tutorat scolaire" pour ne pas dire contrôle, exercé par les adultes - encadrant auprès des élèves, pour veiller à ce que leur participation ne se fasse pas au détriment des exigences de leur métier d'élève.

Conclusion.

Les missions de l'École se sont élargies, on attend non seulement d'elle qu'elle assure de mieux en mieux ses fonctions traditionnelles d'enseignement et de formation, mais qu'elle amplifie son rôle en exerçant auprès des jeunes dont elle a la charge, une action de protection contre les dangers de l'exclusion et des conduites à risque. "La prévention fait partie intégrante de la mission éducative de l'École", lit - t - on à la fin du premier paragraphe de la circulaire du 1^{er} juillet 1998 instaurant les Comités d'éducation à la santé à la citoyenneté.

On doit entendre par prévention non pas uniquement l'ensemble des actions par lesquelles on tente d'éviter la maladie, le mal être physique ou mental, mais, au sens de prévention globale, la démarche qui a pour objet d'aider l'individu à se doter de compétences qui l'amèneront à avoir la capacité de contrôler les déterminants de son existence qui affectent son état de santé physique, psychique et social. Faire en sorte que l'adolescent soit à même de faire des choix qui lui permettent d'adopter des comportements responsables à l'égard de lui-même, d'autrui et de son environnement, est la plus sûre voie pour l'aider à éviter l'entrée dans le désordre. Ceci d'autant plus que dans le discours de prévention que la société tient au jeune, le recours à l'autorité, aux valeurs, voire à l'intérêt bien compris, semble avoir peu d'effet de dissuasion. La modification des comportements passe par la médiation du sujet et l'action de prévention vise prioritairement son renforcement.

L'implication des élèves dans les actions de prévention répond en tout premier lieu, à la nécessité soulignée par la loi d'Orientation sur l'éducation de 1989, nécessité constamment reprise et renforcée depuis lors, de mettre l'élève au centre du système éducatif, de faire en sorte qu'il devienne acteur de sa propre formation et ceci dans un souci à la fois de démocratisation de la prise en charge scolaire, mais aussi de son efficacité. Si cette exigence se pose dans la vie pédagogique qui produit des compétences cognitives, dans la vie scolaire qui vise à doter l'élève de compétences sociales, elle est encore plus pressante dans le cadre de l'apprentissage de conduites de vie pour lequel l'élève est encore plus impliqué en tant que personne. Faire des élèves des acteurs de prévention c'est donc vouloir qu'ils s'approprient cette dimension de leur préparation à la vie ; mais c'est aussi prendre acte que les jeunes sont les premiers interlocuteurs des autres jeunes. Qu'ils peuvent donc jouer un rôle important en matière de prévention : en concevant des actions qui correspondent le mieux aux attentes de leurs pairs, en étant porteurs d'informations, de connaissances à l'adresse de leurs camarades, et en étant susceptibles d'orienter ceux qui se confient à eux vers les adultes compétents pour prendre en charge les problèmes des jeunes en souffrance.

La mise en œuvre dans un établissement scolaire d'une politique d'implication de certains élèves dans la démarche de prévention, telle que nous l'avons observée, peut donner lieu à deux ordres de dérive.

Faire de l'élève acteur de prévention un "auxiliaire de santé". Concevoir son rôle principalement comme celui d'un "pair entraïdant" qui non seulement, écoute, informe, donne des conseils à celui qui se confie à lui mais le prend plus ou moins en charge. Ce risque de pseudo professionnalisation, d'engagement personnel trop fort qui se traduit par les dangers que l'élève "entraïdant" court et fait courir à celui qui fait appel à lui, est tout à fait identifié par les adultes encadrant l'opération des élèves - acteurs. Non seulement dans aucun établissement concerné l'on conçoit et organise le rôle de l'élève - relais dans ce sens, mais, de plus, la possibilité de cette dérive fait que l'on a tendance à orienter le modèle, plutôt vers le pôle de participant actif à des manifestations collectives que vers celui de l'écoute individuelle.

Si cette dérive que deux établissements ont antérieurement connue est contrôlée, il n'en est pas de même de la seconde dont le risque n'est jamais évoqué et dont la tentation est grande. C'est une conception de l'action élève - acteur de prévention qui met au premier plan la représentation de ceux-ci comme des "alliés" qui aident et participent eux - mêmes au maintien du bon ordre scolaire. Dans certains établissements, la direction, les CPE, attendent de ces

élèves qu'ils soient porteurs d'informations, qu'ils constituent un groupe de proposition, qu'ils exercent leur influence en tant que leaders sur leurs camarades, pour orienter la conduite de ces derniers dans le sens souhaité par l'institution.

Si l'on prend les établissements où l'action des élèves - acteurs de prévention s'est et se déroule dans les conditions les plus satisfaisantes, le modèle de l'élève acteur se module ainsi.

Il est dans ces établissements clairement posé que ce que l'on attend prioritairement de ces élèves qui ont bénéficié d'une formation dans le domaine de la prévention, c'est qu'ils soient des animateurs. Qu'ils ne se contentent pas d'être des consommateurs des actions de prévention proposées par les adultes, mais que, de concert avec eux, ils y participent activement. Ces animateurs doivent devenir eux - mêmes des organiseurs ; aidés par les adultes encadrant, ils sont aptes à prendre l'initiative et la responsabilité d'actions. En ayant ce comportement d'acteurs, les élèves, par les contacts qu'ils ont avec leurs camarades dans le cadre des actions qu'ils développent, deviennent des diffuseurs, des multiplicateurs de messages de prévention. Et, dernière étape de cette dynamique, connus et reconnus par leurs pairs comme des élèves - relais à partir des actions qu'ils ont menées, ils peuvent être amenés à établir une relation d'écoute et d'aide de pair - entraide, sachant que dans ce rôle, c'est le volet transmission du cas à l'adulte compétent qui doit l'emporter sur celui de l'aide directe au demandeur.

La réussite de cette action des élèves acteurs de prévention est dépendante de l'environnement dans lequel l'action s'inscrit, elle repose sur l'existence dans l'établissement d'une politique et d'une équipe.

La politique éducative telle qu'elle est exprimée dans le projet d'établissement des lycées où l'action donne des résultats très satisfaisants, instaure la prévention globale comme le troisième volet des objectifs que l'établissement se donne : que le lycée soit un lieu de réussite ; que ce soit un espace politique de socialisation, d'insertion et que ce soit un centre de ressources où le jeune peut trouver, si nécessaire, l'aide qui lui permet d'affronter la vie d'une manière responsable. Cette dimension de l'action éducative mise en exergue dans un lycée par la citation de Jean-Jacques Rousseau : "Vivre est le métier que je veux lui apprendre" est opérationnalisée par une structure, le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté et par l'existence d'une équipe de prévention dont le "noyau dur" est partie prenante du CESG.

Cette équipe n'a pas de statut institutionnel, mais elle est repérée et reconnue dans ses compétences. Si le personnel de santé y tient une place centrale, elle est néanmoins impérativement, de nature multi - catégorielle, avec, en particulier la nécessité d'une implication forte d'un ou des membres de la vie scolaire. Si le chef d'établissement ne manifeste pas clairement et fermement l'importance qu'il accorde au dispositif et à la politique qu'il a mission de promouvoir, l'équipe de prévention et l'action qu'elle mène restent marginales dans la vie de l'établissement.

Quelque soit le degré de réussite de l'action, dans tous les établissements elle a suscité un très grand intérêt de la part des élèves. Ceux qui s'y sont engagés ont trouvé là la possibilité de traduire en actes le désir qu'ils ont de se rendre utile, de jouer socialement un rôle actif en dehors de la "récupération institutionnelle", et, pour une partie d'entre eux, c'est aussi une voie de résolution de leurs propres problèmes. Dans son ensemble la population d'élèves a très bien accueilli l'opération à la fois parce que cette démarche touche à des préoccupations largement répandues chez les jeunes et que, plus ou moins bien incarnées selon les établissements, cela traduit l'intérêt que l'on porte à leurs problèmes et le souci de les associer à leur résolution.